

Bien-être p.46
Savoir écouter son corps

International p.11
Être handicapé en Palestine

Vos droits p.38
Obtenir et gérer une indemnisation



Gros plan
Transports et
mobilité p.30-36

HANDIRECT

LE MÉDIA DES SITUATIONS HANDICAPANTES



LES TROUBLES DYS

Lumière sur ces
difficultés
méconnues

Dossier
p.13 à 29

- Tour d'horizon des différents troubles dys : Dyslexie, dysphasie, dyspraxie...
- PAP : Ce qu'il faut savoir sur le Plan d'Accompagnement Personnalisé
- Témoignages : Les Dys racontent leur quotidien

Sans oublier notre supplément emploi de 24 pages.

Découvrez les offres autonomie et notre réseau de distribution dédié !

Orange se mobilise pour l'accessibilité à la communication de tous, notamment des personnes handicapées et âgées.

Conçues pour vous permettre de communiquer plus librement et plus simplement, les offres autonomie vous accompagnent au quotidien :



- des produits et services innovants (fixe, mobile, TV, internet, objets connectés).
- un réseau de distribution dédié avec des conseillers à votre écoute pour vous orienter vers la solution adaptée à vos besoins.

Ces offres sont disponibles

- dans 290 boutiques labellisées autonomie

- par téléphone :  **N°Vert 0 800 11 22 33**

également accessible le mardi et le jeudi en langue des signes française et/ou dialogue écrit en temps réel sur www.orange.fr rubrique autonomie

- par fax :  **N°Vert 0 800 24 69 96**

- par internet : orange.fr > nos pages d'accueil > rubrique autonomie

* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Depuis une ligne d'un autre opérateur, consultez ses tarifs.

Venez découvrir les offres autonomie sur le stand Orange au [salon Autonomic Grand Ouest](#) à Rennes (les 1 et 2 octobre 2015), et au [salon Autonomic Lille Europe](#) (les 3 et 4 décembre 2015).



Comprendre et accepter les dysférences !

Dyslexie, dyscalculie, dysphasie, des mots bizarres qui nous disent quelque chose et que l'on a du mal à expliquer... c'est ce qu'on appelle des « troubles dys ». Ce terme d'origine grecque et signifiant « difficulté », regroupe différentes difficultés concernant les moyens et les mécanismes d'acquisition des connaissances et de la communication, les plus fréquents concernant la parole et le langage. Quelles sont les différentes formes de « troubles dys » ? Quelles en sont les causes ? Nous vous proposons dans cette édition quelques clés pour les décrypter, mieux les comprendre et accepter ceux qui en souffrent. La plupart de ces difficultés génèrent des troubles de l'apprentissage plus ou moins sévères mais qui pèsent sur tous les stades de la scolarisation comme dans la vie d'adulte. Il existe quelques solutions de compensations mais elles ne sont jamais idéales, pas toujours connues et ne peuvent en aucun cas faire disparaître le handicap. Des associations de familles se battent au quotidien pour que leur enfant ou leur proche bénéficie de conditions de vie adaptées et sereines dans une société qui ne fait pas de cadeau à ceux dont elle ne comprend pas le fonctionnement. Les dys sont en effet mal compris et mal acceptés même si le potentiel intellectuel des personnes qui en sont atteintes n'est pas en cause. La vie des familles est aussi très impactée car soit les parents surprotègent, soit l'un des deux démissionne parce qu'il ne sait pas gérer, c'est donc un sujet difficile que nous vous proposons de découvrir.

L'autre focus que nous abordons est celui de la mobilité. Un sujet le quel nous posons notre regard depuis la création du magazine car il est essentiel et profondément ancré dans la nature humaine. Une nature et des ambitions mises à mal par l'incapacité de notre société à se remettre en question alors même que la loi de 2005 lui permettait de rattraper des décennies de retard. La reddition des politiques face aux lobbyings nous a tous choqué. Si des progrès sont tout de même visibles, ils apparaissent à un rythme de tortue et à l'échelle d'une vie cela peut devenir intenable.

Jean-Marc Maillet-Contoz

sommaire

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| 4 News | 42 Tourisme |
| 5 Actus infos | 44 Mélanie |
| 8 Rencontre | 45 Chroniques britanniques |
| 11 International | 46 Bien-être |
| 12 Mode | 48 Santé |
| 13 Dossier Les Dys | 49 Bibliothèque |
| 30 Dossier Transports | 50 Petites annonces |
| 37 Handisport | 51 Horoscope |
| 38 Vos droits | |

800 euros

C'est le montant de l'amende à laquelle a été condamnée une jeune femme espagnole pour avoir posté sur son compte Facebook la photo d'un véhicule de police garé sur une place de stationnement réservée aux personnes handicapées, accompagnée de la phrase : « Gare-toi où tu veux et tu n'auras même pas d'amende ». Alors que le gouvernement espagnol vient d'instaurer une nouvelle législation visant notamment à restaurer l'autorité de la police, les deux policiers concernés ont sauté sur l'occasion pour invoquer l'article 36.23 de la nouvelle loi (datant du 1^{er} juillet 2015) qui stipule qu'une sanction est prévue contre « l'usage non autorisé d'images, de faits personnels ou professionnels concernant des autorités ou des membres des forces de sécurité, pouvant mettre en danger la sécurité personnelle ou familiale des agents, des installations protégées ou pouvant faire peser un risque sur une opération, tout cela dans le respect fondamental du droit à l'information ». Les citoyens espagnols ont d'ores et déjà baptisé cette loi « la loi baïllon ».

TOP

Escaliers

Un fauteuil roulant qui monte les escaliers : tel est le concept élaboré par un groupe d'étudiants suisses de l'École Polytechnique de Zurich dans le but de faciliter les déplacements quotidiens des personnes en situation de handicap. Muni d'un système de propulsion électrique, deux roues tout-terrain, une chenille en caoutchouc et deux autres petites roues, le fauteuil Scalevo a la capacité de détecter les escaliers lorsque l'utilisateur s'y trouve confronté. Les deux petites roues et la chenille s'activent alors automatiquement pour entamer l'ascension, et un gyroscope intégré se charge de maintenir l'utilisateur en position horizontale quel que soit le degré d'inclinaison du siège. Il existait déjà un fauteuil de ce type: le Top Chair, qui lui date de 2007... Le nouveau fauteuil modernise l'idée en ajoutant le gyroscope, notamment pour éviter à l'utilisateur d'être penché en avant pendant la montée. Toutefois, le concept d'un fauteuil qui monte des escaliers en toute autonomie et sans que des aides humaines ou accessoires ne soient nécessaires reste encore assez nouveau... La mise sur le marché de Scalevo n'est cependant pas encore à l'ordre du jour. En cause, la lenteur de l'appareil et le fait qu'il n'ait pas encore été conçu pour descendre les escaliers.

FLOP

Autisme

L'État français a été condamné, le 15 juillet dernier, par le tribunal administratif de Paris suite à une plainte collective menée par l'association Vaincre l'autisme.

Ainsi l'État Français a été condamné le 15 juillet dernier à verser des dommages pour préjudice au profit de sept familles d'enfants autistes, en ce qui concerne :

- **L'exil en Belgique :** Le Tribunal a reconnu la responsabilité de l'État dans l'éloignement de ces enfants de leur famille. Décision qui fait office de nouvelle jurisprudence des préjudices subis par les personnes autistes exilées en Belgique. Au-delà de l'autisme, cette jurisprudence risque d'être élargie aux personnes handicapées et/ou âgées exilées à l'étranger, faute de structures en France.
- **Les carences de prise en charge (Scolarisation, remboursement ABA ou indemnisation des parents dans l'impossibilité de reprendre une activité professionnelle).** L'État français a ainsi été condamné à indemniser plusieurs familles. Ces premières condamnations ne sont qu'une première phase de l'ensemble des plaintes. En effet, 14 plaintes supplémentaires sont devant le Tribunal Administratif de Paris. D'autres familles continuent à saisir VAINCRE L'AUTISME pour intégrer cette « plainte collective ».



JOUETS

Des Playmobils en situation de handicap

Il y a quelques mois, l'association « Toy Like Me » s'adressait publiquement aux fabricants de jouets pour leur demander de concevoir des jeux, jouets et figurines à l'image des enfants qui ont une particularité. Une demande à laquelle la société Playmobil Angleterre a réagi de manière favorable en postant sur sa page Facebook un commentaire indiquant que le message a bien été reçu et que « très prochainement des personnes en situation de handicap seront représentées dans une de leurs nouvelles gammes. Un peu plus tôt, la société Makies, qui crée des poupées personnalisées, avait également répondu positivement à l'appel lancé, en annonçant qu'elle allait ajouter davantage d'options de personnalisation de ses jouets. Formée par des parents d'enfants en situation de handicap, l'association Toy Like Me a pour but d'améliorer la représentation des différents handicaps dans les jouets pour enfants. ●

SUPER-HÉROS

Batwheel, une web-série hors norme

Les supers héros débarquent dans le monde du handicap avec Batwheel, super-héroïne en fauteuil roulant qui vole au secours des personnes handicapées lorsqu'elles sont en difficulté. « Je combats sans relâche Système, cet être vil et méchant qui crée des inégalités dans la société et nuit aux personnes handicapées que je tente de protéger. Mon super pouvoir : une volonté de fer que rien ne peut entraver ! Je suis active sur les réseaux sociaux où vous pouvez me joindre en cas de besoin. Soyez à l'affût de mes missions ! », peut-on lire sur sa page Facebook. Portée par deux jeunes femmes québécoises, Jessy Poulin et Maxime D.Pomerleau, la web-série s'inspira aussi bien des plus grands héros de bande dessinée que des nombreuses situations problématiques dans lesquelles se retrouvent chaque jour des personnes en situation de handicap. Objectif : faire changer les regards sur le handicap. Encore en phase de conception, Batwheel est aujourd'hui à la recherche de producteurs en web télé pour l'accompagner dans son développement. ●



Plus d'infos sur : www.batwheel.com. Contact : batwheel.superheros@gmail.com.

SEXUALITÉ

Tom et Léna dépassent les tabous

« Parce qu'on a tous besoin de connaître notre corps, nos émotions et nos désirs, même lorsqu'on souffre de handicap ! » : Telle est la raison d'être de l'application numérique Tom et Lena dont la sortie est prévue pour 2017. Composée de jeux ludiques et de 50 mini dessins animés, cette application interactive racontera l'histoire de Tom et Lena, deux héros en situation de handicap qui grandiront et tomberont amoureux. Elle s'adressera à trois tranches d'âge (6-12 ans ; 12-18 ans ; 18 ans et plus) et abordera 6 grands thèmes : « moi, mon corps, mes relations, mes sentiments, ma sexualité, autour de ma sexualité ». Les créateurs lancent un appel : « Pour s'exprimer, nos héros ne manquent pas d'idées, d'originalité et d'énergie, mais seulement d'un peu de moyens financiers ! C'est pourquoi ils font appels à vous pour les aider à lancer la production du premier épisode "pilote". Ce petit bijou dans leur sac-à-dos, ils partiront ensuite à la pêche aux financements pour produire la totalité du projet. Avec de la passion, du travail et de l'entraide, vous pourrez découvrir leurs aventures en Janvier 2017 ». ●



En attendant 2017, vous pouvez déjà suivre Tom et Léna sur : <http://tom-lena.tumblr.com>.

EXPOSITION

« Servitudes »



À travers son exposition « Servitudes », présentée au Palais de Tokyo à Paris jusqu'au 13 septembre 2015, Jesper

Just, artiste danois de renom international interroge les consciences sur la question du handicap. À travers une impressionnante installation audiovisuelle et un spectacle basé aussi bien sur la vidéo, la musique et l'occupation de l'espace, Jesper Just met ainsi en scène deux personnages principaux : une jeune fille qui incarne la féminité et la jeunesse, et une enfant handicapée. ●

Pour en savoir plus : www.palaisdetokyo.com/fr/exposition/jesper-just

MÉTÉO

Handicap zéro renouvelle ses cartes pour malvoyants

Depuis 2007, Météo France et HandiCapzéro s'associent pour permettre à tous d'avoir accès à l'information météorologique. Concrètement cela consiste à rendre accessibles aux internautes aveugles et malvoyants les bulletins et cartes météo. Ainsi, Météo France met à disposition d'HandiCapzéro ses flux d'information, tandis que l'association les met en ligne sur handicapzero.org avec une lisibilité maximale. La rubrique météo du site de l'association vient



de faire l'objet d'une refonte totale, en particulier graphique réalisée par l'équipe d'HandiCapzéro : de nouvelles cartes, des contrastes accentués, des pictogrammes épurés, une nouvelle échelle de températures, les contours balisés, des couleurs codifiées... Les bulletins nationaux sont bien sûr toujours accessibles aux internautes aveugles. Dès la page d'accueil d'handicapzero.org : 3 cartes nationales (situation à 8:00, 13:00 et 20:00) s'affichent en grand format. Elles sont complétées par 4 menus déroulants qui donnent accès aux prévisions météo sur plusieurs jours en France Métropolitaine, en région, ou encore par département. Depuis l'espace personnel : la carte s'affiche en fonction du profil de l'internaute. "Ma météo" devient locale (département de résidence) complétée par des informations liées aux principales villes : temps, température, vitesse du vent. ●

T'Handiquoi lance un projet de colocation alternatif

L'association T'HandiQuoi travaille depuis deux ans sur un projet de colocation pour de jeunes adultes en situation de handicap. Elle recherche actuellement des personnes qui seraient intéressées par cette nouvelle expérience de vie. « Notre projet est en cours de finalisation mais nous sommes toujours à la recherche de colocataires. En alternative à la vie institutionnelle ou au domicile parental, notre projet de colocation vise à l'épanouissement de chaque personne notamment via un projet de vie individualisé. Nous cherchons des personnes entre 18 et 30 ans, intéressées par la vie en colocation, capables



d'exprimer leurs choix et ayant un nombre d'heures de PCH assez important (+/- 15h). Cela nous permettra de mutualiser les aides et de proposer un accompagnement 24h/24h. La colocation sera basée dans l'Essonne, probablement aux Ulis ou à Massy. Nous restons disponibles pour échanger : thandiquoi91@gmail.com / 06 52 05 70 79 ».

Facil'iti remporte la médaille d'argent de la Transformation Sociétale



Facil'iti, dispositif innovant pour l'accessibilité numérique installé en mai dernier sur le site internet d'Handirect, a à nouveau été remarqué très positivement ! En effet, l'agence Iti communication, créatrice de ce nouveau concept a remporté en juillet dernier la médaille d'argent de la Transformation Sociétale au concours national de l'Innovation Digitale 2015. « Ce prix ne fait que conforter la volonté de notre société de participer à l'évolution des usages numériques et d'investir toujours plus dans le développement de notre activité au service des exclus du web », a commenté l'équipe d'Iti Communication. Le jury, composé de sociétés de renommée internationale (Facebook, La Poste, FigaroMédias, Renault, M6 Publicité...), a récompensé l'innovation à la fois technologique mais aussi sociétale que représente la solution d'acces-

sibilité FACIL'iti. Lancé début 2015 par Iti Communication, agence de communication engagée pour l'accessibilité numérique, FACIL'iti est un outil numérique destiné à rendre accessible à tous l'ensemble des sites internet et intranet en s'adaptant à de nombreux types de handicaps. Il a été mis au point après trois ans de recherches et de tests en lien étroit avec des internautes et des associations représentant les personnes en situation de handicap. Après installation sur un site, Facil'iti permet d'adapter spontanément chacune des pages susceptibles d'être parcourues par les internautes. À travers 13 fonctionnalités différentes, FACIL'iti répond actuellement à 11 formes de handicaps liés à la vision, aux mouvements et aux aptitudes cognitives : arthrose, tremblements, daltonisme, dyslexie... Plus d'infos sur : www.facil-iti.com

Semaine du chien guide d'aveugle du 20 au 27 septembre 2015



Du 20 au 27 septembre prochains aura lieu dans toute la France la Semaine du chien guide d'aveugle, événements durant lequel de nombreuses animations seront organisées par l'ensemble des associations de chiens guides.

Pour consulter le programme complet rendez-vous sur le site: www.semaine-chiensguides.fr ou contactez la fédération française des chiens guides d'aveugles au 01 44 64 89 89.

Dans le cadre de cet événement, la photographe Joëlle Dollé a réalisé douze portraits qui illustrent la richesse de cette relation entre un aveugle et son guide. Une large campagne (télévision, affichage, radio et Internet) mettra en vedette les 6 facettes de cet animal trop méconnu à travers les témoignages de maîtres de chiens guides, et les écoles de chiens guides ouvriront leurs portes au public.

De son côté, l'association Chiens Guides d'Aveugles d'Île de France organisera, pour la 4ème fois, sa journée portes ouvertes dimanche 27 septembre à Coubert (Seine et Marne).

De 10h30 à 18h, visites de l'école, démonstrations d'éducation de chiens guides, sensibilisations, jeux et restauration seront au rendez-vous.

L'association profitera de ce grand rassemblement de 2 000 personnes pour commencer à fêter ses 40 ans notamment au travers deux expositions. L'une relatant l'histoire de l'école et de ceux qui la constituent, la seconde par la photographe Joëlle Dollé qui a réalisé douze portraits illustrant la richesse de la relation entre un aveugle et son guide. Vous pourrez les voir en avant première sur le site de la semaine: www.semaine-chiensguides.fr.

40 ans d'aide et de formation, 480 remises, 75 équipes actives (personne déficiente visuelle et Chien guide), une école à taille humaine reconnue pour la qualité de l'accompagnement de personnes déficientes visuelles qui ambitionne de développer son offre, de remettre davantage de chiens guides pour satisfaire le plus grand nombre.

Pour marquer ce tournant et fêter son anniversaire, elle a choisi de changer de logo. Un logo simple, dynamique et expressif, évocateur de ce que nous sommes et de notre volonté: faire grandir.

- Faire grandir la sécurité et la confiance des personnes déficientes visuelles grâce au chien guide.
- Faire grandir, avec bienveillance, le chien vers son futur métier de guide. ●

Nouvelle édition réussie pour le National Hansa



L'édition 2015 du National Hansa, compétition de voile handi-valide ouverte à tous les amateurs, s'est déroulée avec succès et dans de très bonnes conditions les 5, 6 et 7 juin derniers avec une arrivée à Mèze sur l'étang de Thau le dimanche 7 juin.

Compétition de grade 4 reconnue par la Fédération Française de voile, le National Hansa est la première épreuve du calendrier national de la classe Hansa et a pour but de rassembler chaque année les régatiers français tout en permettant aux autres équipages européens qui le souhaitent d'y participer (suisses, allemands, portugais, italiens et espagnols lors de cette édition).

Elle réunit des coureurs valides et handicapés – ayant tout type de handicap (physique ou mental) et concourant ensemble dans le même bateau ou seuls, les bateaux étant adaptés.

« Un grand merci à l'équipe du YC de Mèze pilotée par sa directrice Marie Claire et son président Bernard. Merci aussi à tous les clubs de l'étang de Thau qui sont venus prêter main forte à cette belle édition, ont commenté les organisateurs. Si le vent n'a pas été très fort, la chaleur et le soleil ont été au rendez vous de ces 3 jours de course. 6 manches ont été courues dans des vents de 4 à 8 les deux premiers jours. Le dernier jour, le vent est monté jusqu'à 12 nœuds pour ceux qui aiment le vent un peu plus fort. Une belle soirée coureurs samedi soir, encore un peu humides pour certains ... Au total 28 303 doubles ont régaté ensemble, alors qu'un groupe de 8 bateaux composé de Hansa 2.3, Hansa 303 solo et d'un liberty a constitué le deuxième groupe en intersérie ».

Plus d'infos : <https://sites.google.com/site/accessclassefrance/accueil>

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX
reconnue d'utilité publique en 1977



**BIBLIOTHÈQUE SONORE
DE LYON**

au service des
déficients visuels

**PRÊTS GRATUITS
de livres sonores**

78 b, rue Antoine Charial - B.P. 3011
69395 LYON Cedex 03

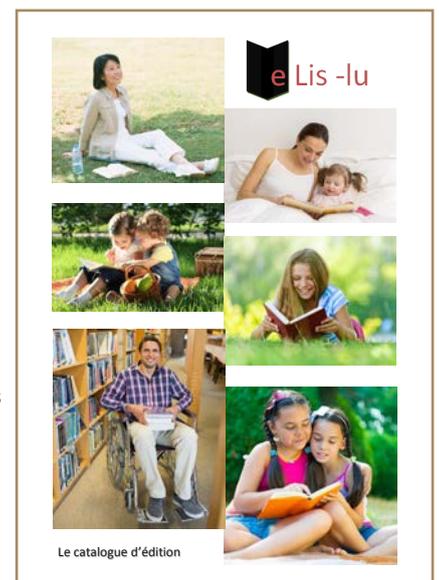
Tél./fax/rép. : **04 72 34 66 00**
Permanences : lundi et Jeudi de 14h à 18h

Courriel : 69L@advbs.fr
Site Internet : <http://www.bslyon.fr>

Une maison d'édition qui valorise les livres adaptés

Mettre en valeur les différents livres adaptés existants et permettre aux personnes en situation de handicap, à leur entourage et aux personnes qui travaillent avec elles de les repérer plus facilement : Tel est l'objectif de Frédérique Creton, médiatrice culturelle qui vient de créer « E-Lis-Lu », une maison d'édition spécialement consacrée aux livres et supports de lecture adaptés. Elle propose ainsi un catalogue très fourni (consultable en ligne) qui présente des ouvrages de différente nature : des guides pratiques, des ouvrages accessibles à tous (notamment aux personnes déficientes visuelles, intellectuelles ou cognitives), et des outils pédagogiques. « Je suis médiatrice culturelle et moi-même porteuse d'une dyspraxie et d'un trouble de l'attention. Poussée par mes passions comme un grand nombre de TDA, je suis devenue par la force des choses éditrice car je me suis formée à la bibliothéconomie et j'ai toujours cherché à comprendre et à mettre en place des projets de l'accessibilité à la lecture et à l'information. J'ai accumulé un grand nombre d'informations (ce n'est pas exhaustif) que j'ai voulu partager au plus grand nombre car la société dans laquelle nous vivons est loin d'être sensibilisée comme elle le devrait pour inclure au mieux les personnes porteuses de handicap, invisible notamment, que sont les porteurs d'autismes, de troubles de développement ou de l'attention et autres troubles associés ».

Pour en savoir plus : www.e-lis-lu.net



HANDIRECT

LE MÉDIA DES SITUATIONS HANDICAPANTES



Rejoignez les milliers de fans et bloggers
de la communauté « Handirect »
sur Facebook, Twitter et Pinterest
pour profiter de tous les échanges et
partager vos expériences

Un bouleversement vertueux dans le Rhône



NOUS AVONS rencontré Thomas Ravier, vice-président au handicap et aux aînés du département du Rhône. Un département qui s'est largement transformé il y a quelques mois, puisque la ville de Lyon qui devenue une Métropole a pris sous son aile

un grande partie des territoires du département, lequel se consacre aujourd'hui principalement aux zones rurales. Une situation qui pose de nombreuses questions sur l'attribution des compétences liées au handicap – généralement dédiées au département – comme dans la gestion des importants budgets que cela recouvre. Thomas Ravier répond à ces questions et nous fait part de ses choix politiques.

Quel est votre parcours ?

J'ai été élu pour la première fois en 2008 à Villefranche-sur-Saône pour m'occuper de la cohésion sociale, de la vie de quartier et de l'habitat. En 2014, je suis devenu adjoint à l'urbanisme et à la qualité de vie, puis Conseiller Général du Rhône lors des élections départementales. Dès lors j'ai été nommé vice-président aux personnes handicapées et âgées, mais je précise que c'est un choix personnel qui m'a été autorisé. J'ai de véritables affinités avec ce milieu, par convictions et aussi parce qu'il y a dans mon entourage proche des personnes handicapées. C'est aussi une délégation très importante dans un département puisqu'elle regroupe les deux plus importants budgets. Elle me permet de travailler sur des plans généraux comme sur des cas particuliers, un équilibre que j'apprécie beaucoup car j'ai la chance de pouvoir améliorer la vie de beaucoup de personnes. Je travaille sur des champs qui me passionnent. Nous sommes là dans le domaine de l'humain et de l'empathie, c'est fondamental dans notre société.

Quel constat avez-vous fait en arrivant à ce poste ?

Avant toute chose, j'ai voulu une approche non dogmatique et aller à la rencontre des associations et des acteurs de terrain. Je visite aussi beaucoup de

sites depuis le mois d'avril avec pour objectif de terminer cette tournée à la fin de l'été. Le précédent schéma pour l'autonomie du Rhône se terminait fin 2014, soit quelques mois avant l'élection et en qualité de vice-président je veux pouvoir comparer le bilan du précédent schéma avec les objectifs et la politique que je désire mener, pour construire un nouveau schéma (2016-2020). Je souhaite que celui-ci se construise dans la collaboration et la concertation, c'est-à-dire avec la participation de tous les acteurs du handicap. Je crois beaucoup à l'intelligence collective. À ce propos chaque personne peut me faire part de ses attentes et des points qu'elle juge positifs dans son domaine de compétences ou de vie quotidienne.

La nouvelle répartition administrative du département va-t-elle impacter la vie des personnes handicapées ?

Aujourd'hui la MDPH est partagée en deux, ce qui n'est pas évident à mettre en route. C'est une situation unique en France. Ma priorité est de lutter contre le parcours du combattant administratif. Il faut que nous ayons une meilleure réactivité et que nous proposons un accompagnement de plus en plus qualitatif, même si je ne mets pas en cause le travail important et sérieux des agents du département. La question est de savoir où l'on place le curseur entre la proximité, illustrée par les nombreuses Maisons Du Rhône, mais qui ne pouvaient pas répondre à toutes les demandes. Ces maisons en nombre moins important mais pourvues d'équipes plus étoffées pourraient être plus aptes à répondre à toutes les demandes. Ce résultats demandera à certaines personnes de faire 10 ou 15 km de plus pour bénéficier des services mais la qualité et la rapidité de traitement du dossier sera au rendez-vous.

Concernant les politiques plus générales, je me préoccupe beaucoup de l'allongement de la vie des personnes handicapées et de la situation des aidants, qui posent de nombreuses questions au niveau des familles et des collectifs. Qu'en sera-t-il de la prise en charge de l'accompagnement et de l'éventuelle orientation des personnes handicapées vieillissantes vers des établissements ? C'est un gros chantier pour les décennies qui viennent. La situation des aidants est une de nos grandes préoccupations et nous allons faire en sorte qu'elle évolue vers une meilleure qualité de vie des personnes concernées.

Les compétences du département du Rhône ont-elles changé ?

Dans cette répartition administrative entre métropole et départements, le département reste le chef de file sur les politiques gérontologiques et du handicap. Ce sont nos deux plus importants budgets. Pour les personnes handicapées la plupart des prestations sont cadrées par un barème national et continueront d'être octroyées de la même manière. La question se pose plus sur la partie des fonds de compensation et des aides financières hors barème. À ce sujet nous travaillons de pair avec ma collègue Thérèse Rabatel de la Métropole pour maintenir une équité territoriale et offrir le même niveau d'aide aux personnes où qu'elles vivent dans le Rhône. Si des différences doivent apparaître, ce sera surtout au niveau des politiques d'investissement à destination des établissements. Pour effectuer une demande il faut s'adresser à la Maison Du Rhône la plus proche du domicile, c'est elle qui est compétente et qui accompagnera ou orientera au mieux les personnes qui déposent un dossier.

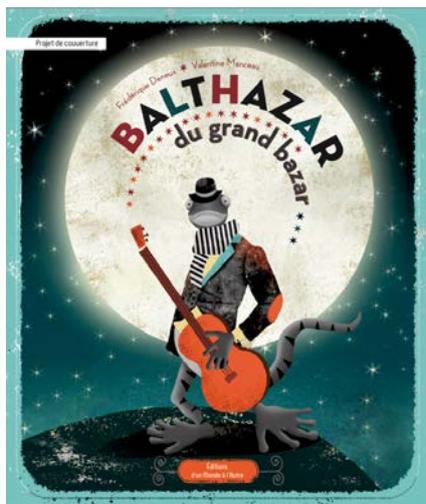
Quelles sont les grandes lignes de votre politique ?

Le handicap et les personnes âgées restent nos politiques prioritaires quoi qu'il arrive et resteront des secteurs protégés malgré les difficultés financières et économiques que traversent la France, et donc le département. Pour rassurer les personnes concernées, j'insiste sur notre désir de co-constructions de cette politique. Nous allons rapidement mettre en place les outils nécessaires pour la faire vivre. J'ai aussi la volonté d'augmenter le nombre des places d'accueil : il y en a eu 48 en 2015 ce qui est important. Je souhaite aussi soutenir et favoriser la politique de maintien à domicile des personnes dépendantes car c'est très important de pouvoir vivre chez soi. La politique Rhône+ est maintenue et bénéficie de la simplification de certaines procédures administratives. Je souhaite d'ailleurs que l'OPAC s'investisse plus fortement dans le secteur du handicap et du vieillissement en créant plus de lieux de vie adaptés.

Selon moi, le rôle de la société est de faire en sorte que les situations de dépendance ne soient pas trop pesantes pour la cellule familiale et les proches qui ne peuvent pas tout faire. Les familles ont aussi besoin d'aide même si leur rôle est majeur. Il y a un équilibre à trouver entre leurs devoirs et le rôle de la société, c'est ce que je m'emploie à faire.

● Propos recueillis par JMMC

Balthazar du grand bazar, un livre sur le handicap et la différence



Album illustré de 40 pages, « Balthazar du grand bazar » est un ouvrage destiné aux enfants à partir de 6 ans. Il évoque avec simplicité et spontanéité les thèmes de la différence et du handicap.

Son auteure, Frédérique Deneux, et son illustratrice, Valentine Manceau, embarquent les lecteurs dans une aventure touchante, qui se déroule dans les rues de Paris.

Elle-même en situation de handicap moteur, Frédérique Deneux, a imaginé

une histoire pleine de poésie, qui se dit autant qu'elle se lit, pour aborder le thème des différences. Une chambre d'enfant s'anime et, au cœur de cet univers ludique, la question du regard sur le handicap et celle de l'estime de soi se posent : comment assumer sa différence ? Comment valoriser ses qualités et ses compétences ? Comment affronter le regard des autres ? « Balthazar du grand bazar » est aussi une belle histoire d'amitié et d'amour. C'est grâce à l'aide de ses amis et à sa rencontre avec Valentine que la vie du lézard va changer...

« Certains soirs, quand Paris s'endort, Balthazar le lézard se perche sur son armoire et joue de la guitare. C'est sa passion. Mais elle l'anime en secret. Seuls les habitants du grand bazar connaissent son talent de musicien et savourent ses concerts. En effet, Balthazar n'ose pas jouer face à un public inconnu. Quel effet produirait un musicien qui n'a qu'un seul bras pour gratter sa guitare ? Balthazar rêve de devenir une star mais il a peur du regard des autres. Heureusement, ses amis vont l'aider à trouver le courage pour aller se produire en-dehors du grand bazar... ».

Après des études littéraires, Frédérique Deneux, a travaillé dans le secteur de

l'animation socio-culturelle. Passionnée de lecture et d'écriture, elle a créé des ateliers d'écriture et s'est mise naturellement à écrire des histoires pour enfants ou adultes. Elle réside aujourd'hui dans le département de la Vendée.

Valentine Manceau a illustré l'histoire de Balthazar en créant une ambiance joliment surannée qui évoque les années 1950. Peintre et illustratrice, Valentine Manceau développe son art en utilisant plusieurs techniques : peinture, logiciels de dessin... Elle vit en Loire-Atlantique, où elle enseigne depuis 15 ans les arts appliqués. Elle anime également des ateliers de dessin et de peinture auprès d'enfants et d'adultes, tout en développant des projets artistiques personnels.

Publié aux Éditions D'un Monde à l'Autre, « Balthazar du grand bazar » est un ouvrage porté par l'association « Grandir d'un Monde à l'Autre », qui développe et mène des actions depuis 2006 pour informer et sensibiliser tous les publics aux différences. Pour en savoir plus sur cette association ou vous procurer cet ouvrage, rendez-vous sur le site : www.mondealautre.fr. Le livre est également disponible en librairie. ●

Handéo renforce les exigences de son Label Cap'Handéo Services à la personne

Des exigences plus fortes pour des prestations mieux adaptées ... C'est l'objectif visé par la nouvelle version du Label Cap'Handéo Services à la personne. En effet, quatre ans après son lancement, ce label voit son dispositif renforcé. La révision du référentiel, tout au long d'une année de travail, vise à améliorer la prise en compte des besoins et attentes des personnes en situation de handicap vivant à domicile. Cette évolution du label est d'ores et déjà en vigueur. Parmi les 22 caractéristiques qui composent le nouveau référentiel, certaines ont été renforcées pour faciliter la vie à domicile - et dans la cité - des personnes handicapées, notam-



ment : une amplitude d'intervention élargie de 6h à minuit ; un planning souple et modifiable par

le bénéficiaire moyennant un préavis de 72h ; des supports de communication plus accessibles.

Pour le service prestataire, cela se traduit par des engagements contractuels supplémentaires : une procédure formalisée de remplacement de l'intervenant absent ; le renforcement de la formation handicap pour les encadrants ; tout en tenant compte des réalités de terrain.

Ce label qualité est aujourd'hui détenu par plus de 270 agences de services à la personne, dans plus de 60 départements sur tout le territoire français, représentant 5 000 000 d'heures auprès de personnes en situation de handicap. ●

Plus d'infos : www.handeo.fr

Des poupées pour stimuler l'empathie

Parce que communiquer avec les adultes ou les autres enfants n'est pas toujours facile, HopToys propose, à destination des enfants qui ont des difficultés de communication, des « poupées empathies ». « Grâce à leurs fesses lestées et leurs yeux légèrement tournés établissant un contact visuel vous aurez l'impression de tenir un vrai bébé dans vos bras. Véritables compagnons pour les enfants ou les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, elles permettront de les rassurer et de les détendre. Elles réveillent également l'instinct de protection et renforcent le lien d'attachement que l'on peut ressentir envers les autres ». À noter que ces poupées sont également personnalisables avec la possibilité d'insérer des accessoires dans la poche des poupées ou d'y ajouter un parfum. ●



Plus d'infos : www.bloghoptoys.fr

Entrevoir son avenir en Palestine avec un handicap

Gagner sa vie en travaillant, c'est le rêve de nombreux handicapés palestiniens. Selon le bureau central des statistiques en Palestine, ils étaient près de 113 000 en 2014, dont 75 000 rien qu'en Cisjordanie. La réalité est toutefois amère : trouver un travail est un parcours semé d'embûches.

« **J**e pense que dans 50 ans, en Palestine, une personne handicapée quelle qu'elle soit, pourra peut-être avoir un travail, un salaire digne et donc construire son avenir », lâche Ghada Naser, directrice depuis six ans de Star Mountain Rehabilitation Center. Cet institut accueille des personnes handicapées mentales et motrices près de Ramallah, la capitale économique de la Cisjordanie. « *La question du handicap n'est pas une priorité, déplore-t-elle. Les gouvernements successifs préfèrent s'occuper de la paix et donc de l'occupation ainsi que des problèmes économiques de notre territoire.* » Ghada Naser croit aux potentiels des personnes handicapées. Depuis une vingtaine d'années, une formation professionnelle leur est proposée dans son centre. Au programme : des ateliers de broderie, de couture, d'électricité, de savonnerie et d'agriculture ainsi que des stages en entreprise. « *Vous savez, aujourd'hui, les trois-quarts des personnes handicapées sont au chômage, assure-t-elle. La plupart des patrons ont des préjugés. Ils ont peur de les embaucher parce que, selon eux, elles ne sont pas assez productives et peuvent se blesser plus facilement.* » En clair, pour eux, engager un handicapé, c'est prendre un risque. Elle poursuit : « *À travers notre formation qui existe depuis 1997, on leur prouve le contraire.* » Depuis cette année-là, 25 personnes sur les 150 à avoir suivi un apprentissage, ont trouvé un travail. Un chiffre faible qui fait pourtant la fierté de la directrice. « *On sait que certains jeunes ne trouveront malheureusement*



Ghada Naser, directrice de l'institut Star Mountain.

rien à la sortie car le degré de leur handicap est trop important, mais d'autres ont des capacités et de réels projets », explique-t-elle. C'est le cas d'Abdelkader. Il a 20 ans et souffre d'un léger handicap intellectuel. « Dans quelques années, mon frère, ma sœur

et moi, on montera une entreprise de couture », prévient-il. Un projet familial fiable qui permet à ce jeune homme de voir son avenir sereinement et avec espoir.

Une législation rarement appliquée

Des lois existent pourtant en Palestine pour permettre l'intégration des personnes handicapées. L'une date des années 90 et stipule clairement qu'au moins 5 % des employés d'une entreprise doivent être en situation de handicap, et ce, quelle que soit la taille de la société. Une avancée certes, mais très peu respectée puisqu'aucune sanction n'est prévue en cas de non-conformité. Quand certaines entreprises l'appliquent, encore faut-il que les travailleurs handicapés puissent avoir accès aux bâtiments. Là aussi, une législation a vu le jour à la même période pour leur garantir l'accessibilité. Or aucune amende n'y est mentionnée. La particularité de la Palestine ? Un territoire entouré d'un mur et parsemé de check-points dont le célèbre Qalandia entre Ramallah et Jérusalem. « *À une époque, je travaillais dans une bibliothèque à Jérusalem-Est, raconte Afaf, une palestinienne de 53 ans, handicapée depuis l'âge de 1 an à cause de la polio. Je n'étais pas en fauteuil roulant comme aujourd'hui. À cette période, j'arrivais à me déplacer avec des béquilles. J'ai dû, pour des raisons de santé, m'arrêter de travailler et après, quand mon état s'est amélioré, je n'ai pas repris mon boulot là-bas car les conditions pour y aller étaient trop difficiles pour moi.*

Avoir confiance... malgré les difficultés

Afaf a suivi un parcours tout à fait normal : école, collège, lycée publics et université. « *Ma mère m'a toujours traitée comme mes frères et sœurs, confie-t-elle. Elle m'a poussée à faire des études, à me battre, elle a cru en moi !* ». Elle atteste : « *Si une famille traite son enfant comme un autre, même s'il a un handicap, il aura confiance en lui et pourra aller loin !* ». Elle en est convaincue, il trouvera du travail. « *Même une personne valide : si elle n'a pas d'assurance, elle ne décrochera pas un contrat* », soutient-elle. Afaf habitait, il y a encore un an, avec sa mère. Depuis son décès, elle vit chez l'une de ses sœurs mais de façon temporaire. Dans quelques



Afaf : « *Si une famille traite son enfant comme un autre, même s'il a un handicap, il aura confiance en lui et pourra aller loin !* ».



Abdelkader : « *Dans quelques années, mon frère, ma sœur et moi, on montera une entreprise de couture.* ».

mois, elle aura sa propre maison. « *Je suis quelqu'un d'indépendant, lâche-t-elle. Je gagne ma vie, je travaille dans une bibliothèque à Ramallah. J'ai mon permis de conduire depuis 14 ans et j'ai une voiture.* » Sa famille et sa mère l'ont toujours aidé financièrement en cas de besoin. Mais tout le monde n'a pas cette chance. Certaines personnes handicapées reçoivent un soutien financier à hauteur de 750 shekels (174 euros) par trimestre. Pour cela, le revenu de la famille doit être en dessous du salaire minimum appliqué en Palestine, c'est-à-dire 1 450 shekels (336 euros). Une somme dérisoire, sachant que le matériel comme le fauteuil roulant ou encore les médicaments ne sont pas pris en compte. Au final, une allocation insuffisante pour aider les personnes handicapées à aller de l'avant...

● **Pauline Maisterra**



Véronique Barreau. Responsable du labo Wicci for the world, laboratoire d'idées et d'innovations mode, beauté et handicap. Journaliste spécialiste de la diversité.

La beauté repensée par les personnes non-voyantes

Un teint de peau parfait, des traits de visage fins, un maquillage de star : autant d'expressions communément utilisées par l'industrie cosmétique et adoptées par une majorité de femmes. Parce qu'elles appréhendent le monde au-delà des apparences, comment les personnes non-voyantes perçoivent-elles le concept de beauté? Sur quels critères cette notion est-elle fondée quand on ne peut pas la voir ?



Si les critères de beauté habituels sont difficiles à percevoir pour les individus qui ne voient pas, quels sont alors finalement les points d'attrait ? © FOTOLIA.COM - SEQOYA

« **L** a beauté occupe le centre des conversations et des préoccupations, explique Jean-Marc Meyrat, les gens dépensent beaucoup d'argent et d'énergie pour tenter de l'apprivoiser.

Les aveugles ne font pas exception. Dès l'enfance, on nous abreuve de conseils sur la nécessité de bien se tenir et de porter des vêtements élégants et surtout impeccables... On ne nous demande pas de devenir plus beaux mais de paraître moins aveugles *(1) ». Jenny, interrogée au cours d'un vidéo reportage mené lors d'ateliers de maquillage pour personnes en déficience visuelle *(2), témoigne du côté très conceptuel et peu palpable de la beauté : « On m'a dit que c'était d'avoir le visage et les traits fins ... L'idée des traits d'un visage, c'est en fait super subjectif, et c'est très compliqué à s'imaginer ... Je pense qu'on a tous une image de ce que c'est que la beauté mais si on l'a jamais vue ou très peu ça reste finalement assez conceptuel ».

Si les critères de beauté habituels sont difficiles à percevoir pour les individus qui ne voient pas, quels sont alors finalement les points d'attrait ? Pour Jenny, c'est sans nul doute l'énergie dégagée par la personne : « Quelqu'un qui moi m'attirera, ce sera quelqu'un qui a l'air souriant, qui a l'air positif, qui a l'air énergique. Ça m'attirera, même si la personne est en réalité très très moche », ajoute-t-elle en riant. Un timbre de voix, une énergie, une gestuelle plus dynamique, une positivité dans l'attitude, autant de critères qui semblent définir une forme de beauté chez l'autre. Oui mais alors, comment perçoivent-ils qu'une personne est belle au sens commun

du terme? Comment réussissent-ils à déterminer si un individu réunit à priori les critères de beauté de ceux qui voient ?

« Lorsque je me trouve en société, une foule d'indices me signalent la présence d'une jolie femme, explique Jean-Marc Meyrat: un silence soudain, le mouvement des regards, le recours à un ton obséquieux de certains et la galanterie dont je n'aurais pas cru d'autres capables. Moi, l'aveugle, je ressens la présence de la beauté, quitte à user des mêmes artifices pour m'attirer les grâces de la belle » *(1). Le sensoriel auditif aiderait donc à percevoir les critères standards de beauté chez les autres : la perception d'un geste, l'attitude des personnes présentes seraient autant d'indices faisant preuve d'une présence esthétique. Si la beauté peut être détectée par les personnes non-voyantes les plus alertes, comment ressentent-elles leur propre potentiel esthétique? Qu'en est-il au juste de la sensation d'être beau pour soi-même? « Je me sens beau si je

suis bien rasé et dans des vêtements propres. Plus je suis propre, plus je me sens beau », explique Lucas. « Je suis beau uniquement quand je suis en costume, le reste du temps, je suis juste normal et confortable », ajoute son ami Stephen. Le sentiment d'être un canon de beauté serait donc aussi une question de sensation physique, liée à la propreté et aux codes sociaux des vêtements d'image. Ida Ostlund, malvoyante depuis la naissance et interviewée pour la campagne « Choose Beautiful » de chez Dove, ajoute que c'est aussi tout simplement une bonne communication avec soi-même et avec les autres. Dans un film intitulé « Dove Blind Beauty », alors qu'ils donnaient la parole à ces trois femmes malvoyantes, Ida évoque dans quelles circonstances précises ce sentiment de beauté apparaît chez elle : « Lorsque je sens que je suis à ma place, quand je me sens bien dans mes activités, que j'ai la sensation de faire des choses utiles, je me sens automatiquement belle ».

Ces témoignages fournissent une définition large et sensorielle de la beauté. Si la perception de l'esthétisme diffère chez la personne qui ne voit pas, il nous reste un point commun indéniable : il est souvent difficile de mettre des mots face aux belles choses. Ce qui plaît universellement est à la fois affaire d'esthétique physique (les formes, les courbes, les couleurs, les harmonies visuelles...), chaque personne pouvant être sensible à un corps, un parfum, ... mais l'appréciation esthétique d'autrui et de soi-même n'est toutefois pas qu'une question d'apparences, ni pour les personnes déficientes visuelles, ni pour les autres d'ailleurs. Elle est aussi une question de magie de l'instant, où le plaisir des sens se mêle au bonheur de la relation. ●

*(1). Cet article est paru dans l'édition de mai 2010 de Clin d'œil, l'organe officiel de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants. www.jeanmarcmeyrat.ch

*(2). Vidéo « La beauté quand on ne la voit pas ». www.javaispasvu.com



Les troubles dys

DYSLEXIE, DYSORTHOGRAPHE, DYSCALCULIE, dysphasie, dyspraxie, dysgraphie, trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)... Un trouble dys est un trouble cognitif (lié aux fonctions cognitives), développemental (présent à la naissance et tout au long de la vie) et spécifique – qui concerne un domaine de compétence particulier sans affecter les autres, bien que différents troubles dys puissent être associés chez une même personne. Ainsi les troubles dys peuvent toucher le langage oral (dysphasie), le langage écrit (dyslexie), le calcul et l'arithmétique (dyscalculies...), les gestes et fonctions visuo-spatiales (dyspraxie ou troubles d'acquisition des coordinations), l'attention et les fonctions exécutives (TDAH...), et la mémoire – trouble transversal qui peut toucher tous les dys. Mais ce qui caractérise l'ensemble des troubles dys est également l'incompréhension qui règne autour d'eux. Et c'est finalement la première difficulté à laquelle sont confrontées les personnes souffrant d'un trouble dys, tant leur diagnostic est complexe à poser et tant leurs manifestations sont variables

d'un individu à l'autre. En découlent parfois de graves conséquences : difficultés scolaires ou professionnelles, perte de confiance en soi, mal-être, isolement... Des répercussions pouvant conduire à une situation d'échec alors que dans de nombreux cas le simple fait d'identifier un trouble dys permet de le compenser en grande partie par une aide humaine, matérielle ou technologique, et de rendre ainsi la vie des personnes concernées un peu plus facile au quotidien. D'où l'importance de faire connaître et reconnaître ces troubles par le plus grand nombre, parents, enfants, adultes, enseignants, éducateurs, assistantes maternelles, professionnels du corps médical... C'est justement l'objectif de la Journée nationale des Dys qui a lieu chaque année au mois d'octobre et dont la prochaine édition aura lieu le 10 octobre 2015 (le 10/10). À cette occasion de nombreuses animations et opérations de sensibilisation auront lieu dans toute la France et seront ouvertes à tous. Pour connaître le programme détaillé de cet événement, rendez-vous sur le site officiel de la journée : <http://journee-des-dys.info> . ●

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES DYS

« Connaitre et reconnaître les « Dys » pour leur donner toutes leurs chances »

Rencontre avec Christine Auché-Le-Magny, représentante de la Fédération Française des Dys (FFDYS).



« Notre fédération se bat pour que les enfants concernés par des troubles dys aient toutes leurs chances ».

Racontez-nous votre parcours. Je suis dans le contexte associatif des troubles Dys depuis plus de 20 ans. J'ai créé Avenir Dysphasie France en 1991, participé à la création de la Fédération Française des Dys (FFDYS) en 1998, et à la mise en place du comité scientifique de la FFDYS en 2006. Aujourd'hui je suis administratrice de la FFDYS en charge de l'organisation du comité scientifique – celui-ci réunit des professionnels de la santé et de l'éducation afin de faire le lien entre ces deux mondes, car les troubles dys sont des problèmes de santé qui s'expriment principalement et en premier lieu, à l'école. L'un d'un principaux fondements de la FFDYS est d'ailleurs de faire en permanence le lien entre ces professionnels et les familles concernées.

Pouvez-vous nous présenter la FFDYS ?

La FFDYS s'appelait autrefois (jusqu'en 2008) FLA ou Fédération française des troubles spécifiques du Langage et de l'Apprentissage. Elle est devenue la Fédé-

ration Française des Dys pour faciliter la communication autour de l'ensemble de ces troubles du langage et de l'apprentissage. La FFDYS réunit aujourd'hui des associations qui représentent l'ensemble des troubles dys dans le but de créer une synergie et une véritable union entre elles pour générer un impact plus fort au niveau national.

La FFDYS a d'abord fonctionné en réunissant les dyslexiques et les dysphasiques, sont ensuite arrivés les dyspraxiques. Cela correspond à l'évolution des connaissances sur ces troubles, la dyspraxie restant encore l'un des moins connus.

La FFDYS a pour objectifs :

- De faire connaître et reconnaître les différents troubles dys.
- D'apporter des solutions aux familles concernées et aux associations qui les soutiennent.
- De favoriser et soutenir la recherche, la clinique, et les dispositifs d'adaptation à l'école au niveau national, voire international.

La FFDYS réunit les associations, qui elles

agissent sur le terrain en contact direct avec les familles, les professionnels et les instances locales.

À noter que la FFDYS a contribué cette année à l'élaboration avec la CNSA au « Guide d'appui pour la compréhension des dys à l'intention des équipes d'évaluation des MDPH » consultable librement sur le site internet de la CNSA : www.cnsa.fr.

Quels sont les axes de travail de la FFDYS ?

La FFDYS comprend quatre grands pôles de travail :

- Éducation et scolarité : projet de refondation de l'école, Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), rôle et fonction des auxiliaires de vie scolaire, travail avec la sécurité routière, accès aux livres numérisés (synthèse vocale ou adaptation visuelle)...
- Santé et rééducation : question de l'évaluation de la rééducation avec la Haute Autorité de Santé, parcours de soins des enfants ayant des troubles du langage et de l'apprentissage...
- Formation et emploi : édition du guide « Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est dys » aux éditions Belin, édition du guide « Histoire de comprendre les dys » avec nos partenaires.
- L'Europe : avec la volonté de créer des liens et échanges de bonnes pratiques entre les différents pays.

La FFDYS s'appuie également sur son comité scientifique pour apporter la rigueur scientifique nécessaire aux questions qui lui sont posées. C'est un lieu de dialogue entre experts de l'Éducation Nationale et de la santé autour de questions en lien avec l'actualité de la Fédération. Par exemple c'est dans le cadre de ce comité que nous avons établi une définition des troubles dys ainsi qu'une définition du handicap cognitif à la suite de la loi du 11 février 2005. Le comité scientifique est présidé par Jean-Charles Ringard (Le rapport Ringard de 2001 étant à l'origine du plan d'action interministériel concernant les troubles du langage et des apprentissages)

Quand on parle de troubles Dys, de quoi parle-t-on exactement ?

Il s'agit de troubles cognitifs développementaux et spécifiques pouvant toucher :

- le langage oral (dysphasies)
- le langage écrit (dyslexies);
- les gestes et les fonctions visuo-spatiales (dyspraxies ou troubles d'acquisition des coordinations);
- le calcul et l'arithmétique (dyscalculies...);
- l'attention et les fonctions exécutives.

La mémoire est un trouble transversal qui peut toucher tous les dys.

Un trouble dys est présent à la naissance et se manifeste dans le développement de l'enfant. Il est spécifique (et non global) car il atteint un domaine de compétences en particulier, bien que d'autres troubles y soient régulièrement associés. Le diagnostic est très complexe à poser et nécessite souvent le concours de différents professionnels.

Dans tous les troubles dys, on va retrouver un dysfonctionnement du processus cognitif: acquérir l'information, la traiter et s'en servir pour produire une action ou pour communiquer. Face à un trouble de ce type, il va falloir adapter la façon dont on transmet les informations et celle dont on évalue les apprentissages – en particulier à l'école: si l'enfant à tout compris à l'oral mais

on peut réduire les restrictions de participation avec une bonne prise en charge des troubles et une bonne adaptation de l'environnement. Par exemple si on ne peut pas lire mais qu'on dispose d'un logiciel qui lit, le handicap est partiellement compensé. Chaque situation doit être étudiée au cas par cas pour permettre à chacun de vivre sa vie au mieux.

Quelle est la proportion de personnes souffrant d'un trouble dys en France?

On estime que les troubles dys concernent 6 à 8 % de la population française (chiffre non officiel évoqué à l'Académie Nationale de médecine) et en moyenne un ou deux enfant par classe – avec aussi des classes où plusieurs enfants sont dys et ne sont pas forcément tous diagnostiqués. Lorsqu'un enseignant instaure quelques changements pour faciliter la compréhension d'un élève, cela peut aider bien d'autres enfants, y compris ceux qui n'ont pas de difficultés spécifiques. Un support visuel permettant de simplifier des explications ne va gêner personne... De même, le fait d'éviter l'implicite et les sous-entendus va aider beaucoup d'enfants (les dys, mais ceux qui manquent d'attention, ceux qui sont fatigués...). Cela permet de contribuer à la lutte contre l'échec scolaire.

Il est aussi important d'éviter les amalgames ou discriminations... nous avons déjà rencontré le cas d'enfants

souffrant de troubles Dys, mais qui ont été diagnostiqués très tard, car étant issus d'un milieu défavorisé, la source de leurs difficultés scolaires n'avait pas été réellement recherchée.

Comment savoir que l'on souffre d'un trouble Dys ou le détecter chez un proche ?

Il faut partir des difficultés et/des plaintes de la personne: adulte, enfant, parent, maîtresse... qui va dire: « *Quelque chose ne va pas* ». Le médecin scolaire peut être un bon interlocuteur, tout comme le médecin généraliste, puis l'orthophoniste. Un bilan sera nécessaire pour valider le diagnostic, il nécessitera presque toujours une évaluation du psychologue. Dans ce cadre il est important que quelqu'un coordonne les acteurs, fasse une synthèse médicale avec une vision du projet scolaire de l'enfant. Le médecin généraliste pourra parfois avoir ce rôle, il est important que ce soit quelqu'un qui ait une bonne connaissance des troubles Dys.

Journée Nationale des Dys : Rendez-vous le 10/10 !

Chaque année, aux alentours du 10 octobre (10/10) a lieu partout en France la Journée Nationale des Dys. À cette occasion, l'ensemble des associations représentant les personnes touchées de près ou de loin par les troubles dys se mobilisent dans toutes les régions pour mieux faire connaître les troubles dys à travers de nombreuses animations: rencontres, conférences, débats; jeux, stands d'information... Cet événement est ouvert à tous les publics, y compris ceux qui ne se sentent pas directement concernés par les troubles dys... l'objectif étant de changer le regard du plus grand nombre. Pour en savoir plus et connaître le programme détaillé des animations qui auront lieu près de chez vous rendez-vous sur: <http://journee-des-dys.info>.

Quels conseils souhaiteriez-vous donner aux personnes qui viennent d'apprendre qu'elles (ou un de leurs proches) ont un trouble Dys ?

Je leur recommande de se rapprocher des associations www.ffdys.fr. Il sera important d'essayer de faire le lien entre l'école et la santé, notamment en échangeant avec les rééducateurs et l'enseignant. Je leur conseille aussi de s'orienter vers des professionnels qui ont déjà une connaissance des troubles de l'apprentissage.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

En France nous devons faire face à une vraie problématique sur le plan du diagnostic des troubles dys: il y a toujours une nette tendance générale à rapprocher ces troubles soit de troubles psycho dynamiques, soit de la déficience intellectuelle, alors qu'ils n'y sont à priori pas liés. Notre fédération se bat pour que les enfants concernés par des troubles dys aient toutes leurs chances. Pour cela il est primordial qu'ils puissent être évalués dans tous les domaines sans qu'une hypothèse prévale sur une autre. Cela passe par une évaluation complète et notamment neuropsychologique, qui permet d'identifier précisément ce qui pose problème et les bonnes compétences cognitives sur lesquelles on pourra s'appuyer. Nous avons évoqué la problématique pour les enfants, il est important de savoir que pour les adultes c'est le désert au niveau des diagnostics. Les familles souhaitent être consultées sur la prise en charge de leur enfant.

● **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Plus d'infos sur : www.ffdys.com

« Chaque situation doit être étudiée au cas par cas pour permettre à chacun de vivre sa vie au mieux »

que le contrôle des connaissances se fait à l'écrit et qu'il est dysgraphique... alors tout est faussé. Le risque est qu'il ne soit pas évalué à hauteur de ses compétences.

Quelles peuvent être les répercussions des troubles Dys sur la vie quotidienne d'une personne?

Globalement les enfants ou adultes souffrant de troubles dys vont plus facilement manquer de confiance en eux et craindre l'échec... mais cela dépend de chaque personne et de la manière dont ses difficultés seront prises en charge. Pour aider les dys à compenser leurs difficultés il est essentiel de bien comprendre où se situent leurs points forts et points faibles, afin de travailler plus sur ce qui fonctionne bien, ce qui va aussi permettre de développer davantage la confiance et l'estime de soi. C'est aussi pour cela qu'il est très important d'avoir une bonne évaluation et au final le bon diagnostic.

Est-ce qu'on naît avec un trouble Dys ?

On naît avec et on l'aura toujours, mais

Lumière sur la dyslexie

Maman d'une jeune femme dyslexique et membre de l'association Apedys Rhône, Nicole Philibert nous apporte un éclairage sur la dyslexie.

Qu'est-ce que la dyslexie ? C'est un trouble de l'identification du mot écrit qui pénalise la lecture et la compréhension d'un texte et entraîne une grande fatigabilité. Très souvent les personnes dyslexiques ont au départ un trouble du langage oral mais ce n'est pas systématique.

Pour lire on utilise simultanément deux voies de lecture :

- La voie phonologique qui permet de lire en assemblant c'est le principe du B.A = BA
- La voie lexicale qui permet de lire plus rapidement par reconnaissance d'un mot stocké en mémoire.

Lorsqu'une de ces voies est défaillante on parle de dyslexie. On distingue donc deux grandes formes de dyslexies : la dyslexie phonologique et la dyslexie lexicale. Il est possible d'avoir les deux types de dyslexie en même temps, dans ce cas on parle de dyslexie mixte.

On lit en principe naturellement sans effort, mais pour quelqu'un qui est dyslexique cet automatisme ne fonctionne pas. Les difficultés peuvent être compensées plus ou moins, mais cela oblige toujours à travailler beaucoup plus et cela entraîne toujours une plus grande lenteur et une immense fatigabilité, très souvent mal comprises par l'entourage.

Comment savoir si l'on souffre de dyslexie ?

Tout ce qui est différent chez un enfant par rapport aux autres enfants du même âge doit retenir l'attention. En se développant, l'enfant met en place des habiletés et ce processus peut être plus ou moins

rapide d'un enfant à l'autre, il faut être attentif à cette évolution. Si l'enfant évolue très lentement ou ne sait pas faire quelque chose, je recommande de s'interroger et d'éviter de lui faire des reproches. Les difficultés peuvent être transitoires et / ou se compenser rapidement avec une rééducation, dans ce cas il ne s'agit pas d'un trouble dys. Pour autant, il convient d'agir dès les premières difficultés, le plus tôt possible. Si malgré tout les difficultés persistent dans l'apprentissage de la lecture, alors il peut s'agir de dyslexie. Comme les automatismes de lecture se mettent en place vers l'âge de 8 ans/ 8 ans et demi, jusqu'à l'âge de 8 ans, on parlera d'un retard dans l'apprentissage de la lecture, et c'est seulement après l'âge de 8 ans et demi que le terme dyslexie pourra être employé. Le diagnostic ne peut être posé que par un médecin : il s'agit d'un acte médical réalisé à partir de bilans faits par des professionnels.

Pouvez-vous donner une estimation du nombre de personnes concernées par la dyslexie en France ?

Le rapport publié par l'INSERM en 2007 estime que 6 à 8 % de la population est concernée par la dyslexie. En réalité il est très difficile de répondre à cette question précisément. Selon les définitions utilisées les études peuvent montrer des écarts très importants (par exemple aux États-Unis les estimations vont de 4.5 % jusqu'à 12 % de la population)

Comment une personne souffrant de dyslexie peut-elle compenser ses difficultés ? Et comment son entourage peut-il l'aider ?

Deux démarches sont particulièrement importantes : la réalisation du diagnostic par un médecin et l'accompagnement de la personne dys.

Chez l'enfant, l'accompagnement doit être mis en place dès que des difficultés apparaissent, même si le diagnostic de trouble dys n'a pas été posé. Ainsi, un enfant peut bénéficier d'aménagements pédagogiques dans le cadre d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative). Quand le diagnostic est posé, il peut y avoir la mise en place d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui apporte un soutien plus complet (aide humaine et /ou ma-

térielle) car on entre dans le champ du handicap. Les parents n'osent pas toujours faire une demande de reconnaissance de situation de handicap pour une dyslexie car ils ne veulent pas associer le trouble de leur enfant à un handicap. Pourtant, en fonction des répercussions du trouble sur la vie quotidienne il peut être nécessaire de le faire pour permettre à l'enfant d'avancer plus facilement.

D'autres conseils ?

Aux parents, jeunes et adultes, je recommande de ne pas rester seuls et de ne pas hésiter à aller s'informer et d'adhérer à des associations. À l'entourage, je conseille de rester bienveillant et de se rappeler que si la personne dyslexique dit qu'elle ne peut pas faire quelque chose, ce n'est pas parce qu'elle n'a pas envie de le faire. Quant aux enfants, je pense qu'il est très important qu'ils gardent des temps de loisirs entre l'école et les séances de rééducation. Dans le cerveau l'aire motrice est très proche de l'aire auditive et de l'aire visuelle, une activité physique peut aider l'enfant construire de nouveaux réseaux neuronaux qui l'aideront aussi à compenser son trouble.

Et au travail : Quelle est la meilleure attitude à adopter pour l'employeur et les collègues d'une personne dyslexique ?

Je pense qu'un gros travail de sensibilisation est nécessaire en milieu professionnel. Il y a des personnes dyslexiques dans toutes les entreprises et parfois elles-mêmes ne le savent pas. Ces personnes peuvent être très créatives car elles sont habituées à contourner les problèmes en trouvant d'autres solutions. Il s'agit souvent de personnes volontaires et travailleuses qui ont mis en place énormément de stratégies pour parvenir à faire comme les autres.

Lorsqu'un salarié est dyslexique, l'idéal est que lui et son employeur puissent en discuter, afin de voir si des aménagements pourraient être mis en place pour diminuer sa fatigabilité et rendre son travail plus efficace. Cela peut passer par exemple par l'installation d'un logiciel qui change la police d'écriture, un correcteur orthographique... Les solutions à apporter ne sont pas forcément compliquées à mettre en œuvre, l'essentiel est de pouvoir en parler et d'étudier chaque situation au cas par cas. ●

À LIRE

«DYStinguons les DYS»

À l'occasion de la Journée des Dys Rhône-Alpes, les associations de l'UDRA lanceront officiellement le livre : «DYStinguons les DYS» écrit par Nicole PHILIBERT. Il explique les différents troubles dys et apporte un éclairage complet sur leurs répercussions et sur toutes les questions qui peuvent y être associées (droits, sites ressources, démarches administratives, conseils pratiques...). Cet ouvrage sera proposé au prix de 5 euros et disponible lors de la Journée des Dys, puis auprès de toutes les associations membres de l'UDRA.

L'Union des Dys Rhône-Alpes rassemble les acteurs Dys de la région

Nicole Philibert est représentante de l'Union des Dys Rhône-Alpes. Elle nous présente les messages et les projets portés par cette union d'associations autour de la question des troubles dys.

Pouvez-vous vous présenter ? Je suis adhérente de trois associations : Apedys Rhône (dyslexie), 1.2.3 Dys (dyspraxie) et A.A.D Rhône (Association Avenir Dysphasie). Je suis entrée dans le monde des dys car une de mes filles est dyslexique. Alors que je travaillais dans un tout autre domaine, j'ai passé un diplôme universitaire (DU) de Neuropsychologie, Education et Pédagogie afin de mieux comprendre le trouble de ma fille pour mieux l'aider. Aujourd'hui je suis représentante de l'UDRA (Union des Dys Rhône-Alpes) au sein du CERRA (Comité d'Entente Régional Rhône-Alpes). En parallèle, je siège à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et je participe à un groupe de travail sur la dyslexie de la mission handicap de l'Université de Lyon.

Quel est le message porté par l'UDRA ?

L'UDRA porte le message des nombreuses associations qui la composent : 1.2.3 Dys ; APEDA Drôme ; APEDYS : Ain - 2 Savoie - Isère et Rhône ; Association Avenir Dysphasie : Rhône et Loire ; DMF Isère ; Hyper super (TDAH) ; E=McDys, L'ADAPT et l'APAJH Rhône. Notre objectif commun est de faire mieux prendre en compte la problématique des troubles dys, à commencer par leur diversité. Une enquête de l'INSERM en date de 2007 mentionnait la dyslexie, la dysorthographe et la dyscalculie. Il faut y ajouter la dysphasie, la dyspraxie, la dysgraphie et le TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité). Des troubles qui peuvent se conjuguer entre eux. Beaucoup de gens sont concernés mais aujourd'hui encore un grand nombre d'adultes ne savent même pas qu'ils sont dys. L'Éducation Nationale a fait de gros progrès en matière de dépistage pour les enfants, mais la question n'a jamais vraiment été posée pour le cas des adultes. Certains, jeunes ou non, sont en errance sur le marché du travail ou en difficulté dans leur poste, simplement parce que leur trouble n'a pas été identifié et qu'il est donc difficile de mettre des adaptations en place. En outre quand l'incompréhension s'installe ils peuvent perdre confiance en eux, cela peut

conduire à des dépressions très graves. Pour les enfants, le dépistage et la prise en charge fonctionnent plutôt bien en primaire, un peu moins bien dans le secondaire, mais presque rien n'est fait en post-bac, si ce n'est des initiatives locales. C'est pourquoi notre but principal est d'obtenir une meilleure reconnaissance mais aussi de permettre un dépistage et une prise en charge aussi bien des adultes que des enfants. Ce n'est pas uniquement le rôle de l'Éducation Nationale, c'est aussi celui de la société en général et notamment des entreprises, des parents, des crèches, des formateurs... Dans cette optique nous souhaitons faire prendre conscience au plus grand nombre que les troubles dys concernent tout le monde. Si on additionne les personnes touchées par chaque type de trouble, on obtient une estimation de 10 % voire 20 % de la population qui serait directement concernée.

Vous mentionnez les TDAH parmi les troubles dys. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

L'attention est quelque chose dont on se sert continuellement. Si on ne prête pas attention à quelque chose, on ne peut pas le faire. Donc une personne qui ne peut pas maintenir son attention dans le temps part avec un désavantage par rapport aux autres. Il s'agit d'un trouble neurobiologique : c'est une singularité du fonctionnement du cerveau. Les personnes TDAH peuvent avoir un comportement désorganisé, du mal à faire les choses de façon coordonnée et suivie... non pas parce qu'elles ne veulent pas mais parce qu'elles ne peuvent pas. L'hyperactivité qui y est associée peut s'exprimer plus ou moins selon les personnes. Les personnes souffrant de TDAH sont souvent remises à leur place par d'autres qui pensent que leur attitude est liée à de l'agressivité ou à une mauvaise éducation... cette image négative qui leur est renvoyée peut les conduire à une grave perte d'estime de soi. C'est pourquoi il faut à ces enfants beaucoup de bienveillance. Quels que soient les troubles, la manière dont on traite les enfants va beaucoup influencer sur leur évolution. ●



« Aux parents, jeunes et adultes, je recommande de ne pas rester seuls et de ne pas hésiter à aller s'informer auprès des associations ».

Rendez-vous le 10 octobre à L'Hôtel de Région de Lyon

Le 10 octobre prochain aura lieu la Journée Nationale des Dys dans toute la France et notamment en Rhône-Alpes. Les associations de l'UDRA organiseront à cette occasion de nombreuses animations dans chaque département. Pour le Rhône, ce sera de 12h30 à 17h à l'Hôtel de région Rhône-Alpes (1 esplanade François Mitterrand, 69002 Lyon). Un dossier de sensibilisation sera offert à chaque participant. Il comprendra notamment des explications sur les différents troubles dys, une fiche réalisée par les chercheurs de l'INSERM sur le cerveau, une autre réalisée par les rectorats de Lyon et Grenoble ainsi qu'une fiche origami pour sensibiliser les enfants aux troubles dys. Un flashmob sera également organisé à 12h30. Tout le monde peut participer à cet événement : familles, enseignants, éducateurs, employeurs, assistantes maternelles, entrepreneurs, amis, voisins, curieux... Tous les personnes qui le souhaitent sont invitées à apporter une œuvre représentant les dys : dessin, poème, photo... quelque chose qui puisse être suspendu. L'ensemble des œuvres sera exposée sur l'Esplanade François Mitterrand tout au long de l'événement. Entrée libre et gratuite.

Plus d'infos sur :

<http://journee-nationale-des-dys-rhone.com>

AVENIR DYSPHASIE

« La dysphasie reste méconnue

Rencontre avec Edwige de Bardonnèche, qui fait la lumière sur ce trouble dys

Pouvez-vous vous présenter ?
Je suis présidente de l'antenne Avenir Dysphasie du 77 (Seine-et-Marne). Je suis également administratrice d'Avenir Dysphasie France. C'est une association de parents et de professionnels qui a pour but de venir en aide aux personnes, enfants ou adultes, ayant une dysphasie ou des troubles complexes du langage. Elle est intégrée à la Fédération Française des Dys, qui regroupe des associations représentant chaque famille de troubles dys.

Qu'est-ce que la dysphasie ?

La dysphasie est un trouble spécifique et durable du développement du langage. Il s'agit d'un trouble (et non pas d'un retard), qui est spécifique (il ne touche pas l'ensemble du développement cognitif), et qui concerne le développement du langage oral. On entend souvent dire que les dysphasiques sont ceux qui ne savent pas parler ou parlent mal. Mais c'est faux, la dysphasie ne concerne pas uniquement des personnes qui ont du mal à s'exprimer, mais aussi des personnes qui ont du mal à réceptionner et comprendre les informations du langage oral. Très souvent, les personnes dysphasiques s'expriment et comprennent comme si elles utilisaient une langue étrangère, d'où un décalage et des difficultés de compréhension avec les autres. La dysphasie ne doit pas être confondue avec l'aphasie qui intervient de manière accidentelle. D'autre part, elle n'a aucun lien avec une déficience intellectuelle.

Y a-t-il plusieurs formes de dysphasie ? Peut-elle être plus ou moins prononcée d'une personne à l'autre ?

La dysphasie peut prendre trois grandes formes. Elle peut toucher :

- Le versant expressif : langage chaotique, difficultés à prononcer...
- Le versant réceptif : capacité à s'exprimer mais avec une difficulté à comprendre. Les personnes touchées par ce trouble sont plus rares, soit parce qu'il est plus difficile à diagnostiquer, soit parce qu'il est réellement plus rare.
- Les deux versants en même temps : c'est la majorité des cas avec une variété de degré très large.

Dans tous les cas, la dysphasie est souvent lourde de conséquences car elle

touche au langage oral, ce qui peut entraîner des difficultés sur tous les plans et notamment dans l'intégration sociale.

À partir de quel moment les symptômes peuvent apparaître ?

Tout dépend de la sévérité des troubles et du milieu dans lequel la personne vit. Dans une famille où il y a plusieurs enfants, les parents vont détecter plus vite les difficultés de l'enfant car ils auront des points de comparaison. Pour ceux dont c'est le premier enfant, c'est à l'école que les symptômes vont commencer à être visibles, notamment si la maîtresse constate qu'elle ne comprend pas ce que dit l'enfant ou que celui-ci ne se comporte pas comme les autres. Toutefois, on ne peut pas toujours savoir aussi vite, car il peut aussi s'agir d'un simple retard dans l'apprentissage.

Quelles peuvent être les répercussions de la dysphasie dans la vie quotidienne ?

Les principales répercussions sont liées au fait de ne pas comprendre ou de ne pas pouvoir se faire comprendre. Cela a un impact psychologique et rend le dialogue très difficile. Ne pas pouvoir dire ce que l'on veut dire quand on a envie de le dire peut être très frustrant. Certains enfants vont s'exprimer avec des phrases décousues, d'autres vont rester muets ou s'autocensurer. Il y a également des répercussions sur la lecture et sur l'écriture. De plus, la dysphasie s'accompagne souvent de troubles associés. Les dysphasiques sont des personnes intelligentes mais qui ne peuvent pas s'exprimer comme elles le voudraient.

Ce trouble peut-il s'estomper ou disparaître avec le temps ?

La dysphasie ne peut pas disparaître avec le temps, mais elle peut devenir moins perceptible avec une rééducation bien menée. On peut contourner ce trouble par des points d'appui, notamment en mettant en place des aménagements qui reposent sur des repères visuels (post-it, pense-bêtes, observation...).

Quelle est la proportion de personnes souffrant d'une dysphasie à l'échelle de la population française ? Est-ce que toutes les personnes ayant une dysphasie sont diagnostiquées ?

Aujourd'hui on estime que la dysphasie concerne 2 % de la population française, soit plus d'un million de personnes en France (environ un enfant dys, tout trouble dys confondu, par classe).

Le diagnostic est un véritable problème. La dysphasie n'a pas un historique très long, elle est très peu connue du public, du corps médical généraliste, et des enseignants qui peuvent mal interpréter le comportement des enfants. Du coup, beaucoup de gens n'ont pas la bonne étiquette. La dysphasie est très souvent confondue avec l'autisme et la déficience intellectuelle.

Quels sont les signaux qui peuvent alerter ?

Un enfant dysphasique veut communiquer mais il est en souffrance, et n'arrive pas à exprimer ce qu'il veut. Il va avoir un discours peu construit, manquer de mots, avoir du mal à comprendre. Cela touche des garçons dans deux cas sur trois. Ces enfants vont avoir tendance à s'isoler ou vont à tout prix vouloir se manifester autrement que par la parole : colère, bruit, gestes insistants... Soit ils laissent tomber et se ferment, soit ils se manifestent autrement. Ils sont conscients qu'ils ne peuvent pas s'exprimer. Il ne s'agit pas d'un trouble de la parole mais bien du langage : l'enfant dysphasique apprend et comprend le français comme si c'était une langue étrangère.

Vers qui se tourner ensuite ?

Dès que l'on constate ces difficultés, l'idéal est de se tourner vers l'orthophoniste qui évalue le retard et fait des tests étalonnés, en les répétant pour voir s'il s'agit d'un simple retard. Si malgré la rééducation le retard persiste, on est dans le trouble. Le médecin généraliste est habilité à prescrire une visite et des séances chez l'orthophoniste. Ce bilan orthophonique doit être accompagné impérativement d'un bilan psychométrique. Une des principales difficultés reste le manque de sensibilisation et de formation du corps médical : parfois les professionnels connaissent très peu la dysphasie et vont avoir du mal à déterminer s'il s'agit d'un retard normal ou d'autre chose.

Une fois le diagnostic posé, quelle est la meilleure attitude à adopter ? Avez-

du public et des professionnels »

encore peu connu.

Une partie des membres de l'antenne Avenir Dysphasie du 77 (Seine-et-Marne).



vous des conseils en particulier ?

Lorsque l'on répond aux demandes de soutien des parents, certains nous expliquent qu'ils font répéter à l'enfant son prénom toute la journée jusqu'à ce qu'il y parvienne. Ce n'est pas forcément une bonne solution car cela met l'accent sur ce qu'il ne sait pas faire. Il est préférable de le répéter à sa place, et de le corriger quand il se trompe. Globalement, nous conseillons aux parents de mettre l'enfant dans un bain de langage, comme lorsqu'une personne veut apprendre une langue étrangère et qu'elle fait une immersion dans un autre pays. Par exemple, une maman peut verbaliser tout ce qu'elle est en train de faire notamment quand elle cuisine, afin de créer un univers sonore. On peut aussi mettre des post-it, transformer des informations sonores en repères visuels.

Nous recevons aussi des questions venant de professionnels de l'éducation. Nous leur expliquons qu'un enfant dysphasique est un enfant qui va avoir un développement différent et que donc il ne pourra pas être évalué sur les mêmes fondements que les autres élèves. Nous leur proposons une méthodologie différente, adaptée, afin pouvoir évaluer les

progrès réalisés.

Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que chaque enfant est différent. Pour chacun, il sera nécessaire d'identifier, d'observer et de comprendre comment il reçoit les informations pour s'adresser à lui de la manière qui lui convient le mieux.

Que propose l'association Avenir Dysphasie ?

Nous proposons un soutien en direction des parents d'enfants dysphasiques, des adultes dysphasiques, et des professionnels de l'éducation.

Nous proposons aux parents une sensibilisation et des informations, des rencontres avec d'autres familles pour rompre l'isolement, et un accompagnement des familles dans leur quotidien et dans les démarches scolaires.

Pour les adultes, nous pouvons apporter un soutien dans les démarches scolaires et professionnelles, et dans les démarches quotidiennes comme par exemple la constitution d'un dossier pour la MDPH, si des besoins de compensation sont identifiés.

Par ailleurs, nous travaillons en partenariat avec l'Éducation Nationale. Nous formons les auxiliaires de vie scolaire

à travers une journée complète de formation sur les troubles dys en général (en Seine-et-Marne). Ces formations peuvent aussi s'adresser aux professeurs et aux chefs d'établissement. Notre objectif est d'informer le plus possible. En parallèle, la Fédération Française des Dys organise régulièrement des réunions de sensibilisation à destination des recruteurs et des salariés en entreprise. Il y a toujours des personnes concernées dans tous les milieux professionnels, soit parce qu'elles sont directement touchées soit parce qu'elles ont un proche concerné.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Beaucoup de personnes dysphasiques se révèlent très douées dans certains domaines, notamment dans le domaine artistique. Il est très important de les valoriser.

Toute personne qui se pose des questions sur la dysphasie ne doit pas hésiter à nous contacter. Dès le moment où ils décrochent leur téléphone, un pas est franchi.

● **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Pour plus d'infos rendez-vous sur :
www.dysphasie.org

DYSPRAXIQUE MAIS FANTASTIQUE

« La moitié des dyspraxies ne sont pas diagnostiquées »

Rencontre avec Marianne Delétang, présidente de l'association Dyspraxique Mais Fantastique.



Lorsque des signes se présentent, l'idéal est de se tourner vers un professionnel de santé en commençant par le médecin généraliste ou le médecin scolaire.

Pouvez-vous vous présenter ?
J'ai découvert l'association Dyspraxique Mais Fantastique (DMF) en 2007, au moment où l'une de mes filles est entrée à l'école et a rencontré des difficultés liées à la dyspraxie. Je suis d'abord entrée au Conseil d'administration en 2011 avant de devenir présidente de DMF en 2015.

Qu'est-ce que la dyspraxie ?

La dyspraxie est une altération de la coordination et de l'automatisation des gestes de la vie quotidienne. En principe, chacun automatise tout en matière de successions de mouvements, dès lors que le geste est appris (manger, s'habiller, marcher, conduire...). Mais une personne dyspraxique doit réapprendre chaque geste et enchaînement tous les jours. Ce trouble est souvent banalisé et relié à tort à un retard intellectuel, alors que ces personnes sont tout aussi intelligentes que les autres, voire plus, car elles vont compenser une difficulté et étant plus performantes ailleurs. C'est un handicap invisible, aussi appelé syndrome de l'enfant maladroit.

Quelles sont les différentes formes de dyspraxie ?

Il existe de nombreuses formes de dyspraxies, qui peuvent être associées.

- La dyspraxie constructive : difficultés à assembler plusieurs éléments (coudre, bricolage, Lègos...).
- La dyspraxie visuo-spatiale : trouble dans l'organisation des gestes et trouble du regard (mouvement des globes oculaires), difficulté à fixer... Par exemple, cela peut se traduire par une incapacité à se situer pour écrire sur un tableau ou en haut à gauche d'une feuille de papier.
- La dyspraxie non-constructive : trouble de la séquentialité des gestes. Mener une action qui comporte plusieurs étapes demande de nombreux gestes différents. Par exemple pour manger : prendre la fourchette, prendre le couteau, piquer avec la fourchette, utiliser le couteau pour couper...
- La dyspraxie idéatoire : difficulté à manipuler des objets, manipuler un compas, allumer des allumettes...
- La dyspraxie idéomotrice : difficulté pour comprendre ou mimer des gestes,

faire « chut »...

- La dyspraxie oro-faciale : difficultés pour souffler, siffler, parfois pour déglutir ou parler.
- La dyspraxie de l'habillement : difficulté à enfiler des vêtements, à utiliser une fermeture éclair, des lacets...
- La dyspraxie dysgraphique : trouble dans l'écriture, par exemple besoin de réapprendre chaque jour à faire la courbe du a...

La dyspraxie est souvent associée à d'autres troubles dys (langage, attention...) même si ce n'est pas systématique.

À partir de quel moment les symptômes peuvent apparaître ? Comment les repérer ?

Les symptômes sont présents dès la naissance et sont perceptibles quand l'enfant commence à marcher tard et pas forcément normalement, se cogne, renverse les choses, montre globalement une lenteur d'exécution, une certaine maladresse, une grande fatigabilité. Cela peut se voir aussi à l'entrée à l'école, si l'enfant ne sait pas faire les mêmes choses que ses camarades (gommettes, écriture, coloriage sans dépasser...).

Le véritable problème c'est que la dyspraxie n'est pas forcément visible et que l'on va souvent considéré que l'enfant est maladroit sans chercher plus loin. C'est pourquoi il est très important de faire mieux connaître la dyspraxie.

Quelles peuvent être les répercussions de la dyspraxie dans la vie quotidienne ?

La dyspraxie peut avoir des répercussions sur tous les plans (habillement, toilette, prise de repas, école notamment pour les mathématiques et la géométrie, le travail manuel, la conduite, les loisirs...). À cela s'ajoutent des difficultés d'organisation de manière générale et une grande fatigabilité dans la mesure où les dyspraxiques doivent réfléchir beaucoup plus que les autres pour chaque action réalisée.

Les symptômes de la dyspraxie peuvent-ils s'estomper au fil du temps ?

Ils ne peuvent pas disparaître, mais si la dyspraxie est diagnostiquée assez tôt et

qu'une bonne rééducation est menée, l'enfant va pouvoir mettre en place des stratégies de compensation qui vont devenir de plus en plus efficaces au fur et à mesure qu'il va grandir. Différents outils peuvent également aider les dyspraxiques à compenser leurs difficultés : ordinateur, voiture à boîte automatique.

La force des personnes dyspraxiques est souvent l'oral, qu'ils vont beaucoup développer pour compenser les autres difficultés. Favoriser le verbal, en particulier dans les apprentissages peut ainsi leur permettre de dépasser leurs difficultés.

Quelle est la proportion de personnes souffrant d'une dyspraxie en France ?

On estime que la dyspraxie concerne environ 5 % de la population française (environ 7 % des enfants) et que la moitié n'est pas diagnostiquée.

Comment obtenir un diagnostic ? Et ensuite ?

Lorsque des signes se présentent, l'idéal est de se tourner vers un professionnel de santé en commençant par le médecin généraliste ou le médecin scolaire. Il pourra ensuite orienter les parents vers un pédiatre, un neuropédiatre, un orthophoniste et/ou un neuropsychologue. Les tests de quotient intellectuel permettront de montrer que l'enfant a une intelligence normale. En général, un enfant dyspraxique va réussir les tests verbaux, mnésiques et raisonnements ; mais on va constater une cassure avec les tests visuels, spatiaux et praxiques. Même si les enfants à haut potentiel développent des stratégies de compensation, les résultats sont en principe assez nets.

Dès lors on sera en mesure de parler de dyspraxie. Un bilan sera fait sur les plans de l'orthophonie, l'orthoptie, la psychomotricité et l'ergothérapie, afin d'évaluer la meilleure rééducation et les mesures de compensation à mettre en place.

À partir de là, nous recommandons aux familles de rester positives, et de valoriser les points forts de l'enfant tout en identifiant ses points faibles – sans pour autant chercher à les faire disparaître à tout prix. Chacun a ses points forts et points faibles, l'important est de trouver ce qui peut correspondre le mieux à nos atouts et ce qui crée le moins de difficultés, notamment en matière d'études et d'emploi.

Que propose l'association Dyspraxique Mais Fantastique ?

L'association Dyspraxique Mais Fantastique a une couverture nationale avec des référents présents dans toute la France. Elle a pour objectif de rassembler des gens dyspraxiques de tous âges, afin de leur permettre de se connaître entre eux, de créer des liens y compris entre familles. Nous proposons également un soutien aux familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés (travail, école, administration, prêt de matériel...).

En parallèle, nous assurons des minis formations à destination des enseignants. Nous animons aussi régulièrement des conférences et colloques. Le 10 octobre prochain, nous participerons comme chaque année à la Journée des Dys, lors de laquelle des événements sont organisés dans toute la France par des associations qui travaillent autour des troubles dys.

Par ailleurs, l'association DMF participera au marathon de Paris en mars 2016, avec un groupe formé par des membres de l'association.

● Propos recueillis par Caroline Madeuf

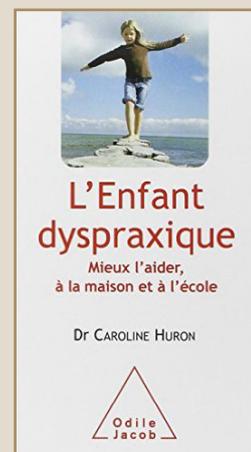
Pour plus d'infos sur la dyspraxie et l'association Dyspraxique Mais Fantastique, rendez-vous sur : <http://dyspraxie.info>

Quelques ouvrages recommandés par l'association Dyspraxique Mais Fantastique

L'Enfant dyspraxique: Mieux l'aider, à la maison et à l'école

Dans ce livre, Caroline Huron utilise ses compétences de médecin pour comprendre les aspects cliniques, son expérience de psychiatre pour évoquer les parcours psychologiques des enfants et de leurs parents, ses connaissances en sciences cognitives et son expérience de mère d'enfant dyspraxique pour vous aider à faire face au mieux aux difficultés rencontrées. Des informations scientifiques solides pour comprendre l'enfant dyspraxique ; des conseils pratiques pour l'accompagner dans la vie quotidienne, à la maison comme à l'école. Caroline Huron est psychiatre, chercheuse en sciences cognitives à l'Inserm dans le Laboratoire de neuro-imagerie cognitive.

Caroline Huron, 2011, éditions Odile Jacob, 198 pages, 22,25 €.



Maladresses et Dyspraxies de l'Enfant

La dyspraxie de l'enfant est une déficience du développement de l'organisation motrice. Ce trouble reste encore trop méconnu dans nos pays francophones, européens surtout. Nous avons voulu faire le point sur nos connaissances à travers une synthèse qui s'adresse d'abord à tous les professionnels de la santé. Mais des parents et des enseignants intéressés y trouveront matière à réflexion et informations pratiques.

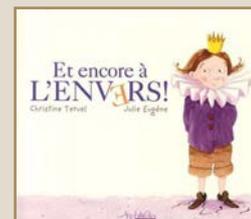
Serge Dalla Piazza, 2011, éditions L'Harmattan, 152 pages, 14,50 €.



Et encore à l'envers ! : L'autre histoire de Dagobert...

Comprendre la dyspraxie et la dédramatiser : c'est ce que propose cet ouvrage composé de textes faciles d'accès et de photos. Un livre ludique qui s'adresse aussi bien aux enfants – dyspraxiques ou non – qu'à leur entourage.

Christine Teruel, Julie Eugène, 2008, éditions Aphrodis, 12,52 euros.



Même pas grave ! : L'échec scolaire, ça se soigne

Les notes baissent, l'école n'en veut plus. À la maison, la tension monte. Tout le monde est à bout. Pas si grave, affirme le Dr Olivier Revol, la souffrance n'est pas une fatalité. Précocité, hyperactivité, dyslexie : poser un diagnostic fiable est le premier pas vers la guérison. Le traitement suivra, animé par une équipe parents-médecins-enseignants cohérente et soudée. Des récits et témoignages tirés de l'expérience d'un pédopsychiatre en lutte contre l'isolement des enfants en difficulté et de leur famille ; des outils pour identifier le trouble et les méthodes adaptées pour le traiter ; des conseils rassurants pour tous les parents et enseignants confrontés à la spirale de l'échec scolaire.

Olivier Revol, 2007, éditions Bien-être J'ai lu, 342 pages, 7,30 €.



DYSPRAXIE – TRIBUNE

Dyspraxie France Dys : Améliorer la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie

Créée par des bénévoles engagés, pour la plupart depuis 10 ans, en faveur de la dyspraxie, l'association Dyspraxies France Dys (DFD) s'étend sur le territoire national dans 70 départements environ. Ce maillage permet d'agir au plus près des personnes dyspraxiques avec ou sans troubles associés.

Dyspraxies France Dys : 1600 familles représentées

La majorité des bénévoles qui accompagnent Dyspraxies France Dys sur le territoire français sont parents, adultes concernés ou membres d'une famille touchée par le trouble. Fin 2014, DFD représentait environ 1600 familles, ce qui révèle les besoins restant à couvrir. Il est bien évident néanmoins qu'une association ne représente jamais l'ensemble des personnes qui font appel à elle tout au long de l'année, le geste d'adhésion n'étant pas systématique. Les attentes et besoins sont donc bien supérieurs au nombre de familles représentées, car la reconnaissance de la dyspraxie n'est jamais chose acquise sur la durée et dépend de secteurs ou de personnes plus ou moins bien informées, sensibilisées ou réticentes.

Le but de l'association : améliorer la connaissance et la reconnaissance de la dyspraxie pour favoriser le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement des personnes atteintes par le

« La scolarité reste un parcours du combattant »

trouble (ou suspectées de l'être).

DFD est membre de la Fédération Française des Dys et participe à ses différents pôles (santé, scolarité, insertion professionnelle). Elle contribue à faire évoluer les textes législatifs qui touchent à la scolarité, au parcours de soins, à l'emploi, la conduite, etc.

Ainsi, DFD a pu accompagner les travaux concernant le Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), la rédaction du « Guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des personnes présentant des troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des

apprentissages » de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), la réécriture du « Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVASCO) », la réflexion autour du décret concernant « l'Exception Handicap aux Droits d'Auteur » (permettre l'accès des fichiers numériques aux personnes ne bénéficiant pas d'un taux de reconnaissance de handicap de 80 %, inaccessibles aux personnes dyspraxiques actuellement.

École et dyspraxie

Malgré des dispositifs qui devraient permettre une inclusion adaptée aux troubles des enfants, souvent par méconnaissance du sujet, la scolarité reste encore souvent un parcours du combattant pour trop d'élèves dyspraxiques. En 2014, une opération de sensibilisation des nouvelles ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation) qui ont remplacé les IUFM, a été initiée avec la FFDYS afin que les problématiques DYS soient intégrées dans le programme de formation initiale et continue des

enseignants. Avec plus ou moins de bonheur, un représentant FFDYS de chaque académie a contacté l'ESPE et le

Conseiller ASH du Rectorat. Depuis cette action de lobbying, certaines ESPE et associations membres de la FFDYS ont pu construire un partenariat pour des actions de sensibilisations.

D'autre part, les enfants dyspraxiques étant souvent munis d'ordinateurs portables à l'école, pour compenser leur dysgraphie, DFD a bénéficié de l'opération « ordys » jusqu'à fin 2014, initiée par Alcatel. Cette opération a permis de prêter à des familles un ordinateur portable en attendant que la notification d'attribution de la MDPH soit suivie d'effet ou qu'un ordinateur cassé soit réparé.

Aux côtés de la FFDYS toujours, DFD

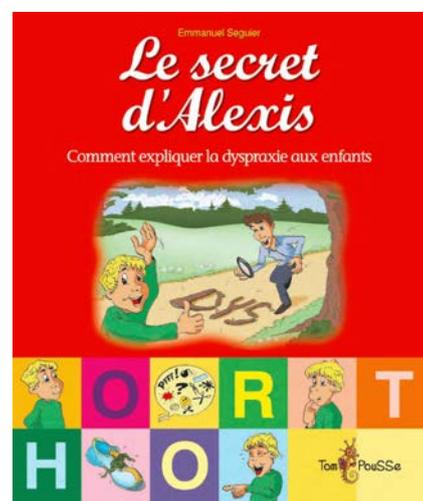
a également contribué à l'écriture d'une plaquette et d'un livre concernant l'emploi et la formation professionnelle publiés en 2014 : « Histoire de comprendre les dys en entreprise » et « Réussir son orientation et sa vie professionnelle quand on est DYS ».

Ces travaux se déroulent en prise directe avec les ministères et font intervenir de nombreux acteurs associatifs et institutionnels. Ils concernent plus globalement l'ensemble des dys, voire l'ensemble des handicaps.

Lorsque certaines problématiques concernent uniquement la dyspraxie, DFD intervient alors en son nom propre en favorisant les partenariats.

Permis de conduire et loisirs

Concernant le passage du permis de conduire, DFD a réalisé une plaquette spécifique à la dyspraxie avec le soutien de la Délégation à la Sécurité Routière. Celle-ci donne des pistes d'adaptations possibles. Un arrêté sur le passage du code de la route a d'ailleurs suivi la



« Le secret d'Alexis », un livre pour apprivoiser le handicap et de mieux comprendre ses répercussions.



Renan Luce, parrain de l'association DFD, lors d'un concert au Théâtre Théo Argence de St-Priest, le 12 décembre 2014.

signature d'une convention en mai 2013 entre la Délégation à la Sécurité Routière et les associations membres de la FFDYS (dont DFD). Ce texte officiel permet aujourd'hui, si nécessaire, aux adultes dys de passer l'épreuve du code avec les personnes sourdes et malentendantes. À la suite de cette publication, DFD a transmis la plaquette numérique réalisée « *dyspraxie et conduite automobile* », aux syndicats employeurs des auto-écoles chargés de la relayer à leur réseau.

Un même travail est en cours de réalisation à destination des centres de loisirs, et de même une plaquette devrait être diffusée sous peu. Le but étant d'atteindre les animateurs et directeurs en formation (BAFA, BAFD, BPJEPS). Un groupe de travail réfléchit également à la sensibilisation des intervenants sur les Temps d'Activités Périscolaires.

Dans ce même but de sensibilisation et de meilleure connaissance des répercussions des troubles, DFD et la Fédération Française Handisport ont démarré une collaboration qui devrait permettre, à terme, aux jeunes et adultes dyspraxiques de pratiquer un sport accessible à leurs possibilités.

Touchant également à la scolarité, un partenariat avec le CNED est également engagé, avec la mise en place d'un groupe de réflexion où DFD apporte son expérience de terrain.

Une convention cadre signée en 2013 entre les présidents de L'ADAPT et de DFD permet de partager des réflexions pour mener des actions communes autour de la conduite automobile, de l'accès au sport, de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Renan Luce, parrain de DFD

DFD a pour mission de faire connaître la dyspraxie. À ce titre, elle est parrainée par le chanteur Renan Luce, qui a très activement participé à la réalisation du reportage « *Dyspraxie, le parcours du combattant* », sorti au printemps 2015, en réalisant la musique, les interviews et la voix off du film. Afin de partager son engagement avec ses spectateurs, le chanteur accueille les stands de l'association sur sa tournée et n'hésite pas à évoquer son soutien dans les médias, contribuant ainsi à mieux faire connaître ce trouble encore trop méconnu.

Enfin, DFD a été partie prenante du livre « *Le secret d'Alexis, comment expliquer la dyspraxie aux enfants* », rédigé et illustré par Emmanuel Segulier (administrateur DFD), avec le concours de Véronique Bancel (formatrice à l'ESPE de Lorraine et présidente de DFD Lorraine) et préfacé par le Dr Alain Pouhet. Ce livre, paru aux éditions TomPousse, permet à l'enfant ou aux parents au début du parcours diagnostique, d'approprier le handicap et

de mieux comprendre ses répercussions.

Au-delà de ces actions, l'association DFD est présente sur le « terrain » auprès des familles et elle agit souvent en local auprès d'académies, MDPH, élus, entreprises etc., pour faire remonter les disfonctionnements ou proposer des actions de sensibilisation et de bonnes pratiques.

Afin de favoriser l'entraide, elle a créé une liste d'échanges nationale ouverte « *dyspraxieDFD-subscribe@yahoogroupes.fr* » destinée à toute personne intéressée par la dyspraxie, adhérente ou non à l'association. Cet espace permet de bénéficier de conseils et de favoriser la communication entre tous.

La page Facebook de DFD est extrêmement lue (jusqu'à 30 000 visites par semaine) et rassemble de nombreuses informations utiles aux parents et personnes s'intéressant à la dyspraxie et aux troubles dys.

● **Vincent Marron, Président de l'Association Nationale Dyspraxies France Dys**

Pour nous contacter :

Tél : 01.84.16.08.09

Courriel : dfd@dyspraxies.fr

Site : www.dyspraxies.fr

Facebook : *Dyspraxie France Dys*

Localement :

Tél : 09.54.10.20.60.

Courriel : dfd01@dyspraxies.fr

<http://dfd01.free.fr/>

TÉMOIGNAGES AUTOUR DE LA DYSPRAXIE

La dyspraxie racontée par les dys



Ces témoignages vous sont proposés par l'association Dys France Dys - Propos recueillis par Laurence Huard.

Quentin joue de la trompette

Je m'appelle Quentin, j'ai 17 ans $\frac{1}{2}$. J'habite en Seine Maritime. Je suis en première scientifique. L'an prochain, j'envisage de continuer en terminale S, avec une spécialité informatique. Mon projet est de devenir ingénieur dans le secteur des transports.

J'ai débuté la trompette quand j'étais en CE1, il y a donc 11 ans. Lorsque j'étais en 6e, je suis entré au Conservatoire de Rouen, il a fallu pour cela passer un concours. En 3^e je suis rentré en 2^e cycle toujours au Conservatoire, après avoir réussi l'examen de fin de premier cycle avec la mention Bien.

Est-ce difficile ?

Le deuxième cycle du Conservatoire est assez difficile. J'ai des difficultés pour le solfège, j'ai d'ailleurs échoué à l'examen de solfège pour le deuxième cycle. Mais je n'avais pas bénéficié d'aménagement. Je ne fais donc plus de solfège et je ne pourrais pas devenir professeur de musique, par exemple, car il faut pratiquer le solfège. Par contre, j'ai des aménagements pédagogiques (les profs tiennent compte de mes difficultés et s'adaptent en fonction de mon évolution), ce qui me permet d'aller plus doucement dans la pratique de la trompette.

Mais le solfège ne me manque pas, car j'ai l'oreille absolue, je joue à l'oreille. Je dois écouter plusieurs fois un morceau pour bien l'enregistrer, puis je me sers de ma mémoire. Il s'agit d'une façon d'apprendre déconcertante, qui peut paraître « magique » mais ça fonctionne bien.

Le souci est que je ne joue pas sur la tonalité de concert : pour les personnes qui connaissent la musique, je joue en Si Bémol alors que la tonalité du concert est en Ut. Cela me gêne pour transposer mes partitions.

Le plus difficile, pour moi, est le souffle. La trompette est un instrument assez simple car elle ne nécessite pas de geste : il y a juste trois pistons sur lesquels il faut appuyer, et une petite coulisse à bouger. Mais l'essentiel est dans le souffle. J'ai beaucoup progressé, mais il y a des sons aigus que parfois je ne parviens pas à faire, notamment parce que depuis le CM1 je suis obligé de

porter différents appareils d'orthodontie qui peuvent être très gênants. Je travaille environ 4 heures par semaine, plus une heure lors des examens.

Quel plaisir en tires-tu ?

Je joue dans une Harmonie, et je prends énormément de plaisir, mais aussi lorsque je joue dans un ensemble de cuivres. Chaque année, à Noël, je joue dans une ville lors du Massed Band : c'est un Brass Band géant de 150 à 200 musiciens créé pour l'occasion, et rassemblant des musiciens venant de différentes écoles de musique ou de Brass Band (le Brass Band est un ensemble musical composé d'instruments de la famille des cuivres et de percussions). C'est ainsi que je suis allé en Belgique, à Lille, Roubaix et Sole dans le nord de la France.

J'ai beaucoup de plaisir à être avec les autres, dans des orchestres. La trompette, c'est aussi un moyen de s'exprimer, ce qui me fait penser à la citation de Beu, « *L'art est une question de Signature* ». C'est un moyen de communiquer, ceux qui ont l'oreille comprennent les sentiments que le compositeur veut exprimer en faisant chanter un instrument. Et chaque instrument de cuivre peut être comparé aux différents sons produit par l'orgue.

As-tu un « message » à faire passer ?

Ne pas se décourager. Il faut prendre son temps, cela ne sert à rien d'aller trop vite. C'est d'ailleurs aussi vrai pour tout le monde, et toutes les activités, pas uniquement pour les dyspraxiques. Même si j'ai mis plus de temps, j'y suis arrivé. Il faut persister même si la pratique d'un instrument est difficile au début. Maintenant, c'est plus facile et je prends beaucoup de plaisir à jouer de la trompette.

L'avis de son professeur de trompette

Cela a été extrêmement difficile au début, car Quentin ne parvenait pas à se concentrer. Au fur et à mesure, cela s'est amélioré. Quentin a une mémoire auditive incroyable. Comme il lui était difficile de jouer tout en déchiffrant une partition, il a pris l'habitude d'apprendre les morceaux, de les mémoriser, pour pouvoir jouer. Je pense que cette mémoire s'est développée en compensation de son handicap, mais ce qui est sûr

c'est que c'est devenu un atout pour ses apprentissages. Maintenant il joue au conservatoire, ce qui correspond à un bon niveau de pratique. Ce qui le caractérise, en plus de sa gentillesse et de sa générosité, c'est sa volonté. Il est capable d'abattre des montagnes. Je sais bien cependant qu'il doit fournir plus d'efforts que les autres, et qu'il doit d'abord accepter de les fournir.

Même si c'est plus difficile, ces enfants sont capables de très belles choses, grâce à leur volonté.

Thomas pratique le judo

Je m'appelle Thomas et j'ai 10 ans $\frac{1}{2}$. J'habite à Montégut-Lauragais en Haute-Garonne. Je serai en 6^e l'an prochain. Je pratique le judo depuis que j'ai 4 ans. C'est le premier sport que l'on m'a fait essayer, et j'ai bien aimé !

Est-ce que c'est difficile ?

Ca dépend. Moi ça va, j'ai l'habitude. Et puis le professeur a pris un peu plus de temps pour moi, au début. Je vais être ceinture orange/verte, je suis en pleine passation des grades.

Je fais des compétitions amicales, mais aussi officielles. Par exemple, je viens de faire trois compétitions départementales qui m'ont permis d'être qualifié pour la coupe régionale, j'étais 5e, seuls les 8 premiers de chaque département pouvaient être sélectionnés. Grâce à ça, j'ai pu participer à la compétition régionale, où je suis allé jusqu'au quart de finale, c'est-à-dire que là aussi j'étais 5e. J'étais le seul garçon de mon club.

J'ai aussi participé aux olympiades de mon club, c'est un classement sur toute l'année en fonction des résultats obtenus à toutes les compétitions et j'ai fini 1er, sur 200 personnes ! J'ai environ 15 médailles et 4 coupes dans ma chambre, et j'en suis très fier...

Quel plaisir en tires-tu ?

J'aime les compétitions, et l'ambiance du club qui est super. On voyage aussi beaucoup.

Par exemple, je suis allé à Montpellier assister aux championnats d'Europe de judo. J'ai eu aussi la chance de rencon-

trer Teddy Riner à Albi, et j'ai pu suivre un cours avec lui. C'était magique.... Quand je lui ai serré la main, avec ma main je n'arrivais qu'à lui entourer le pouce tellement il est grand ! Il est super sympa !

Le club organise aussi des sorties et stages pour le plaisir ; par exemple, nous sommes allés à Aquaval, un parc aquatique, et dans un accrobranche. À l'accrobranche j'avais un adulte avec moi tout le temps, pour m'aider et s'assurer que j'étais en sécurité. C'est compliqué, parce que ça n'est pas stable. Parfois j'oubliais d'enlever le mousqueton, je restais coincé. Mais c'était trop bien !

Est-ce que ta dyspraxie te gêne ?

Au début je n'arrivais pas à faire le nœud de ma ceinture, mon prof le voyait et venait m'aider, maintenant ça va tout seul ! Je ne suis pas très bon en technique, mais j'arrive à passer les prises. Par contre, j'ai de la force et de bons appuis. Mon professeur m'encourage beaucoup. Quand je fais des stages, et que je pars deux jours, j'ai du mal à m'organiser avec mes affaires. Mais les adultes et les ados du club m'aident ; ils sont aussi plus vigilants, ils surveillent, si je suis fatigué (et là j'ai parfois besoin qu'on m'aide plus avec mes affaires par exemple, à m'organiser, me lacer les baskets, etc....).

Nous avons invité les enfants dyspraxiques de DFD31 à participer sur une journée pour découvrir le judo et surtout leur montrer que tout le monde peut y arriver.

As-tu un message à faire passer ?

Il faut s'accrocher, faire l'activité avec plaisir, être bien entouré, bien à l'aise. Le début est difficile, mais après quelques jours ça va mieux ; on se fait vite des amis. Je suis fou du judo, j'adore ça, j'y vais 3 fois par semaine c'est-à-dire 5 heures et demi, en plus des compétitions. Cela me permet de me détendre après l'école et après les rééducations (j'en ai trois par semaine, en orthoptie et en ergothérapie, et en orthophonie, que l'on a suspendue pour l'instant).

L'avis de son professeur de judo

Quand Thomas a commencé le judo, je n'étais pas au courant de ses difficultés. J'avais bien remarqué cependant qu'il avait du mal à se situer dans l'espace, à se déplacer comme les autres, dans la même direction. Puis sa maman m'a expliqué, et j'ai compris.

Le judo est un sport très intéressant pour des enfants comme Thomas, car il y a beaucoup d'activités, de techniques, qui permettent de mieux repérer sa droite et sa gauche, de tourner dans le bon sens, de développer une meilleure psychomotricité. Il faut sentir son adversaire, savoir de quel côté le faire chuter, donc de quel côté faire la prise. Si je me trompe, au lieu de faire tomber mon adversaire c'est moi

qui tombe ! C'est un excellent sport pour les dyspraxiques, mais également pour d'autres types de handicap, notamment pour un enfant hyperactif car il faut apprendre à se contenir, à se maîtriser. C'est aussi un sport bénéfique aux enfants timides, car il permet de prendre confiance en soi, il oblige à se mettre en avant car c'est indispensable dans les combats.

Thomas réussit car il est très motivé, très investi. Il a obtenu hier sa ceinture vert-orangé, et il progresse vite et bien. C'est aussi dû à son caractère, qui est très fort... Il pratique beaucoup d'exercices de psychomotricité au judo, ça le fait évoluer. Aujourd'hui, je dirais qu'on ne se rend plus compte du handicap de Thomas. C'est d'ailleurs un des meilleurs judokas du club, dans sa catégorie.

Pierre, un parcours plus compliqué

Pierre, 12 ans, habite dans l'Ain. Il souffre d'une dyspraxie visuo-spatiale sévère, associée à un trouble déficitaire de l'attention. Il a développé, secondairement, une dysorthographe et une dyscalculie. Ses troubles sont importants, si bien qu'il a du mal à dessiner, écrire, lire. Il n'est rentré dans la lecture que depuis quelques mois, malgré son envie tenace. Pourtant, quand on le croise, il a toujours un livre à la main. Nous avons pu interviewer ses parents.

Quand a eu lieu le diagnostic ?

Vers l'âge de 7 ans. Nous avions des interrogations, car il était très maladroit, tombait tout le temps, avait du mal à tenir sa fourchette... Des observations liées à la vie quotidienne qui se sont croisées avec celles de l'enseignante de grande section. À partir de cette « plainte » scolaire, nous avons enclenché les démarches pour aboutir à un diagnostic : psychologue scolaire, ergothérapeute...

Pierre a commencé à prendre un traitement pour son déficit d'attention ; il en tire un très grand bénéfice. Récemment, lors de vacances au bord de la Méditerranée, il nous a dit : « Elle faisait bien de prendre de la Ritaline, elle est très agitée ! ».

Pouvez-vous nous parler de son parcours scolaire ?

Il a redoublé la grande section de maternelle. Ce redoublement a été très bénéfique, grâce à l'investissement de son enseignante. Par exemple, elle a mis en place un système de tutorat qui lui a permis, entre autres, de renforcer ses liens avec ses camarades de classe. Liens qu'il a conservés.

Puis il y a eu le CE1, qui s'est bien passé et où le tutorat a été maintenu. Par contre le CE2 a été très difficile, à cause de son enseignante. Celle-ci refusait de croire que les difficultés de Pierre étaient dues à un han-

dicap. Pour elle, tout était de notre faute, et Pierre n'avait rien. Elle refusait le dialogue avec nous, arguant qu'elle savait gérer... À la fin de cette année de CE1, l'enseignante et la directrice ont proposé un passage en CLIS ; elles le justifiaient par l'absence d'AVS et par le fait que c'était trop dur. Pierre ne souhaitait pas aller en CLIS, mais il n'a pas eu le choix. Ce fut très difficile pour lui. En deuxième année de CLIS (niveau CM1) l'enseignante a organisé plus de temps d'inclusion, ce qui était super. Puis encore plus en dernière année, où Pierre était presque tout le temps dans sa classe, en inclusion. Il a eu la chance d'avoir, durant ces années, une super maîtresse, très à l'écoute.

Pour la 6e, il entre en ULIS. Celle-ci nous a été imposée, nous n'avons pas pu la choisir. Nous souhaitons la visiter, prendre contact avec l'enseignant, mais l'enseignant référent a « intercepté » notre demande, qu'il a refusée, considérant que l'enseignant a autre chose à faire que de rencontrer les parents. Finalement, Pierre est très content d'aller en ULIS. C'était son choix. Il va y retrouver des camarades, cela le rassure. Quant à nous, nous sommes inquiets, car la rentrée n'est pas préparée.

Et au niveau des apprentissages ?

Pierre n'est rentré dans la lecture qu'il y a 3-4 mois. Ce sont ses problèmes visuo-spatiaux qui lui posent problème, mais grâce à l'orthoptie il a enfin pu progresser suffisamment. C'est très difficile puisque presque tout est basé sur l'écrit. Il a également des difficultés en mathématiques. Par contre, il est très fort en histoire-géo et en sciences. Nous travaillons avec des cartes heuristiques, ce qui lui permet de mémoriser. Paradoxalement, il a de grosses difficultés pour lire mais il peut restituer ce qu'il entend par écrit. Pierre a beaucoup de qualités. C'est un enfant attentionné, toujours porté vers les autres. Il est très curieux. Il adore l'histoire et les sciences.

Durant ses temps libres il participe à un groupe de danse. Il est également très fort en informatique, y compris pour comprendre le fonctionnement d'un ordinateur.

Quelle conclusion pourriez-vous faire de ce parcours ?

Il pourrait se résumer en 3 mots : la bagarre, la bagarre, la bagarre ! Bagarre contre tout le monde, tous les milieux (scolaire, familial, social...), incompréhension, discours négatifs. C'est très lourd pour les parents. Les associations font beaucoup de bien, car on y trouve de l'écoute, on se sent compris, et regardés normalement. ●

Retrouvez d'autres témoignages sur le site www.dyspraxies.fr. Et si vous souhaitez apporter votre propre témoignage, contactez Laurence Huart par mail : dfd64@dyspraxies.fr

TÉMOIGNAGES AUTOUR DE LA DYSPRAXIE

Témoignages proposés par les membres de l'association 123 dys



Hugues Palandre, 16 ans

Ma dyspraxie a été diagnostiquée quand j'étais en CE2. Dès ce moment-là, mes parents m'ont permis d'avoir un ordinateur et mon père m'a aidé chaque soir pour que j'apprenne à m'en servir. C'est très utile notamment pour l'écriture, car j'ai du mal à tracer les lettres de manière lisible. Avec un ordinateur et une imprimante scanner, je peux faire mes devoirs plus facilement. Lorsque j'ai une feuille à remplir, il me suffit de la scanner et ensuite je peux remplir directement le document sur l'ordinateur, par un PowerPoint avec des insertions de texte. Il n'y a plus qu'à imprimer la feuille et la rendre au professeur. Grâce à ces aménagements, je fais partie des meilleurs élèves de la classe et je viens de réussir le bac pro Aquaculture. Pour moi la dyspraxie est une impossibilité à faire comme les autres, même avec de la volonté. Dès que je manque d'attention, je perds le contrôle d'un seul coup, par exemple je lâche des objets... Il m'est déjà arrivé d'en avoir ras-le-bol et de vouloir arrêter tous mes efforts mais ça n'a jamais duré longtemps. La volonté de réussir comme les autres revient toujours.

Christophe Palandre

En maternelle, mon fils Hugues dépassait largement des coloriages, l'un des symptômes fréquent et le plus visible, mais nous ne savions pas. En CP, l'impossibilité de tracer les lettres une à une, nous a inquiété. Avec un ordinateur dès le CE2, il a su se débrouiller en CM1 et CM2, moyennant mon investissement 1h30 par jour. Cela lui a permis de ne pas avoir recours à une AVS, et je n'ai plus eu besoin de suivre dès la 4e. Reconnu à 50 % de handicap jusqu'à ses 17 ans, sa solde a été investie dans du matériel, comme 9 scanner-imprimantes, une dans chaque classe. Depuis, des outils plus pratiques sont apparus : réglettes, scanner, imprimantes portables. Outre cela, ce que l'entourage peut apporter, c'est de la bienveillance. L'enfant est très maladroit et certaines tâches sont difficiles, voire impossibles (lacer des souliers, couper de la viande...). L'ergothérapie apporte des stratégies de contournement pour faire la même chose, mais autrement, « se débrouiller ». La vision scolaire n'est qu'un aspect des choses, mais les difficultés de la vie quotidienne nécessitent aussi des adaptations et une prise de conscience.

Les activités hors-scolaire animées par 123dys ont permis à Hugues de retrouver confiance en lui vers 11-12 ans (activité samedys, jardin, karting, patinoire,...).

Nolwenn Devun, 14 ans et demi

Quand j'ai appris que j'étais dyspraxique, je ne l'ai pas toujours très bien vécu mais ce diagnostic m'a permis de comprendre pourquoi certains gestes m'étaient compliqués comme servir de l'eau, m'habiller à l'endroit, me coiffer, écrire, lire, nager, tenir proprement mes cahiers...

Aujourd'hui je le vis beaucoup mieux, surtout depuis que j'ai mis l'ordinateur en place, au collège, depuis la 6e. Cela me fatigue moins et me demande moins d'énergie, de même avec d'autres aménagements comme la souris scanner, le tiers-temps pour mon brevet... Je me sens un peu différente des autres, notamment avec l'ordinateur, mais c'était surtout les deux premières années, maintenant ça va mieux. Ma dyspraxie ne m'empêche pas d'avoir de très bonnes amies aussi bien au collège qu'ailleurs et de faire des activités extrascolaires comme de la flûte à bec et le chant qui sont mes passions.

Stéphanie Devun

Ma fille Nolwenn a une dyspraxie visuo-spatiale et gestuelle. Elle a été diagnostiquée à 8 ans, en lien avec des difficultés de graphisme, écriture, lecture... Cela a permis de mettre un mot sur d'autres difficultés de notre fille quand elle était plus jeune : faire du vélo, monter et descendre les escaliers, sa maladresse... Ce handicap invisible a des conséquences sur les apprentissages scolaires mais aussi au quotidien. Il peut mettre les enfants en difficultés dans leurs relations, dans la gestion du quotidien, dans leurs loisirs. Les adaptations peuvent être nécessaires pour toutes leurs activités. Mais ce que je retiens de l'expérience avec ma fille est la volonté et l'énergie qu'elle se donne pour réussir. Nolwenn a un réseau d'amies, elle rentre en seconde générale, joue de la flûte à bec et participe à une chorale. Elle est souriante, volontaire et ouverte. L'investissement, le soutien et l'accompagnement des parents est important pour ces enfants qui ont besoin d'être reconnus malgré leurs difficultés. Le parcours est long et difficile, parsemé d'embûches

mais la réussite de Nolwenn, qui parvient doucement à avoir confiance en elle, est le plus beau des résultats.

Sandrine Comte – de BELLESCIZE, présidente d'honneur de l'association 1, 2, 3 dys

Mon identité : mère d'un jeune adolescent de 16 ans avec troubles praxiques et troubles de l'attention (TDAH). Mon bagage : formée à la pédagogie et aux spécificités des troubles dys. Mon métier : conseillère en insertion professionnelle. Mes convictions : un engagement bénévole au sein d'associations dys. Engagée pour accompagner ces personnes malgré les incertitudes et interrogations. En effet, il faut que les personnes dyspraxiques puissent accepter les limitations et restrictions de certaines activités (manque de précision et d'automatisme du geste, décalage, discordance entre l'acte voulu et l'acte réalisé, fatigabilité), tout en exprimant leurs compétences et leurs spécificités, ce qui implique une connaissance de soi et d'estime de soi préservée. En parallèle, que ceux qui les accompagnent soient en mesure de créer l'environnement le plus favorable pour limiter ces restrictions d'activités, ce qui demande d'être formé aux troubles dys et d'en accepter la partie invisible, c'est-à-dire ne pas croire que la personne ne veut pas, mais comprendre qu'à cet instant « t » elle ne peut pas.

C'est un peu comme si on condamnait un ouvrier, intelligent, certes – qui a compris la consigne mais à qui on n'a pas donné le bon outil – à exécuter sa tâche. Le travail sera inachevé ou malhabile. Alors quel regard pensez-vous que l'ouvrier aura sur son travail et sur l'estime de lui-même ? Et vous, quel regard auriez-vous porté sur ce travail imparfait et sur cet homme ? L'outil qui manque en permanence à la personne dys est un geste ajusté et automatisé. Quand on pense au nombre de gestes – mouvements orientés vers un but précis – à exécuter dans une journée, on comprend mieux cette fatigabilité. Et la parole est un geste aussi : c'est pourquoi ces personnes sont maladroites dans leurs gestes et parfois dans leur rapport à l'autre. La connaissance et la bienveillance vis-à-vis du handicap invisible sont au cœur de ce nouveau paradigme d'humanisation. ●

Troubles des apprentissages : le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Un nouveau dispositif, le plan d'accompagnement personnalisé* (PAP), vient d'être créé à l'intention des élèves présentant des difficultés scolaires durables. Il vise à leur apporter les aménagements pédagogiques spécifiques dont ils ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité.

CRÉÉ PAR LA LOI D'ORIENTATION ET de programmation pour la Refondation de l'école de la République, en juillet 2013, le PAP s'adresse aux enfants dont les difficultés scolaires sont durables.

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier et second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle. Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.

Il s'agit d'un dispositif interne à l'établissement qui ne fait pas intervenir la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il permet aux élèves présentant des troubles dys de bénéficier d'aménagements ou d'adaptations pédagogiques (dysphasie, dyspraxie, dyslexie, dysorthographe...). Ils peuvent porter sur du temps supplémentaire, l'utilisation de l'ordinateur, l'adaptation des cours (textes aérés et agrandis), la mise en place de méthodes adaptées (repères visuels, moyens mnémotechniques...), l'emplacement dans la classe...

Le PAP est une solution dans les situations qui ne nécessitent pas de moyens de compensations (aides techniques, accompagnant...).

De la maternelle au lycée

Le PAP peut être mis en place sur demande de la famille ou de l'établissement scolaire (professeur principal, chef d'établissement...) et avec l'accord des parents. Le constat des troubles est fait par le médecin de l'Éducation Nationale ou le médecin qui suit l'enfant. Au vu de l'examen qu'il réalise, il appartient au médecin de l'Éducation Nationale de don-

ner un avis sur la réalité des troubles et sur la mise en place d'un PAP. Le médecin scolaire joue un rôle-clé puisqu'un PAP ne peut être décidé sans son agrément.

La circulaire demande beaucoup aux médecins scolaires, qui doivent non seulement donner un avis sur la réalité des troubles mais également indiquer, dans le document du PAP, quels sont les besoins de l'élève et quels sont les points d'appui pour les apprentissages dont il dispose, éléments que l'équipe pédagogique utilisera pour rédiger le PAP.

Les familles craignent que le manque de médecins ne bloque des demandes indispensables à l'évolution scolaire de leur enfant. Heureusement, en cas d'absence du médecin scolaire, le constat des troubles peut être établi par le médecin qui suit l'enfant.

S'il est validé, le PAP est mis en œuvre par les équipes éducatives (inspecteur de l'éducation nationale, directeur d'établissement, enseignants). Il est révisé tous les ans ce qui peut sembler lourd pour les enfants, quand on sait que la plupart des pathologies concernées ne vont pas évoluer au fil des années. Pourtant, réactualisé et enrichi tous les ans, le document PAP est un outil de suivi organisé par cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les adaptations.

Le PAP se distingue donc du PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) qui a pour objet d'aider un élève en difficulté à rattraper son retard. Il se distingue également du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui a pour but de favoriser la scolarisation des enfants malades ou atteints d'une pathologie chronique. Pour la majorité des associations et des familles, le PPRE était plus simple à mettre en œuvre et plus adapté au besoin des enfants dys. Le PAP est conçu comme un outil de suivi de l'élève. Une attention est donc portée à sa transmission à chaque changement d'établissement scolaire, particulièrement lors de la liaison école-collège ou collège-lycée.

Du côté des MDPH, une dérive à craindre serait qu'elles cherchent à renvoyer le plus possible d'enfants vers le PAP, et notamment ceux dont le taux d'incapacité est

PAP : Les éléments qui font débat

Selon la FFDYS, les Dys et leur famille craignent :

- le flou autour du terme « troubles des apprentissages » ;
- que l'Éducation Nationale ne dispose pas d'un réseau de médecins scolaires suffisamment solide et étoffé ;
- que les dys n'aient plus accès au PPS et aux compensations nécessaires pour la poursuite de la scolarité (aides humaines, matériel pédagogique, orientation, AEEH...).

inférieur à 50 %, et de fait accorder moins facilement un taux supérieur à 50 % puisque les enfants qui ne bénéficieraient pas d'un PPS* ne resteraient pas sans aide. Attention, il ne faudrait pas que le PAP ne devienne une sorte de PPS au rabais.

Mais c'est du côté de l'école ou de l'établissement scolaire que se joue la réussite ou l'échec du PAP car il repose principalement sur l'implication des enseignants. C'est un outil exigeant, qui demande du temps, tant pour l'élaboration de son contenu que pour assurer son bon fonctionnement et son suivi, et une attention particulière à l'élève. À noter que dans le cas du PPS, on a créé les enseignants référents pour assurer le suivi et l'évaluation. Tout repose sur les épaules des enseignants, des directeurs d'école, des chefs d'établissement. Au quotidien cela nécessite intelligence, confiance et bienveillance vis-à-vis des élèves et entre partenaires. Avec les mêmes textes, on peut obtenir du bon et du moins bon. Gageons que les familles, comme les associations, toujours très actives feront leur travail de vigilance.

● JMMC

* Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) concerne les élèves en situation de handicap, ou présentant des troubles de la personnalité, ou atteints par des troubles de santé invalidants, dès lors que leur situation nécessite des aménagements éducatifs et pédagogiques importants. Il est élaboré par la MDPH du lieu de vie de l'enfant.

Jeux de mots : Un atelier pour apprendre à lire et écrire autrement



De gauche à droite, Vincent Plazy, Jean-Marie Besse et Gaël Brand.



Willy Rougier : « Je veux permettre à d'autres d'apprendre et de vivre la même expérience que moi ».

Handirect vous propose une petite parenthèse dans ce dossier consacré aux troubles dys afin de mettre en lumière une initiative récemment lancée à Lyon : l'atelier jeux de mots, concept innovant basé sur l'approche Gattegno, et dont le but est d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur apprentissage de l'écriture et de la lecture lorsqu'ils expriment la volonté.

Si les difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture peuvent concerner les personnes souffrant de troubles dys, il est important de rappeler que ces difficultés ne leur sont pas spécifiques et peuvent concerner toute autre personne en situation de handicap, notamment dans le cadre d'un handicap moteur. Ainsi l'atelier Jeux de mots est porté par l'APF dans l'optique d'encourager le développement de ce type d'initiatives dans des contextes pouvant être très variés.

DEPUIS 2003, L'ASSOCIATION DES Paralysés de France (APF) a fait de l'inclusion son axe majeur à travers le slogan « *Démocratie ensemble* » qui vise à donner la parole aux personnes handicapées

au niveau politique et social. « *Mais comment accéder à la citoyenneté et à la démocratie participative lorsqu'on l'on sort d'un parcours scolaire chaotique, et que l'on ne maîtrise pas la lecture ni l'écriture, sésames incontournables de l'accès aux connaissances de base, à la formation et au savoir ?* », questionne Gaël Brand, directeur de la vie associative de l'APF dans le département du Rhône. C'est dans ce contexte qu'est né l'atelier Jeux de mots, initié par Willy Rougier au sein de l'APF, dans le cadre du réseau de solidarité Résol'handicap.

Un déclin, des rencontres

« *L'histoire de cet atelier commence en fait par une déception amoureuse, raconte Willy Rougier, initiateur du projet, membre de l'APF et Infirmier Moteur Cérébral. Alors que j'étais en couple, mon amie m'a quitté en m'expliquant qu'elle voulait pour ses enfants un compagnon qui sache lire et écrire pour les aider à faire leurs devoirs... ce qui n'était pas mon cas. Ce moment a été très dur mais a provoqué en moi un déclin qui a changé ma vie ! Peu de temps après, j'ai débuté un parcours d'accompagnement avec le SESVAD. J'ai alors fait part de mon projet à ma psychologue : je voulais à tout prix apprendre à lire ! Ma psychologue m'a répondu : « Ça tombe bien, je donne des cours aux primo-arrivants (personnes étrangères qui arrivent en France et ne maîtrisent pas la langue) et je peux vous mettre en contact avec les personnes qui gèrent l'activité au Centre social Bonnefoy dans le 3^e arrondissement de Lyon ».* Je

me suis renseigné et j'ai commencé à prendre des cours individuels avec une bénévole, puis une autre, qui m'a cette fois-ci proposé de suivre des cours en groupe avec les primo-arrivants. Cela a été une vraie réussite, si bien que j'ai continué ainsi pendant 4 ans, à raison de deux cours par semaine. Dans le même temps j'ai découvert l'approche Gattegno – approche spécifique qui prend chaque apprenant comme point de départ et qui m'a permis de contourner mes difficultés d'apprentissage – et à laquelle les enseignants du centre social Bonnefoy avaient été formés par Christian Duquesne. C'est justement ma rencontre avec Christian qui a fait naître en moi le désir de transmettre ce que j'avais appris à d'autres personnes handicapées ! Il venait régulièrement au centre, alors je suis allé le voir et je lui ai dit : « *Je souhaite faire une formation à l'approche Gattegno pour devenir formateur. J'ai appris à lire grâce à cette approche et je veux permettre à d'autres d'apprendre et de vivre la même expérience que moi* ». Il a accepté tout de suite et m'a offert la première formation qui s'est très bien passée. Il m'a alors expliqué qu'une deuxième formation était nécessaire, mais que cette fois-ci il faudrait que je trouve une manière de la financer. Je me suis donc tourné vers l'APF, où j'ai rencontré Gaël Brand et Vincent Plazy, qui m'ont informé que mon projet correspondait tout à fait à l'optique de Résol'handicap qu'ils étaient en train de lancer au sein de l'APF

du Rhône. Ils ont accepté de me suivre dans mon projet, tout comme Christian Duquesne, et l'atelier a démarré en 2013. Aujourd'hui je suis très heureux de suivre les progrès des participants et de les encadrer, le fait d'être passé par là me permet de les comprendre encore mieux».

La lecture comme facteur d'inclusion

« Résol'handicap est un réseau de solidarité et de proximité qui a été créé par l'APF du Rhône pour aider les personnes en situation de handicap à devenir des acteurs de leur ville et de leur quartier, et à prendre leur place dans les structures de droit commun (associations, conseils de quartiers...). Cela revêt une dimension à la fois individuelle et collective, tout comme l'atelier Jeux de mots proposé par Willy, commente Vincent Plazy, coordinateur du pôle solidarité de l'APF du Rhône. L'approche Gattegno permet à chacun d'apprendre à lire et écrire à son rythme, tout en l'encourageant à prendre sa place dans un groupe et à s'intégrer en participant. C'est pourquoi nous avons tout de suite accepté de soutenir son projet en lien avec le Centre social Bonnefoy. Nous avons donc démarré le projet en 2013, tout d'abord en allant à la rencontre des adhérents de l'APF dans leurs lieux de vie. Nous leur avons présenté notre projet – et Willy a raconté son parcours – puis nous avons animé des séances de jeux de mots à partir de l'approche Gattegno. Plusieurs personnes ont accroché et sont finalement devenues apprenantes au sein de l'atelier. C'est ainsi que nous avons instauré un atelier hebdomadaire avec les personnes qui souhaitaient venir. En parallèle, d'autres professionnels de la rééducation ont manifesté leur intérêt et nous ont aidés à avancer. Des bénévoles se sont formés à l'approche Gattegno avec Christian Duquesne, de nouveaux apprenants ont rejoint le groupe... Concrètement, les participants viennent et travaillent ensemble – encadrés par les formateurs – à partir d'un tableau composé de phonogrammes (écriture des sons) et de couleurs, et l'oral tient une place très importante. L'atelier fonctionne très bien. Il n'y a jamais d'absence des participants car ils sont extrêmement motivés. L'expérience des encadrants, en particulier Odile et Colette, enseignantes rééducatrices contribue aussi largement à cette réussite».

Entre action et recherche

Alors que l'atelier perdure depuis 3 ans, avec toujours l'objectif d'améliorer l'inclusion en passant par la lecture et l'écriture, il a pris une envergure supplémentaire en janvier 2014, lorsque Jean-Marie Besse, professeur émérite de psychologie à l'Université Lyon 2 a croisé la route de Willy.

« Je travaille beaucoup sur l'illettrisme et j'ai élaboré avec un groupe de travail un outil permettant d'évaluer le nombre de personnes illettrées en France, que nous avons ainsi évalué à 9 %.

Tandis que je présentais ces premiers

résultats lors d'une conférence, avec Anne Mességué, chargée de mission à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Willy Rougier m'a interpellé en me demandant : « Parmi ces 9 %, combien de personnes sont en situation de handicap ? ». Je n'ai pas su répondre... mais le contact était noué !

Les responsables de l'atelier m'ont proposé de travailler avec eux. Nous avons défini ensemble un projet au sein duquel j'aurais deux rôles en tant que bénévole :

- Essayer de comprendre par l'observation pourquoi et comment l'atelier Jeux de mot fonctionne et le faire connaître par différents moyens, notamment par Willy et par ses films relatant son témoignage.
- Mettre à profit l'ensemble de mon travail en lien avec les adultes illettrés pour alimenter la démarche de l'atelier, l'actualiser ou encore l'élargir selon ce qui ressortira de nos observations et recherches.

Aujourd'hui je me situe dans une démarche de recherche-action : je suis un chercheur qui observe tout en participant. Je me rends aux ateliers pour assister à leur fonctionnement, et dans un second temps j'interviens auprès des participants, car c'est lorsqu'on côtoie directement les personnes que l'on comprend réellement leurs difficultés. L'idée de la recherche-action c'est aussi amener petit à petit chacun des formateurs à prendre un peu de distance par rapport à leur travail, afin de pouvoir penser avec du recul et comprendre objectivement ce qui se passe. Dans ce sens, l'équipe encadrante de l'atelier se réunit une fois par mois pour théoriser et analyser l'expérience enrichissante que représente cet atelier.

À terme, l'objectif est de faire connaître cette expérience et ce qu'il en ressort de manière plus large, dans une perspective de développement et de transmission, puisque ce type de pratique peut certainement présenter un intérêt dans de nombreuses autres situations. D'ailleurs l'approche Gattegno est appliquée de manière personnalisée et peut s'adapter à toute sorte d'apprentissages et pas uniquement la lecture et l'écriture. Dès cette fin d'année, nous démarrerons l'entrée dans le développement du projet à plus grande échelle.

« Au départ cet atelier est rattaché à Résol'handicap, mais maintenant il est important que des choses se créent dans les réseaux de formation, ajoute Gaël Brand. Cette démarche doit se développer dans des lieux spécifiques mais aussi dans les lieux de droit commun. C'est pour cela que nous devons solidifier la recherche action et réfléchir à ce qui peut se faire à l'extérieur, en mobilisant des partenaires et en continuant à suivre un objectif d'inclusion dans la société ».

Pour aller plus loin, deux films sont à découvrir sur YouTube : « Willy, libre de lire » et « Apprentissage et handicap ».

- **Propos recueillis par Caroline Madeuf**

Pouvez-vous vous présenter ?

Aujourd'hui retraité actif, j'ai travaillé pendant 30 ans de ma vie avec l'approche Gattegno. J'ai eu la chance de connaître Caleb Gattegno, inventeur de cette pédagogie, mort à Paris en 1988. Cet homme a révolutionné ma manière de penser et m'a montré l'intérêt de travailler avec les couleurs. Lors de mon premier stage avec lui, il m'a demandé de résoudre un exercice de mathématiques devant tout un groupe, alors que j'avais eu une très mauvaise note à l'épreuve de mathématiques du bac. Grâce à son approche différente, j'ai réussi l'exercice et je suis désormais réconcilié avec les mathématiques, que j'enseigne aujourd'hui !

J'ai beaucoup travaillé dans le domaine de l'illettrisme, en Ile-de-France, Picardie et Lorraine, et notamment avec les Houillères de Lorraine pendant 7 ans. Je suis ensuite passé par Paris avant de venir à Lyon, où j'ai dispensé des formations et des formations de formateurs à l'approche Gattegno.

Quel est votre lien avec l'atelier Jeux de mots ?

Je travaillais en lien étroit avec le centre social Bonnefoy dans le cadre de sa formation linguistique aux primo-arrivants. C'est ainsi que j'ai rencontré Willy Rougier, qui est venu taper ma porte pour me demander de le former à l'approche Gattegno. Il a suivi la formation deux fois et nous avons décidé ensemble en lien avec l'APF de créer cet atelier. Pour moi c'est vraiment une belle rencontre, celle de Willy, qui, avec le soutien du centre social Bonnefoy, s'est formé presque tout seul à la lecture et à l'écriture en utilisant les tableaux de l'approche Gattegno. Ce n'est pas commun et c'est une belle histoire.

L'approche Gattegno, qu'est-ce que c'est ?

C'est une pédagogie qui repose sur un grand principe : tout apprentissage doit venir avant tout de l'envie et de la curiosité de l'élève et non de son formateur. L'apprenant doit être le point de départ et le rôle du formateur doit d'abord consister à attiser la curiosité de l'élève en l'incitant à rechercher lui-même les solutions, et en lui montrant combien c'est riche d'apprendre par soi-même. L'approche Gattegno repose aussi sur le développement des trois principaux modes d'apprentissage : auditif, visuel et télékinésique. Les recherches en neurosciences démontrent que le visuel permet de retenir 20 % d'un apprentissage, l'auditif 15 à 20 % et le télékinésique... 60 % ! Hors la majorité des méthodes d'apprentissage développent en priorité le visuel et l'auditif. La pédagogie Gattegno suggère de développer au maximum chacun de ces modes.



Transports et mobilité

ÉGALEMENT APPELÉE LOI POUR L'ÉGALITÉ DES droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Loi du 11 février 2005 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, tout établissement recevant du public (ERP) doit être accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap. La notion d'accessibilité signifie que chacun doit pouvoir entrer et sortir des ERP, mais aussi que les prestations fournies doivent être adaptées (achats, utilisation d'un site internet, utilisation d'un service...), ce qui intègre donc largement le secteur des transports.

À la loi du 11 février 2005 s'est ajouté récemment le dispositif des Ad'ap (ou agendas d'accessibilité programmée) mis en place officiellement par l'ordonnance du 26 septembre 2014. L'Ad'ap est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'ERP qui ne respecteraient pas leurs

obligations d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Ce dispositif correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (de 3 à 9 ans selon les cas), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il permet donc de prolonger le délai prévu par la loi de 2005 mais pas de se soustraire définitivement à l'obligation de mise en accessibilité prévu par la loi. Tout Ad'ap doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 en mairie ou exceptionnellement en préfecture. Il doit ensuite être validé par le préfet pour que le nouvel échéancier de mise en accessibilité débute.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette obligation d'accessibilité dans les transports publics ? Quel est l'impact de l'instauration des Ad'ap dans ce domaine ? Et quels sont les nouveautés à connaître en matière d'accessibilité du transport automobile ? Vous trouverez dans ce dossier de nombreux éléments de réflexion. ●

Garé comme une merde : le site internet des automobilistes frustrés

Conçu par quatre automobilistes exaspérés par certains comportements observés sur la route et dans les parkings, le site internet « *Garé comme une merde* » propose à tous les conducteurs



frustrés de se détendre tout en participant à une opération de sensibilisation. Chaque internaute est ainsi invité à poster un billet d'humeur, un commentaire, un conseil, ou encore ses plus belles photos mettant en scène des incivilités rencontrées sur son chemin. Ils peuvent également entrer dans la « *sticker mania* » en achetant des autocollants qu'ils pourront ensuite coller sur les véhicules des conducteurs irrespectueux. Parmi les slogans disponibles : « *La bêtise n'est pas un handicap, garez-vous ailleurs* », « *Je me suis vraiment garé comme une merde* », et « *1 voiture = 1 place* ». Une application est également disponible sur Apple Store. « *Nous avons décidé d'offrir la parole à tous ceux que ces petits incidents de la vie quotidienne exaspèrent au plus haut point. Voitures mal garées, véhicules lents ventousant la voie de gauche de l'autoroute, cyclistes ignorant du code de la route... Nous sommes là avec vous face à ces situations qui pourrissent la vie et donne l'idée folle de sticker à tout va !* », commentent les créateurs du site. ●

Plus d'infos sur : www.garecommeunemerde.fr

Carnet de voyage : Que pensez-vous de l'accessibilité du RER ?

Que pensez-vous de l'accessibilité du métro parisien ? La mission accessibilité de la RATP et ses partenaires – l'APF Île-de-France, l'AFM, Jaccede.com et Mobile en Ville – renouvellent leur opération « *Carnet de voyage* » destinée à recueillir les impressions des usagers se déplaçant en fauteuil roulant. Objectif : Améliorer en permanence l'accessibilité des structures et équipements des transports parisiens en s'appuyant sur cette enquête de satisfaction annuelle. L'enquête 2015 se déroulera à la rentrée, du 15 septembre au 15 décembre. Chaque participant se verra remettre un carnet de voyage dans lequel il pourra noter, à chacun de ses trajets en RER,



tout ce qui a facilité ou gêné ses déplacements. Pour participer, envoyez un email à : carnet.voyage@ratp.fr ou un courrier précisant bien vos coordonnées à l'adresse : RATP – Mission accessibilité, LAC LD 40, 19 place Lachambeaudie, 75012 Paris. ●

Renault Tech élargit sa gamme de véhicules adaptés

Avec Renault TECH, Renault est le seul constructeur européen engagé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de véhicules pour le transport de personnes à mobilité réduite (TPMR).

Conduire doit toujours être un plaisir, pour cela Renault TECH a pour leitmotiv d'imaginer sans cesse des solutions simples et efficaces qui répondent, grâce à la technologie, aux besoins en autonomie des personnes à mobilité réduite dans le cadre de leurs déplacements quotidiens aussi bien que pour des trajets longues distances.

Ainsi, Renault s'est donné pour mission de proposer à l'ensemble de ses clients des solutions appropriées à chaque handicap. Tout cela nécessite une main d'œuvre qualifiée et des équipements spécifiques. Les transformations sont réalisées dans l'usine d'Heudreville (Eure), exclusivement dédiée aux aménagements pour le Transport PMR. Le nouveau Trafic TPMR est quant à lui transformé dans l'atelier Renault TECH intégré à l'usine de Sandouville, en



Normandie. Les transformations suivent la durée de garantie du véhicule de base et respectent les standards de qualité de l'Alliance Renault Nissan pour la sérénité de tous leurs possesseurs.

Aujourd'hui le nouveau Trafic TPMR est proposé dans les versions Combi L1H1 ou L2H1 qui permettent de transporter jusqu'à

8 ou 9 personnes dont un utilisateur de fauteuil roulant (version L1H1 ou L2H1) et une personne à mobilité réduite. C'est un véhicule simple, économe et idéal pour le transport occasionnel. Il est très apprécié des établissements comme des familles. ●

Plus d'infos sur : www.renault.fr/gamme-renault/mobilite-reduite

K-one : Achetez l'aménagement de votre véhicule directement sur internet



C'est à l'occasion du salon Handica, organisé à Lyon les 4, 5 et 6 juin derniers, que la société Kempf a annoncé le lancement de sa nouvelle enseigne K-One, qui permet aux utilisateurs de véhicules adaptés pour la conduite avec un handicap de commander directement sur internet le matériel nécessaire et de fixer à l'avance un créneau de rendez-vous pour l'installation des pièces.

COMMANDER DIRECTEMENT, SANS ATTENDRE et en connaissant à l'avance le prix du matériel et des prestations : C'est ce que permet désormais la société Kempf, à travers sa toute nouvelle enseigne K-One, qui propose son site internet des aménagements conçus, fabriqués et installés par Kempf SAS pour les véhicules adaptés les plus courants, avec différentes versions, options et propositions de transport du véhicule à aménager, et ce à des prix que la société a voulu très compétitifs.

Un concept en phase avec l'évolution technologique

Plus besoin de faire une demande de devis par téléphone ou internet et d'attendre ensuite plusieurs heures, voire jours ou semaines, pour l'obtenir. Sur le site : www.k-one.fr, vous pourrez obtenir en quelques clics un devis instantané par email sans aucune obligation.

« Aujourd'hui, grâce à internet, nous trouvons évident d'obtenir une réponse instantanée à la plupart de nos questions et cela à toute heure du jour ou de la nuit, explique Martine Kempf, présidente de Kempf SAS, ainsi il me semblait nécessaire d'offrir ce service à nos clients ».

Le site permet également de choisir le niveau de garantie : 2 ans, 5 ans ou une garantie à vie – et le mode de transport du véhicule vers l'un des sites de montage de la société Kempf.

Passer commande se fait très simplement en quelques clics et l'état de la commande peut être suivi en ligne. À la livraison, une garantie « 60 jours satisfait ou remboursé » est incluse pour toute commande passée avant le 31.12.2015.

Des aménagements pour rendre la conduite accessible au plus grand nombre

Les aménagements proposés répondent aux besoins de trois grands groupes d'utilisateurs :

- 1 Conduire sans l'aide de deux jambes :** avec K-Ringo le cercle accélérateur numérique sur le volant et K-Brake le frein principal à main droite.
- 2 Conduire avec une seule main au volant :** avec K-Nobi, la boule au volant avec le contrôle des fonctions secondaires.
- 3 Conduire sans l'aide de la jambe droite :** grâce à K-Lefta, la pédale d'accélérateur commutable au pied gauche. ●

Pour plus d'informations appelez le : 03 88 04 28 11 ou envoyez un email à : contact@k-one.fr



De gauche à droite : Céline Benford, assistante commerciale Kempf, et Martine Kempf, présidente de Kempf SAS.

Produit	Prix
K-Ringo et K-Brake pour Audi A1 2010 - 2015	4 264,00 €
K-Ringo et K-Brake pour Renault Clio 2005...	3 790,00 €
K-Ringo et K-Brake pour Audi A3 2008 - 2015	4 264,00 €
K-Lefta pour Audi A1 2010 - 2015	891,00 €

Plus besoin de faire une demande de devis par téléphone ou internet et d'attendre ensuite plusieurs heures, voire plusieurs jours, pour l'obtenir.



RENAULT
La vie, avec passion

Nouvelle gamme Renault **TECH**

On n'en fera jamais assez pour s'adapter à votre mobilité.



**RENAULT
TECH**



RENAULT, PARTENAIRE
DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE HANDISPORT

Avec Renault TECH, Renault propose un programme de solutions adaptées pour offrir aux personnes handicapées davantage de mobilité grâce à une gamme étendue. Chaque jour, les équipes de Renault mettent tout en œuvre pour permettre aux personnes handicapées de conquérir une plus grande autonomie par des adaptations de véhicules particuliers et collectifs, des aménagements d'aide à la conduite et au transfert. Tous les véhicules adaptés sont homologués et respectent les standards qualité du groupe Renault.

Renault recommande 

  renault.fr

SNCF

« L'accessibilité est un sujet de société sur lequel il faut avancer collectivement »

Rencontre avec Carole Guéchi, nouvelle directrice déléguée à l'accessibilité au sein du groupe SNCF.



Carole Guéchi, nouvelle directrice déléguée à l'accessibilité au sein du groupe SNCF.

Pouvez-vous vous présenter et nous présenter votre parcours ?

Je viens d'être nommée directrice déléguée à l'accessibilité au sein du groupe SNCF depuis le 1^{er} septembre 2015. J'ai un parcours assez atypique dans l'entreprise. En effet, Je ne suis ni un produit SNCF, ni un produit RFF. Je suis arrivée en janvier 2013 pour un projet précis : réussir le déménagement des fonctions supports et transverses de la SNCF de Paris à Saint-Denis. À l'époque, ces services étaient éclatés dans différents arrondissements de Paris dans des bureaux pas toujours fonctionnels voire parfois vétustes. C'est pourquoi le président a souhaité rassembler les équipes – soit plus de 3 000 personnes – à Saint-Denis à partir de 2013. J'ai donc participé à cette aventure, au travers du volet « *accompagnement managérial* », en développant des espaces de travail plus ouverts pour une meilleure collaboration des services, des outils de communication unifiée qui permettent de téléphoner et d'organiser une visioconférence depuis son PC et une nouvelle politique de mobilité pour les salariés qui habitent loin de leur lieu de travail en leur offrant des possibilités de travail à distance ou de télétravail. Je suis ensuite partie sur le terrain en intégrant la direction régionale de Paris-Nord, sur des missions plus ferroviaires. Puis Stéphane Volant, secrétaire général du groupe, m'a

proposé le poste jusque-là occupé par Didier Devens – qui prend sa retraite – à la tête de la délégation à l'accessibilité et aux voyageurs handicapés de la SNCF (DAVH).

Pourquoi la SNCF ?

Avant d'entrer à la SNCF, j'étais journaliste et chef de service dans un grand quotidien national installé en Seine-Saint-Denis. Au cours de ces 27 ans de carrière, j'ai longtemps travaillé sur les sujets liés aux ferroviaires. La SNCF m'est très vite apparue comme une entreprise constituée de gens passionnés, très professionnels et motivés pour assurer un service public de qualité. Dans un autre domaine, j'ai aussi beaucoup écrit sur les banlieues déshéritées... Aussi, lorsque la SNCF choisit d'installer son siège en Seine-Saint-Denis, une banlieue souvent stigmatisée mais que je trouve attachante, j'ai trouvé la conjonction intéressante et j'ai eu envie d'aider à ce que la greffe prenne entre les nouveaux arrivants et leur terre d'adoption. Aujourd'hui, je suis ravie de voir que la SNCF est devenue le premier employeur de Seine-Saint-Denis et que les collaborateurs se sentent bien dans leurs nouveaux locaux. C'est aussi là que la Délégation à l'accessibilité est installée.

Le groupe SNCF a connu des changements récemment...

En effet, la loi du 4 août 2014 sur la réforme ferroviaire est entrée dans les faits au 1^{er} juillet dernier. Aujourd'hui, le nouveau groupe SNCF se compose de trois établissements publics industriels et commerciaux (EPICs) indissociables : SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités. Dans le détail, SNCF Réseau assure la maintenance des voies, la gestion du réseau (précédemment assurée par Réseau Ferré de France) et des circulations ferroviaires. SNCF Mobilités reprend les activités d'exploitation des services de transport (TGV, INTERCITES, TER, Transilien, Gares&Connexions...) qui étaient celles de « l'opérateur historique » SNCF. A la tête de ce groupe public

ferroviaire, l'EPIC SNCF assure le contrôle et le pilotage stratégiques, la cohérence économique, l'intégration industrielle et l'unité sociale de l'ensemble.

Fait nouveau, la mise en accessibilité de la chaîne de transport relève depuis la loi du 4 août 2014 de la responsabilité de l'EPIC SNCF. La DAVH a donc été rattachée à la tête du groupe. Elle est garante de la politique des deux EPICs "filles" SNCF Réseau et SNCF Mobilités, en matière d'accessibilité.

En matière d'accessibilité, le fait essentiel c'est que la loi du 4 août 2014 attribue la compétence ce changement revêt une importance particulière, car au lieu d'avoir une mission accessibilité gérée par la SNCF, et une mission accessibilité gérée par RFF, nous avons désormais une mission accessibilité commune à tout le groupe et recouvrant l'ensemble des services SNCF, et non plus seulement l'activité voyages comme c'était le cas auparavant. Cela permet d'agir de manière beaucoup plus large, mais aussi d'avoir une vision d'ensemble coordonnée sur les aspects circulation et voyages, ce qui est nouveau.

Comment envisagez-vous votre nouvelle mission aujourd'hui ?

- Ma première mission consiste à rédiger le schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'Accessibilité programmée (SDNA Ad'AP) qui permet de poursuivre la dynamique de mise en accessibilité de la chaîne de transport. Ce document qui sera validé par le ministère des Transports décrit de quelle manière le service national ferroviaire va achever sa mise en accessibilité sur tous ses aspects matériel des gares, des quais, des trains, de l'information et des services associés. La grande différence avec les précédents schémas construits en réponse à la loi Handicap de 2005, c'est que Réseau ferré de France ayant fusionné au sein du groupe SNCF, il n'y aura plus deux schémas mais bien un seul document unique. La DAVH travaille donc avec un groupe de chefs de projet à la fois chez

SNCF Réseau et Chez SNCF Mobilités pour construire un schéma dont la cohérence ne sera que meilleure. Cela devrait nous permettre, par exemple, de mieux planifier les travaux et surtout de mieux se coordonner entre les chantiers qui dépendent entre autre de Gares&Connexions lorsqu'il s'agit de mettre en accessibilité le bâtiment voyageurs et de SNCF Réseau qui est compétent pour rehausser les quais et installer des ascenseurs de quais. Un seul document permet d'avoir une visibilité d'ensemble sur des travaux à mener point d'arrêt par point d'arrêt, leur programmation, le coût de ces opérations, les financeurs et les maîtres d'ouvrages concernés.

- En parallèle, la délégation à l'Accessibilité de la SNCF souhaite renforcer la concertation avec les associations nationales représentatives des personnes handicapées. J'ai notamment l'intention de proposer aux associations de s'impliquer davantage dans les instances internes qui leur sont ouvertes. Huit associations nationales (APF, AFM, FFH, APPT, UNAPEI, UNISDA, CNRPA, CFPSSA) siègent déjà à notre conseil consultatif qui se réunit trois fois par an et dépêchent des experts à nos commissions techniques mensuelles. Tandis que le Conseil est l'instance où l'on suit la stratégie du groupe en matière d'accessibilité en la replaçant dans le contexte national et européen, les commissions permettent aux associations de donner leur avis sur les projets en développement ou en phase prototype, les futurs services et produits qu'on souhaite proposer aux voyageurs, le contenu des programmes de rénovation de trains ou de participer à l'élaboration de cahier des charges pour l'achat de rames neuves... bref la plupart des projets sur lesquels travaille l'entreprise en les analysant par le prisme de l'accessibilité. La présence des associations à ces commissions est fondamentale. Plus que de la concertation, cette participation permet une véritable démarche de coproduction.

Un exemple, les ingénieurs du matériel travaillent actuellement sur un dispositif sonore et lumineux d'aide au repérage des portes des trains que les personnes malvoyantes pourront déclencher à partir de leur télécommande universelle. Nos ingénieurs sont ainsi venus présenter ce dispositif en commission technique. Les représentants des associations ont été interrogés pour savoir quel message il était pertinent de délivrer (origine/destination du train, numéro de la voiture...), et quelle mélodie était la plus audible dans le paysage sonore de la gare. Car plus que le respect de la réglementation

française et européenne, il est important pour SNCF de valider des dispositifs qui répondent aux besoins et aux usages qu'en feront les personnes handicapées.

À l'avenir, je souhaiterais vraiment ouvrir notre conseil et la participation à ces commissions techniques à d'autres associations représentatives, afin de prendre en compte leurs problématiques. Le protocole qui officialise ces partenariats avec les associations nationales déjà membres doit justement être renouvelée en 2016, ce sera l'occasion d'en accueillir de nouvelles.

Quel état des lieux peut-on faire de l'accessibilité du réseau SNCF aujourd'hui ?

La France compte 3000 gares et haltes (on parle de halte lorsqu'il n'y a pas de personnel permanent). C'est un réseau très grand qui s'est construit au fil des décennies et du développement du chemin de fer. En fonction de l'âge de certaines gares et installations. L'ampleur des travaux d'accessibilité et les montants à investir ne sont pas les mêmes. Pour répondre à la loi de 2005 sur le Handicap, les deux premiers schémas d'accessibilité réalisés en 2008 et 2009, par la SNCF « historique » et Réseau Ferré de France alors deux entités distinctes ont permis de progresser.

Sur les 3000 points d'arrêts gérés par l'ex-RFF, 330 opérations d'accessibilité (rehaussements de quai, pose d'ascenseurs, souterrains et ouvrages dénivelés accessibles...) ont déjà été menées et 400 millions d'euros investis.

Côté Gares&Connexions la branche qui gère les bâtiments voyageurs, 280 gares ont été rendues accessibles, hors Ile-de-France.

La difficulté qu'on a aujourd'hui, c'est que ces opérations n'ont pas toutes concerné les mêmes points d'arrêts. Et le reste à faire est important pour que l'ensemble de la chaîne de transport depuis l'entrée de la gare, le passage au guichet ou à l'automate de vente pour acheter son billet, l'accès au quai et la montée à bord du train soit totalement accessible quel que soit le handicap du voyageur.

À présent, comment le dispositif des Ad'ap va-t-il être mis en œuvre au sein du groupe SNCF ?

Le groupe SNCF va déposer au ministère des Transports le 27 septembre prochain son SDNA Ad'AP. Il concerne la mise en accessibilité de 160 points d'arrêts nationaux dont 151 sont dits prioritaires. La liste de ces points d'arrêts a été fixée par le Législateur et il nous appartient pour chacun de ces points d'arrêts de décrire le « reste à faire » pour rendre ces points d'arrêt totalement accessibles. Cela sous-entend d'avoir dressé un état des lieux actualisé du niveau d'accessibilité gare par gare, de chiffrer le coût

des travaux, des aménagements ou des services encore à réaliser ou à déployer et de les planifier d'ici 2024, date de la fin de l'Ad'AP. Les services de l'État à Paris et en régions vont prendre 6 mois pour expertiser notre schéma. Au 27 mars au plus tard, aura lieu la signature officielle de ce schéma par le ministre des Transports, le président de SNCF Mobilités, Guillaume Pépy et le président de SNCF Réseau, Jacques Rapoport.

Que pensez-vous de l'instauration du dispositif des Ad'ap ?

Je pense que c'est une bonne chose. À ce jour, aucune entreprise publique n'a achevé la mise en accessibilité de son patrimoine – et je ne parle pas du secteur privé... donc à un moment donné il est essentiel que l'Etat redonne une impulsion. L'accessibilité est un sujet de société sur lequel il faut avancer collectivement.

Pour ce qui concerne le groupe SNCF, tout ce que nous réalisons pour les voyageurs handicapés et à mobilité réduite facilite le voyage de tous nos clients. En cela, c'est une bonne chose, notamment pour ceux qui se déplacent avec une poussette ou avec d'encombrantes valises, comme pour les personnes âgées...

J'entends et je comprends les reproches que nous font parfois certaines associations qui trouvent, à juste titre, que la mise en accessibilité de nos installations ne va pas assez vite. Je répondrai simplement que la motivation des équipes à faire avancer ces sujets est totale. Cependant, il y a aussi un principe de réalité : faire des travaux dans un environnement ferroviaire exploité n'est pas aussi simple que refaire le bitume d'une autoroute en fermant ladite autoroute et déviant le trafic sur le réseau secondaire. En milieu ferroviaire, on doit rehausser des quais sans exposer les ouvriers au risque électrique ou de collision avec un train et dans le même temps sans empêcher les voyageurs de monter dans le train et en perturbant le moins possible le trafic. En cas de fermeture d'un point d'arrêt pour travaux, la mise en place de moyen de substitution doit s'organiser sur la route. Reste qu'un car c'est 50 passagers quand un train en emporte 600 voire davantage!

Les chantiers quand ils touchent au génie civil se déroulent souvent sur plusieurs mois, nécessitant d'importants investissements tant financiers qu'humains, dans un contexte en outre où l'État nous impose de faire des économies.

Il n'empêche, faciliter la mobilité de tous, développer des solutions adaptées ou alternatives afin de proposer un voyage plus fluide et plus serein à chacun de nos clients, c'est la grande ambition de la SNCF. Et la mise en accessibilité de nos gares, nos quais et de nos trains y contribue. Alors avançons. ●

GIHP SERVICE ADAPTÉ LYON

Louer un véhicule adapté en toute simplicité

Rencontre avec Bernard Poulet, président de la SAS GIHP Service Adapté Lyon depuis 35 ans ; Patrick Michelet, conducteur-accompagnateur, formateur, adjoint au responsable de parc GIHP service adapté Vincent Metery, et Laure Duclaux, assistante de direction.



Laure Duclaux, Bernard Poulet et Patrick Michelet.



Chaque conducteur suit une petite formation avant de partir avec le véhicule.

personnes avec conducteur-accompagnateur – tous handicaps confondus – à destination des établissements médico-sociaux, des collectivités et des particuliers, mais nous développons de plus en plus la location directe de véhicules, lancée il y a environ deux ans.

Parlez-nous du service de location de véhicules TPMR proposé par GIHP service adapté.

Ce service s'adresse à toute personne qui a besoin d'un moyen de transport permettant d'accueillir une personne en fauteuil roulant. Il peut s'agir de particuliers, mais aussi de personnes travaillant pour un établissement ou une association et souhaitant organiser un déplacement avec des personnes à mobilité réduite.

Nous proposons ainsi des locations pour une durée d'une journée à un mois, voire plus si nous en recevons la demande. Nous venons d'investir dans l'achat de 4 nouveaux véhicules spécialement destinés aux particuliers : des Renault Kangoo comprenant 5 places assises (conducteur compris) et un emplacement pour une personne en fauteuil, soit en tout 6 places. À ces véhicules s'ajoutent tous les véhicules de notre parc (180) qui peuvent également être mis à disposition – des véhicules pouvant accueillir de 7 à 9 personnes dont un maximum de 5 fauteuils. À noter que quel qu'un dont le véhicule adapté est immobilisé pour réparation peut également louer l'un de nos véhicules en attendant.

Quelles sont les conditions requises pour pouvoir louer un véhicule auprès de GIHP service adapté ?

- Pour pouvoir louer un véhicule il faut :
- Disposer du Permis B : tous nos véhicules peuvent être conduits avec le Permis B.
 - Avoir 21 ans et 2 ans de permis au

minimum pour le conducteur.

- Utiliser le véhicule exclusivement pour le transport de personnes.
- Adopter une conduite appropriée au gabarit et à la spécificité du véhicule.
- Remettre une caution de 1000 euros avant la prise du véhicule.

L'assurance est comprise. L'objectif est d'imposer le moins de contraintes possible. Le véhicule peut être pris à Villeurbanne (siège de GIHP Service adapté) ou dans les agences de Chambéry, Valence et St-Étienne. Nous pouvons aussi livrer le véhicule directement chez la personne moyennant un dédommagement. Par ailleurs, le GIHP dispose d'un réseau national qui permet d'accéder à un service de location similaire dans de nombreuses villes de France.

Quels sont les avantages d'une location de véhicule via GIHP Service adapté par rapport à un prestataire classique ?

GIHP Service adapté se distingue des autres prestataires du fait qu'il s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire et non dans une recherche de bénéfices commerciaux.

En parallèle, nous avons l'avantage de connaître très bien le domaine du handicap et les différents types de véhicules adaptés – sur lesquels nous travaillons au quotidien dans le cadre de nos prestations de transport aux établissements médico-sociaux. Cela nous permet, lorsque nous recevons une demande, de partir avant tout des besoins de la personne pour lui répondre et de lui fournir le véhicule le plus approprié en utilisant notre expertise (choix de l'entrée de rampe, marche-pied...). Un loueur classique n'aura pas forcément ces connaissances et ne disposera pas toujours de chaque type de véhicule.

Une petite formation est également assurée pour le conducteur avant qu'il ne parte avec le véhicule. Nous lui expliquons comment déplier la rampe, faire monter le fauteuil et l'attacher... et nous lui donnons des consignes de sécurité.

Par ailleurs, nous proposons des tarifs qui sont les plus attractifs possibles, à partir de 90 euros la journée de location (prix variable en fonction du véhicule loué).

● Pour plus d'informations, contactez GIHP Service adapté par téléphone au 04.37.72.30.45 ou par mail : location@gihp-sa.com.

«Alive and Kicking»: le football pour personnes amputées

Par Steve Johnson, Président de l'Association anglaise de football pour personnes amputées. Au cours des quatre dernières années, la pratique du football par les personnes amputées s'est fortement développée en Europe, plus qu'ailleurs dans le monde. Treize pays européens ont aujourd'hui un programme actif de développement du football pour personnes amputées.

CE DÉVELOPPEMENT S'EST STRUCTURÉ le 1^{er} mars 2015 lors d'un congrès à Dublin, où des représentants venant d'Italie, de Pologne, d'Angleterre, de Russie, d'Ukraine, de France, d'Allemagne, d'Espagne et de Turquie ont créé la Fédération Européenne de Football pour Amputés (EAFF). La Géorgie, les Pays-Bas et la Belgique devraient bientôt rejoindre le mouvement. La nouvelle organisation a été officiellement reconnue par la Fédération Mondiale de Football pour Amputés (WAFF).

Un soutien de l'UEFA et de la FAI

Des représentants de la Fédération irlandaise de football (FAI) et de l'UEFA ont également assisté au congrès. L'UEFA s'est d'ailleurs engagée à soutenir le développement de l'EAFF et de cette nouvelle pratique sur le continent européen, à hauteur de 50 000 euros par an sur les cinq prochaines années. Ce financement va permettre à l'EAFF de se structurer mais aussi de promouvoir la pratique du football pour les personnes amputées,

par le biais notamment d'un nouveau site internet, d'une présence sur les réseaux sociaux et du développement de ses relations publiques.

Sur ce point, le football pour personnes amputées a pu bénéficier d'une importante fenêtre d'exposition, par le biais d'un match de démonstration en ouverture des dernières finales de la Ligue Europa 2015 (27 mai 2015, Varsovie) et de la Ligue des Champions (6 juin 2015, Berlin). Ces prochains mois, des ateliers théoriques et pratiques sur le football pour personnes amputées seront organisés dans les pays de l'Union européenne ne faisant pas encore partie de l'EAFF, au profit notamment des entraîneurs et des arbitres. Dans la plupart des pays impliqués, les bénévoles jouent

« Vers un premier championnat européen en 2017 »

un rôle central et les financements reçus vont permettre de soutenir le développement des structures et la pratique sportive de masse.



Treize pays européens ont aujourd'hui un programme actif de développement du football pour personnes amputées © HINGE HONDEBRINK

58 clubs et 1150 participants en Europe

Il existe aujourd'hui 58 clubs de football pour personnes amputées en Europe, et plus de 1150 participants, hommes et femmes confondus.

Une autre clé de développement pour les pays membres de l'EAFF sera l'organisation de stages de football pour enfants amputés, dans le but de stimuler la pratique et de donner naissance à une nouvelle génération de footballeur amputés. Chaque année, un camp international est organisé sur quatre jours, créant ainsi des opportunités d'interaction sociale et facilitant ainsi la confiance et l'estime de soi des participants.

À terme, l'EAFF voudrait organiser une compétition européenne de clubs et à l'horizon 2017, mettre en place le premier championnat européen réunissant les équipes nationales de football pour amputés, bien que le pays hôte n'ait pas encore été désigné.

Grâce au soutien financier de l'UEFA, l'EAFF pourra désormais aller plus loin dans le soutien et le développement des opportunités offertes aux personnes amputées de jouer au football. ●

Article issu de la revue n°31 «Le financement du sport» du think tank Sport et Citoyenneté. Le think tank européen Sport et Citoyenneté est un lieu de réflexion et de mise en réseau auprès des pouvoirs publics, du secteur économique et des acteurs associatifs afin de promouvoir les valeurs du sport et de militer pour leur meilleure implantation dans la société.

Plus d'infos sur le sport et le handicap : www.sportetcitoyennete.com



À terme, l'EAFF voudrait organiser une compétition européenne de clubs. © FOTOLIA.COM - STEEVY84



Maître **Jean-Michel Grandguillothe**. Avocat - cabinet Arcadio & Associés. Spécialisé en réparation du Dommage Corporel. Président de l'AFTC Région Lyonnaise.

Indemnisation des accidents de la route : 30 ans de Loi Badinter... et après ?

5 juillet 1985 - 5 juillet 2015... déjà 30 ans de Loi Badinter ! À l'époque de sa promulgation, la loi n°85-677 du 5 juillet 1985 sonne comme une petite révolution dans le droit de la responsabilité civile de notre pays.

ROBERT BADINTER, GARDE DES sceaux au charisme inégalé, avait ouvert de nombreux chantiers dont on mesure aujourd'hui les bénéfices pour nos concitoyens. Sur la question particulière des victimes d'accidents de la route, sa conviction et sa détermination était claire: « *Il faut veiller à humaniser toujours plus la justice, quand elle se penche sur le sort des victimes* ». C'est donc une loi « *tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation* » qui voit le jour sous son impulsion.

Dans les textes : des raisons d'espérer

Dès le départ, les avancées sont significatives :

1 On ne raisonne plus en termes de *responsabilité*, mais uniquement en termes d'*implication*.

Le bénéfice de cette loi va donc pouvoir s'appliquer dès lors qu'un *véhicule terrestre à moteur* se trouve « *impliqué* » dans un accident, c'est-à-dire lorsqu'il est intervenu à *quelque titre que ce soit* dans la survenance de celui-ci, ou qu'il a *joué un rôle quelconque dans sa réalisation*¹. En résumé, le droit commun de la responsabilité civile (art. 1382 et 1384 C. Civil) est abandonné au profit d'un régime totalement autonome, simplificateur, qui doit permettre de réduire les contentieux et faciliter l'indemnisation des nombreuses victimes de la route².

2 Les victimes les plus fragiles et les plus exposées (*piétons, passagers transportés, cyclistes, enfants ou personnes âgées...*) sont identifiées comme « *victimes privilégiées* » ou « *super privilégiées* », avec reconnaissance d'un droit à indemnisation intégrale de leurs préjudices, et ce, quelles que soient les circonstances de l'accident.

3 Les compagnies d'assurances ont l'obligation d'organiser les expertises médicales et de respecter les procédures d'offres d'indemnisations, dans des délais raisonnables (*articles 12 et suivants de la Loi du 5 juillet 85*).

En pratique : une jurisprudence rapidement sensibilisée à la cause des victimes

Les mauvaises langues diront que la loi Badinter n'a pas fait disparaître le contentieux des accidents de la route, mais a simplement déplacé celui-ci, obligeant les magistrats à redéfinir les contours de ces nouveaux concepts :

- *Qu'est-ce qu'un véhicule terrestre à moteur ?*
- *Quelles conditions pour qu'un véhicule soit impliqué dans un accident ?*
- *Qui peut être considéré comme piéton ?*
- *Quelle faute inexcusable peut faire perdre à la victime son droit à indemnisation ?*
- *Dans quelles circonstances le conducteur-victime, va-t-il perdre totalement ou partiellement son droit à indemnisation ?*

Ce contentieux a existé, c'est indéniable. Mais, la jurisprudence a cherché à coller au plus près de l'esprit du texte et à la volonté première du législateur de simplifier et d'accélérer les procédures. C'est ainsi que l'évolution a notamment été marquée par :

- Une reconnaissance toujours plus large de la notion d'*implication* (*qui peut exister même en l'absence de contact avec un véhicule, ou même lorsque le véhicule n'est pas en mouvement, ou encore lorsqu'il n'a eu qu'un rôle passif...*).
- Une conception tout aussi large de la notion de *véhicule terrestre à moteur* (*qui va englober les véhicules les plus divers et les plus improbables : une balayeuse, un chariot élévateur, une pelleuse-mécanique, une tondeuse autoportée, une moissonneuse, un engin de damage de pistes de ski...*).
- Une définition de la *faute inexcusable cause exclusive de l'accident* de plus en plus étroite. Cette faute inexcusable est rapidement définie par la jurisprudence comme « *la faute volontaire d'une extrême gravité, exposant sans raison valable son auteur à un danger dont il aurait dû avoir conscience* »³.

Vers une réforme du Dommage corporel :

Dans le « *sillage* » de la Loi Badinter, d'autres réformes législatives voyaient le jour à la faveur des victimes d'infraction pénales, de terrorisme, ou d'accidents médicaux... toujours dans le sens de la simplification des procédures et d'une amélioration des possibilités d'indemnisation.

Il faut souligner également, au début des années 2000, la multiplication des contrats d'assurances et la généralisation des contrats « *GAV* » (Garantie des Accidents de la Vie) à l'initiative des sociétés d'assurances, dans le but de garantir les préjudices survenant dans le cadre de la vie privée et entraînant des dommages corporels significatifs.

Plus encore qu'à une réforme de notre droit, on peut dire que l'on assiste à une véritable évolution de notre société.

Le Professeur Yvonne Lambert-Faivre, grande spécialiste du droit des assurances, et fine analyste de l'évolution de notre droit de la responsabilité civile, reconnaissait qu'en matière d'indemnisation des victimes « *l'accent s'est déplacé d'une volonté de vengeance qui exige la punition du coupable sur le terrain pénal à une recherche de sa responsabilité sur le terrain civil, pour se concentrer enfin sur l'efficacité des réparations grâce à la solvabilité des assureurs ou des Fonds de garantie* »⁴.

C'est dans ce contexte, qu'apparaît en juillet 2005, le rapport DINTILHAC⁵ (*largement inspiré du rapport de la commission Lambert-Faivre de 2003*), qui va redéfinir la nomenclature des postes de préjudices indemnissables en droit français.

22 postes de préjudices sont désormais identifiés, qui permettent pour la première fois aux différents acteurs du dommage corporel (*Médecins experts, magistrats, régleurs, avocats*) de parler langage commun, qu'il s'agisse des séquelles fonctionnelles (DFP) des besoins en *aides techniques* ou en *aides humaines*, des *souffrances endurées*, de l'*incidence professionnelle* ou encore du *préjudice sexuel* ou d'*établissement*.

Ce rapport, qui n'est pourtant repris par aucun texte de loi, va rapidement s'imposer comme « *l'outil* » de référence en matière de réparations des préjudices corporels : C'est l'avènement de la nomenclature DINTILHAC.

La mise en oeuvre de cette nouvelle nomenclature se justifiait d'autant plus que dans une loi du 21 décembre 2006⁶, le législateur décidait de modifier la règle du recours des tiers payeurs en imposant un recours « *poste par poste* » ainsi qu'un « *droit de préférence* » au profit des victimes

(désormais indemnisées prioritairement lorsque leur propre réclamation est en concurrence avec celle des organismes sociaux).

Cette nouvelle avancée en direction des victimes, était malheureusement mise à mal à partir de 2009, par une jurisprudence singulière de la Cour de Cassation, autorisant l'imputation des rentes AT⁷ sur le poste « Déficit Fonctionnel Permanent » (indemnisant l'incapacité permanente et les séquelles fonctionnelle de la victime) que l'on croyait pourtant à l'abri de tout recours... ! Bien que dénoncée par une partie de la doctrine⁸, cette jurisprudence est toujours d'actualité.

Des chantiers encore inachevés

Depuis 1985, la situation des victimes d'accident a évolué, c'est une évidence. Mais il est parfois bien difficile d'y voir clair ! Au-delà des réformes déjà mises en œuvre (souvent en ordre dispersé !) qui n'ont pas toutes atteint leur objectif, nombre de situations mériteraient d'être améliorées dans l'intérêt des victimes d'accidents :

- **Amélioration des conditions de l'expertise médicale dite « Loi Badinter » :**

Dans un rapport de force aussi inégal que celui qui peut s'instaurer entre victime et assureur, il serait judicieux de prévoir une assistance obligatoire de la victime par un médecin de recours et/ou un avocat spécialisé, même en phase amiable. Par ailleurs, la victime devrait recevoir systématiquement une copie de la mission d'expertise (et de la nomenclature DINTILHAC) en même temps que la convocation à expertise. Une exigence élémentaire en terme de transparence et de respect du contradictoire.

Dans ce sens, une proposition de loi avait bien été faite en 2011, à l'initiative du Député Guy LEFRANC, mais cette initiative est restée lettre morte...

- **Refonte et unification des bares médicaux**

Depuis l'avènement de la nomenclature DINTILHAC, les outils d'évaluation du dommage corporel utilisés par les médecins experts apparaissent singulièrement obsolètes, puisqu'ils n'ont pas été pensés pour appréhender les concepts nouveaux de « perte de qualité de vie », « douleurs permanentes » ou de « troubles dans les conditions d'existences » notamment...

Un nouveau bare médical devrait pouvoir être élaboré, dans une réflexion commune qui associe les médecins conseil de compagnies d'assurance d'une part et les médecins conseils de victimes d'autre part.

- **Officialisation de la nomenclature DINTILHAC**

Une loi ou un décret pourrait se justifier pour rendre obligatoire l'utilisa-



« Plus encore qu'à une réforme de notre droit, on peut dire que l'on assiste à une véritable évolution de notre société ».
© FOTOLIA.COM
ANDREY POPOV

tion de cette nouvelle nomenclature, tout en lui apportant quelques améliorations de contenu, et en laissant à la jurisprudence la possibilité d'élargir cette liste vers d'autres chefs de préjudices si besoin...

Une telle initiative pourrait se justifier au regard du décalage qui existe encore aujourd'hui entre la position de juridictions administratives (parfois réticentes à utiliser la nomenclature DINTILHAC), et celle des juridictions de l'ordre judiciaire (qui ont rapidement suivi les recommandations de la circulaire du ministère de la justice de mai 2007 en faveur de l'adoption de cette nomenclature).

A cet égard, nous avons de raisons de penser que les choses devraient rapidement évoluer, puisqu'un projet de décret⁹ est actuellement en préparation auprès de la Chancellerie.

- **Clarification du rôle des MDPH et de la nature des aides sociales accordées dans ce contexte**

On ne peut se satisfaire de la situation actuelle, qui tendrait à faire admettre que les victimes doivent se tourner prioritairement vers l'aide sociale (MDPH), et ne réclamer que dans un deuxième temps le complément d'indemnisation qui leur est dû, auprès de l'assureur du responsable.

Même si le caractère « indemnitaire » de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) a semble-t-il été consacré par la jurisprudence (...jurisprudence encore hésitante sur cette question¹⁰), il n'est franchement pas concevable de faire supporter par la collectivité des contribuables une dette qui appartient à assureur privé !

Cette situation ne peut être que dénoncée avec fermeté... sauf à risquer

à court ou moyen terme l'épuisement des ressources que les Conseils généraux peuvent mettre à disposition des personnes en situation de handicap.

...Autant de chantiers qui mériteraient d'être poursuivis, à défaut d'être jour achevés !

Alors, à bon entendre...

● **Jean-Michel Grandguillotte**
Avocat associé
www.arcadioavocats.fr

¹ Cass. Civ. 2ème Ch. 17 décembre 1998 - Pourvoi n° 96-19.656

² En 1985, la France déplorait 11 387 morts sur la route, soit presque 4 fois plus qu'aujourd'hui !

³ C.Cass. 2ème Ch. Civ. 20 juillet 1987 - Bull. Civ.II n°160

⁴ Précis Dalloz - Droit du dommage corporel - 3ème édition 1996

⁵ En ligne sur le site de la Documentation Française : www.ladocumentationfrancaise.fr

⁶ Cf. notamment l'art. 25 de la Loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007

⁷ Rentes versées par les organismes sociaux à la suite d'un accident du travail

⁸ Article du Pr Stéphanie PORCHY-SIMON, La semaine juridique, éd.générale n°36 du 31 août 2009

⁹ Projet de décret instaurant une nomenclature des postes de préjudices résultant d'un dommage corporel

¹⁰ Deux arrêts contradictoires ont été rendus sur cette question : Cass. Civ 2 16 mai 2013 et Cass.Civ.1 19 mars 2015



Camille de Soras (ABC vie) est conseillère en épargne et courtier en assurances spécialisée dans le handicap.

Comment employer l'indemnisation perçue à la suite d'un accident ?

Le processus d'indemnisation arrivant à son terme, se posent alors de nouvelles questions : Comment et où placer le capital ? Combien pourrai-je percevoir de revenus complémentaires ? Vais-je perdre le droit à mes aides sociales ? L'indemnisation doit-elle être déclarée à l'impôt sur le revenu ? à l'impôt sur le Fortune ? Nous vous proposons d'apporter dans cet article des éléments de réponses à ces questions.

Comment investir le capital perçu ?

L'indemnisation doit être placée de façon à être mise au service des projets de la personne accidentée, sur le court, moyen et long terme.

De nombreux paramètres entrent en compte, tels que le degré d'autonomie de la personne, ses projets de logement, ses activités, sa situation familiale... Les deux principaux axes de réflexion seront l'achat d'une résidence principale ou le placement des fonds dans l'objectif d'obtenir des revenus complémentaires.

L'achat d'une résidence principale peut être tout à fait justifié si la personne handicapée souhaite et peut vivre dans un logement indépendant, et si elle dispose de revenus suffisants pour assumer ses dépenses quotidiennes.

Le capital pourrait aussi être utilisé pour créer des ressources complémentaires aux revenus professionnels, à

ou contrats de capitalisation constituent un support d'épargne plus rentable, pour une utilisation à moyen et long terme.

Dans le cas des assurances vie ou des contrats de capitalisation, les fonds en euros modernes, peu investis en dettes d'Etat, mais diversifiés sur d'autres classes d'actifs, pourront procurer un rendement plus attractif que les fonds traditionnels. Le dicton affirmant « *qu'il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier* » est parfaitement appropriée lorsqu'il s'agit de placements. Une répartition des capitaux sur plusieurs contrats est préférable, surtout si l'indemnisation est élevée. La détention de deux ou trois contrats permettra d'optimiser la gestion, pendant la phase d'épargne ou lors des retraits. Cela pourra aussi permettre de dédier un contrat à une garantie afin de pouvoir contracter un emprunt, lorsqu'il s'avèrera difficile de s'assurer. Il sera enfin possible d'effec-

prises en compte dès lors que la partie imposable n'excède pas 1830 € par an.

S'il est acceptable de voir l'AAH diminuer compte tenu de ses ressources, il est cependant important de veiller à ne pas la perdre totalement, au risque d'annuler par la même occasion ses droits à la Sécurité sociale.

Il est également préférable de privilégier les placements compatibles avec l'allocation lorsque les simulations financières montrent que le capital perçu ne sera pas suffisant pour assurer les revenus futurs de son bénéficiaire sur le long terme.

Si la personne handicapée est hébergée en foyer, ou susceptible de l'être, l'achat d'un bien en vue de le mettre en location, ou l'acquisition d'une résidence secondaire, sont déconseillés. Les revenus locatifs qu'elle percevrait, ou les revenus fictifs supposés de ce bien non productif de revenus, pourraient être mis à contribution pour participer aux frais d'entretien et d'hébergement. La participation aux frais est en effet calculée en tenant compte de toutes sortes de ressources, qu'elles soient fiscalisées ou non. La contribution demandée correspond à 90 % de ces ressources. 10 % sont donc laissés à la personne hébergée, avec un minimum correspondant à 30 % du montant de l'AAH (plus dans certains cas). Les revenus locatifs perçus ne constitueraient donc aucunement des ressources complémentaires. Les biens immobiliers peuvent par ailleurs faire l'objet d'une hypothèque par le Conseil Général pour s'assurer du remboursement de sa créance au décès de la personne handicapée.

Les seules ressources pouvant être conservées sont les intérêts capitalisés des sommes placées sur un contrat d'assurance vie Epargne Handicap, et les rentes viagères des contrats Epargne Handicap ou de Rente survie. Ceux-ci s'ajoutent ainsi au minimum laissé à la disposition de la personne hébergée.

L'Epargne Handicap, nous l'avons vu, fait l'objet d'un traitement par-

« L'indemnisation doit être placée de façon à être mise au service des projets de la personne accidentée, sur le court, moyen et long terme »

l'AAH ou à une pension d'invalidité. Dans ce cas, il est préférable de choisir des placements simples, dont les intérêts ou plus-values constitueront de réels revenus additionnels, après prise en compte de la fiscalité et des effets éventuels sur les aides sociales.

L'indemnisation devrait être placée sur des supports financiers peu ou pas risqués. Une gestion prudente est imposée lorsqu'une mesure de protection juridique est en place. Les livrets défiscalisés (Livret A, LDD, PEL les douze premières années), et les fonds en euros de contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui garantissent le capital et les intérêts, sont bien adaptés.

Les livrets réglementés serviront de liquidités, tandis que les assurances vie

tuer des retraits en capital sur un contrat et mettre en place une rente viagère sur un autre par exemple.

Les revenus issus du placement des capitaux peuvent avoir pour effet de diminuer l'Allocation Adulte Handicapé lorsque la personne la reçoit. Ainsi, les intérêts des comptes sur livret, des retraits d'assurance vie avant 8 ans ou ceux dépassant l'abattement après 8 ans, les dividendes d'actions ou les revenus locatifs baisseront l'allocation.

En revanche, les ressources non fiscalisées, tels que les intérêts du livret A, du LDD ou les intérêts capitalisés dans un contrat d'assurance vie, n'ont pas d'impact sur l'AAH. Les rentes perçues dans le cadre d'un contrat d'assurance vie Epargne Handicap ne sont pas non plus

ticulier vis-à-vis de l'AAH et de l'aide sociale à l'hébergement. Il s'agit d'un contrat d'assurance vie, souscrit par une personne en situation de handicap « qui est atteint, lors de sa conclusion, d'une infirmité qui l'empêche de se livrer dans des conditions normales de rentabilité à une activité professionnelle ». Au-delà des atouts propres à l'assurance vie et à son régime de faveur vis-à-vis des aides sociales, l'Épargne Handicap offre des avantages particuliers, en termes de réduction d'impôt ou de prélèvements sociaux. Vous pourrez trouver plus de détails sur les caractéristiques d'un contrat Épargne Handicap dans le n°136 d'Handirect.

Avant de répartir les capitaux sur différentes solutions d'investissement, immobilières ou financières, nous vous suggérons de faire réaliser des simulations financières par un conseiller. Celui-ci évaluera le montant qui pourrait être retiré chaque mois sur les placements opérés, de façon à ce que le capital génère des revenus pendant de longues années sans se consommer trop rapidement. Les fonds perçus constituent en effet très souvent un « capital pour la vie » et sera probablement encore utile au moment de la retraite. Ces simulations peuvent donc influencer l'orientation des investissements.

Est-il nécessaire de déclarer l'origine des fonds pour les placements envisagés ?

Il est recommandé de déclarer aux établissements financiers ou au notaire l'origine des capitaux qui vont être investis afin d'assurer la traçabilité de fonds et d'indiquer le « *emploi de fonds propres* », surtout si la personne indemnisée est mariée ou susceptible de l'être. En effet, lorsque les époux sont mariés sous un régime communautaire, le code civil précise que les dommages et intérêts alloués à un époux tombent en communauté, sauf lorsqu'ils ont été accordés en réparation d'un dommage corporel ou moral. Ainsi, le capital ou la rente perçue en réparation d'un dommage corporel constitue un bien propre par nature pour l'époux victime

du préjudice.

Le remploi de fonds propres permettra donc d'apporter des garanties en cas de divorce ou de décès.

Dois-je déclarer mon indemnisation à l'administration fiscale ?

Les indemnisations perçues en réparation de dommages corporels sont soumises à des traitements fiscaux variables selon l'origine des indemnités et le mode de versement.

Le capital perçu au titre d'une indemnisation de dommages corporels n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu. En revanche, s'il est investi et génère des revenus, ces derniers peuvent être imposables à l'impôt sur le revenu.

Les rentes viagères de dommages et intérêts qui sont servies pour la réparation de dommages corporels, ayant entraîné pour la victime une incapacité permanente totale qui l'oblige à avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie, ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu.

La fiscalité du capital ou des rentes versées dans le cadre d'un contrat de prévoyance dépend quant à elle du régime du contrat.

L'indemnisation en réparation de dommages corporels n'est pas imposable au titre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. L'exonération d'ISF accordée

aux bénéficiaires de l'indemnisation est étendue au conjoint survivant lorsqu'il les reçoit par succession.

L'exonération s'applique non seulement aux sommes versées à la victime au titre de la responsabilité de l'auteur du dommage, par celui-ci ou par un tiers, mais également à celles reçues par la victime de l'accident en exécution d'un contrat d'assurance souscrit par elle-même ou pour son compte.

Le bénéfice de l'exonération a été étendu aux sommes perçues par les ayants droit de la victime pour les rentes ou indemnités ayant un caractère indemnitaire, perçues au titre du préjudice moral et économique subi.

Faut-il indiquer cette indemnisation à l'administration fiscale ?

Les biens acquis avec une indemnisation versée en capital doivent être déclarés et imposés à l'ISF dans les conditions de droit commun, sous déduction du montant actualisé de l'indemnité. Le redevable de l'ISF inscrit au passif de sa déclaration le montant du capital indemnitaire reçu et revalorisé. Cela permet de neutraliser en totalité ou partie l'augmentation du patrimoine acquis grâce à l'indemnisation.

En cas de versement sous forme de rente, la valeur de capitalisation de la rente ne doit pas être incluse dans le patrimoine imposable ; le montant actualisé des arrérages perçus doit être déduit de l'actif taxable.

Nous l'avons vu, le placement d'une indemnisation d'accident nécessite d'intégrer de nombreux paramètres tels que les aides sociales, les contraintes liées à la mesure de protection, les traitements civils et fiscaux particuliers. Il est primordial d'appréhender les caractéristiques et conséquences des différents produits avant de prendre toute décision d'investissement. Seule des solutions parfaitement adaptées permettront de contribuer efficacement aux projets de vie de la personne indemnisée.

● Camille de Soras



Barcelone, la trépidante catalane

Capitale de la Catalogne, Barcelone est depuis des années une destination privilégiée rimant avec soleil, musique et gastronomie. Si la cité catalane jouit d'innombrables trésors architecturaux, c'est surtout pour son ensoleillement et son ambiance festive qu'elle est devenue le grand rendez-vous de la jeunesse européenne. Mais pas que...

AVEC UN STYLE DE VIE RÉSOLUMENT nocturne, un séduisant côté balnéaire et une actualité culturelle permanente, Barcelone offre le dépaysement à deux pas de la France. Un dépaysement parfaitement accessible. Dès l'arrivée à l'aéroport, pas de souci pour rejoindre la ville. Il est possible de commander un taxi adapté (sur le site www.booktaxibcn.com), de prendre l'Aerobus pour Plaça Catalunya (rampe d'accès, mais pas de places réservées) ou le bus 46 pour Plaça Espanya (parfaitement équipé). Puis, place à la découverte de la cité catalane. Une découverte facilement gérable en transports en commun, puisque quasiment tous les bus et de nombreuses stations de métro sont adaptés. La ville elle est née au Barri Gòtic, même si les traces les plus anciennes se résument à une partie des murailles du ive siècle. Autour de la cathédrale Santa Eulalia (accessible avec aide) s'agence un dédale de ruelles, qui ne pose pas de problèmes majeurs, et de prestigieuses bâtisses gothiques qui ont donné son nom au quartier. On y retrouve quelques-uns des points forts de la vie barcelonaise : la Plaça Reial cerclée d'arcades et plantée de hauts palmiers, la très vivante Plaça

de rue... Comme souvent dans la ville, les sols sont facilement praticables en fauteuil roulant, même si l'affluence est (très) souvent forte, et les bateaux pour descendre des trottoirs nombreux.

Une architecture remarquable

De l'autre côté, le quartier du Raval, également appelé Barrio Chino (quartier chinois) est une zone en pleine mutation architecturale et culturelle. Très proche du Pueblo Seco, quartier des plus populaires, le Raval abrite, outre ses nombreux restaurants branchés, le MACBA, le musée d'Art contemporain de Barcelone. Parfaitement accessible en fauteuil roulant (que l'on peut se faire prêter), grâce à une grande rampe qui traverse les étages, le musée propose des visites guidées adaptées pour les personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif. Vers le nord-ouest, la Rambla mène jusqu'à la Plaça de Catalunya qui relie deux grandes avenues : la Rambla de Catalunya et le Passeig de Gràcia, incontestablement l'une des plus belles avenues d'Europe. C'est un vrai plaisir de s'y promener pour admirer le faste des résidences. Les plus grands architectes catalans ont laissé libre cours à leur imagination, en témoignent la Casa Batlló ou la Casa Milà, toutes deux signées par

Gaudí. Equipées d'ascenseur pour monter jusqu'aux sublimes toitures, vous n'aurez aucun

encore en grande partie inachevée. Après avoir évité la (très longue) queue sur présentation d'une carte d'invalidité, vous pourrez visiter l'impressionnante nef. En revanche, les ascenseurs s'avèrent trop étroits pour monter dans les tours.

À l'est, en contrebas de Montjuïc, le vieux port, la Barceloneta et le port olympique offrent trois facettes très contrastées de la façade maritime de Barcelone. Le quartier du port olympique fut stylisé par des architectes contemporains de renom comme le Catalan Martorell ou l'Américain Mackay. Les deux tours jumelles sont devenues un symbole de la Barcelone moderne. Peu attractif le jour, il s'anime la nuit au rythme des boîtes de nuits et bars à gogo dancers qui offrent une ambiance au final très surfaite. La Barceloneta a en revanche su conserver un caractère méditerranéen charmant et attractif, avec ses vieux immeubles aux tons jaune et ocre, et son linge séchant aux fenêtres. Autant de détails qui lui ont valu le surnom de « Naples barcelonaise ».

Des espaces verts à la plage

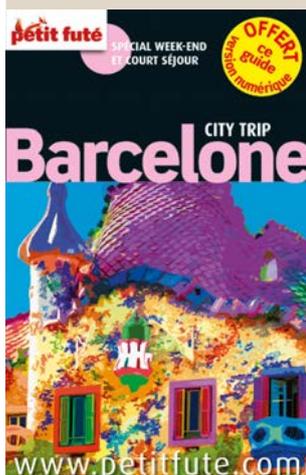
Une balade qui laissera vite place à la découverte des espaces verts de la ville. Des arbres sont régulièrement plantés à travers toute la ville, et les grands parcs comme le parc Güell ou celui de Montjuïc sont littéralement bondés pendant les mois les plus chauds. Malheureusement, la majorité du parc Güell (dont ses fameux bancs) est inaccessible à cause des nombreux escaliers. En revanche, la montagne de Montjuïc, accessible depuis l'Avinguda Paral·lel par un funiculaire adapté, est certes une agréable promenade avec ses nombreux musées (fondation Miró, MNAC, CaixaForum...), mais surtout un magnifique belvédère sur la baie de Barcelone.

Mais Barcelone, c'est aussi la plage. Une plage qui est exemplaire en matière d'accessibilité. Des passerelles en bois sont installées tout le long de la promenade et même sur le sable pour un accès

« Quasiment tous les bus et de nombreuses stations de métro sont adaptés dans la cité catalane »

del Pi mais surtout, limitant son flanc ouest, la Rambla. Cette longue artère sépare le Barri Gòtic des quartiers plus populaires du Raval et de Pueblo Seco, sur les contreforts de Montjuïc. Les Barcelonais aiment s'y promener en début de soirée, et l'espace central est le rendez-vous de dizaines de caricaturistes, clowns, vendeurs d'oiseaux, statues vivantes, mimes et tant d'autres artistes

problème d'accès. Et si votre fauteuil est trop large, on vous en fournira un autre. De part et d'autre du Passeig de Gràcia, le quartier de l'Eixample distrait grâce à ses nombreuses façades modernistes, maisons noucentistes ou Art nouveau. Le point d'orgue des visites de ce quartier sera la Sagrada Família, une œuvre à laquelle Gaudí a consacré les deux derniers tiers de sa vie, et qui reste



Infos futées

Y aller

AIR FRANCE
Tél. 36 54
www.airfrance.fr

IBERIA
Tél. 0 825 800 965
www.iberia.fr

Utile

OFFICE NATIONAL DU TOURISME ESPAGNOL
Tél. 00 800 10 10 50 50
(appel gratuit)
www.spain.info

direct à la mer. Avec des toilettes et douches de plage adaptées, et même un service d'aide à la baignade (de mai à septembre), la méditerranée s'offre vraiment à tous après une longue journée de visite.

Enfin, le soir, Barcelone s'éveille notamment au sud de l'Eixample, dans le quartier de la Ribera, également appelé « El Born » qui est devenu le quartier chic de Barcelone. Celui où il fait bon vivre et où il est de bon ton de s'afficher. Dans la journée, le palais de la Musique catalane ou le musée Picasso (accessibles) et les innombrables palais en font un rendez-vous culturel très à la hauteur du reste de la ville, alors qu'en soirée ses bars à tapas traditionnels, ou bien ses restaurants ultra-branchés en font le grand rendez-vous festif de Barcelone. Des bars et des restaurants qui sont pour la majorité accessibles aux personnes à mobilité réduite. ●



Les plus grands architectes catalans ont laissé libre cours à leur imagination, en témoigne la Casa Batlló signée par Gaudí



Le marché de la Boqueria IRÈNE ALASTRUËY



La Plaça Reial cerclée d'arcades et plantée de hauts palmiers



J'ai 20 ans, je suis étudiante, et je souhaite vous faire partager mes ressentis sur le handicap dans le monde qui nous entoure. Et comme disait Hugo dans un discours au sujet de Voltaire: « Et quelle était son arme ? Celle qui a la légèreté du vent et la puissance de la foudre. Une plume. ».

Dys sur dys

« Chaque dyslexique développe ses propres techniques, pour compenser »

© FOTOLIA.COM - FIDELIO



J'AI ÉTÉ DIAGNOSTIQUÉE DYSlexique et dysorthographe au CP. Je faisais de très nombreuses fautes, j'avais beaucoup de difficultés pour lire, écrire, parler et me concentrer.

Avec le temps et beaucoup de travail j'ai pu améliorer tout cela mais dès que je suis fatiguée je refais des erreurs. Même si j'essaie de me concentrer le plus possible.

Je confonds les lettres, les sons, les mots, les noms de couleurs (le bleu et le vert), je mélange les chiffres (5 et 2, 6 et 9). Quand j'écris je confonds les « b » avec les « d », les « m » avec les « n », etc. Je vais aussi écrire « 131 » au lieu de « 313 », par exemple.

Un parcours difficile

J'ai eu beaucoup de séances d'orthophonie étant enfant, c'était très intense et vraiment pas une partie de plaisir (j'en garde plutôt un mauvais souvenir dans l'ensemble). Tous les mercredis après-midi, quand mes camarades allaient, eux, à la piscine... Séances intenses mais le résultat était satisfaisant.

Je détestais petite, à première vue, lire et écrire car c'était difficile pour moi. Pourtant, si ma mère voulait m'offrir quelque chose qui me fasse plaisir, je lui demandais un livre (livre que je ne lisais jamais bien sûr !). C'est à la fin du collège que j'ai commencé à lire des livres hors programme scolaire et à y prendre goût. Petit à petit l'envie d'écrire est aussi apparue. L'envie de lire doit naître chez le dyslexique de lui-même, si une personne essaye de lui forcer la main, la situation s'aggrave encore plus. Je pense notamment aux livres indigestes que l'on doit

lire au collège. Un dyslexique a de quoi en cauchemarder !

J'ai été pénalisée durant toutes mes études par ma dyslexie, avec des points en moins systématiquement aux contrôles, au collège et au lycée. Un dyslexique est déjà pénalisé de base par cette affection là, il n'a pas besoin d'avoir des sanctions en plus à travers les notes. Il y a sincèrement de quoi l'écœurer... Peu à peu les mentalités ont l'air d'évoluer et la prise de conscience autour des troubles dys progresse à l'école. Enfin.

Trouver des astuces !

J'ai toujours travaillé très dur et j'arrive aujourd'hui à un niveau correct, en sachant le niveau auquel j'étais petite. Les solutions n'ont pas été faciles à trouver. Elles me sont personnelles et sont le fruit d'années de travail, pour finalement arriver à des choses toutes simples mais efficaces. Chaque dyslexique développe ses propres techniques, pour compenser.

J'ai eu pendant longtemps des heures et des heures de dictée, à recopier des pages de livre et des pages de dictionnaire, de soutien en dehors de l'école. Cela ne m'a jamais servi à rien, ou si peu comparé au travail effectué. J'ai fini par trouver moi-même mes combines et faire mon stock d'astuces. J'ai appris le plus de mots possibles par cœur et pour ceux sur lesquels je doute encore j'ai trouvé d'autres techniques. Ma bête noire : les mots avec des « s ».

Par exemple, j'ai une seule maison, pas deux, donc il n'y a qu'un seul « s » au mot maison. Le poisson je peux en manger deux fois ou plus (donc 2 « s ») alors que

le poison je peux n'en manger qu'une seule fois (donc un « s »). Je n'ai qu'un cousin (donc un « s ») mais plusieurs coussins. J'ai deux chaussures,... etc. Les « s » sont ma hantise, depuis toujours. Et actuellement c'est un des seuls problèmes qui persiste vraiment et qui m'handicape encore. Il m'arrive souvent dans mes copies de partiels ou autre de changer de mot, de trouver un synonyme pour esquiver la question du « un ou deux s ? ».

Ce n'est sûrement pas une technique à appliquer à tout le monde mais elle fonctionne sur moi car je l'ai personnellement mise en place. Si elle était venue de l'extérieur, je douterais de son efficacité. C'est comme les moyens mnémotechniques, ils ne sont jamais plus efficaces que lorsqu'on les trouve nous-mêmes.

Je me souviens de ma prof d'histoire-géographie en classe de première qui avait été horrifiée par une faute dans mon contrôle. J'avais écrit : « Ils avaient baissé les armes » au lieu de baissés... Pourtant, j'avais beaucoup réfléchi, voulant à tout prix éviter la gaffe. C'était raté !

Concernant les correcteurs automatiques d'orthographe, je n'aime pas trop cette technique, car c'est une solution de facilité ; ce n'est pas très bon pour s'améliorer. Il faut à mon avis les utiliser comme un outil et non comme une fin, ne surtout pas se reposer dessus.

Et n'oublions pas que l'apprentissage des langues vivantes est aussi généralement difficile pour les dyslexiques. Maintenant je suis plutôt à l'aise avec le français, mais ce n'est pas encore le cas avec l'anglais ! J'ai beaucoup de difficultés avec les sons, l'orthographe et la prononciation, tout se ressemble à mes yeux.

Je fais régulièrement des bilans orthophoniques pour continuer à avoir droit à un tiers-temps pour mes études. Celui que j'ai fait faire l'année dernière me décrivait avec un gros décalage par rapport à la norme de mon âge. Toujours ce besoin de comparer à la norme... C'est blessant. Mais les attentes administratives l'exigent, alors c'est ainsi. D'ailleurs, en évoquant les prouesses de l'administration à ce sujet-là, j'ai été informée il y a quelques jours par mon orthophoniste que la dyslexie ne s'appelle plus ainsi mais qu'on utilise maintenant l'adage de « trouble spécifique des apprentissages avec atteintes de la lecture et de l'orthographe. » Comment faire très compliqué quand on peut faire simple ? De quoi faciliter le bien-être des dys ! ●



Je m'appelle **Jean-Christophe Verro**. J'utilise des aides à la marche depuis 2009 et un fauteuil roulant de façon permanente depuis 2013. Pour des raisons familiales, j'ai déménagé en Grande-Bretagne en juin 2013 et j'habite depuis à Leeds dans le Nord de l'Angleterre. J'ai habité auparavant en région parisienne.

Les transports pour les personnes handicapées en Grande Bretagne

Pour résumer, on peut dire que tout est accessible ou en cours de mise en accessibilité. Voici quelques explications tirées de mon vécu personnel. Et pour en savoir plus sur les transports adaptés en Grande-Bretagne, je vous invite à découvrir un guide en ligne proposé par Visit Britain et consultable gratuitement ici : <https://goo.gl/5wHSMH>.

POUR PARLER DE MON CAS PERSONNEL, j'habite à Leeds (West Yorkshire), ma femme ne conduit pas. Elle prend donc les transports en communs (bus en local, trains, etc.).

Concernant les trains, il y a plusieurs compagnies privées (pas de SNCF ou équivalent), qui chacune intègre (à son niveau) l'accès pour les voyageurs handicapés.

Par exemple la ligne Trans Pénine qui est une ligne Nord-Sud (de Newcastle à Londres, via Leeds notamment). Cette ligne propose un wagon accessible, proposant trois à quatre places assises (strapontins) auxquelles on peut accéder avec toute sorte de véhicules (chaises roulantes, poussettes, vélos, etc.). Il n'y a pas de possibilité de réserver cependant.

Dans les bus, le problème est tout autre : il y a en tout une place accessible, soit pour une chaise roulante, soit pour une poussette. Le débat fait rage actuellement suite à la décision d'un juge, déboutant un handicapé face à une poussette. Ce débat est même porté en place publique par le journal *Le Guardian* (voir ici : <http://goo.gl/kpEhgj>, c'est un débat d'un autre niveau que ceux que je vois en France).

Bien sûr j'ai mon propre avis, étant des deux cotés du débat (moi-même en chaise roulante et ma femme en bus, avec poussette et deux jeunes enfants (de 1 et 3 ans) très vivants !)

En ayant discuté avec ma femme, j'ai balayé l'argument facile qui est de dire, premier arrivé, premier servi.

Je vois comme il est compliqué de prendre le bus avec des enfants. Même avec un tarif gratuit pour les enfants en dessous de 3-4 ans, le ticket de bus coûte entre £4 et £5, pour un bus proposant un ou maximum deux arrêts par heure. Pas de place lors du premier bus=sortie avec les enfants annulée.

Pour moi, c'est un peu différent, j'ai ma voiture, si je veux me déplacer autrement, je prends le taxi (sur réservation uniquement, en moyenne £7. Cela permet de ne pas avoir un compteur en train de tourner à bloc nuant, c'est acces-



© FOTOLIA.COM - PHOTOGOODWIN

sible (suivant votre besoin, des voitures aménagées sont disponibles, à demander à la réservation), pour ma part j'ai un fauteuil pliable, un grand coffre me suffit. Pareil service et pas de compteur quand on m'installe dans la voiture et quand le chauffeur met mon fauteuil dans le coffre, ainsi qu'à l'arrivée. Je vais en profiter pour me plaindre des taxis parisiens : compteur en route dès qu'on leur parle et bien sûr en m'installant ou à l'arrivée... C'est arrivé les 20 et 21 juin, apparemment ils étaient en grève contre les voitures privées, avec ce que je vois d'où je suis, le service, le sourire et l'amabilité suffisent à faire la différence face à la concurrence (au moins 20 compagnies de taxis à Leeds), pas un compteur ! Par ailleurs, quand je prends un taxi, je peux généralement me le faire rembourser par NHS (la sécu britannique) pour un rendez-vous médical ou encore Access-to-Work (voir plus loin) si je vais travailler. Si je ne peux être remboursé, je touche toutes les 4 semaines, une somme pour m'aider à être plus indépendant (le fameux PIP, environ £137 par semaine).

Vu sous cet angle, je peux laisser ma place dans le bus, je n'ai pas besoin de priorité, j'ai suffisamment d'aides pour me permettre d'être indépendant.

Pour terminer, un rapide focus sur le

système Access-to-Work (<https://www.gov.uk/access-to-work/overview>).

Il s'agit d'une bourse dédiée essentiellement à faciliter l'accès au travail (physiquement parlant) aux personnes handicapées, destinée aux employés, aux chercheurs d'emploi et aux indépendants.

Cette bourse peut être abondée à hauteur de plus de £40,000 par an et servir à acheter des équipements ou à payer des services de transport pour aller au travail (taxis).

Apparemment, cette bourse est dans le collimateur du ministre du budget, George Osborne, qui souhaite la faire disparaître, soutenu par le premier ministre David Cameron, qui pourtant a plusieurs personnes handicapées dans sa famille, dont son père.

Personnellement, j'ai demandé un Braun Wheelchair Topper (<https://www.braunability.com/chair-topper-wheelchair-lift/>), qui soulève le fauteuil à votre porte pour le conserver dans compartiment sur votre toit. J'ai également demandé un Batec (<http://www.cyclonemobility.com/batec>) qui permet d'ajouter à votre fauteuil une roue propulsée par un moteur électrique et un guidon, transformant votre fauteuil en vélo !

Mes demandes ont été acceptées, je suis en attente des papiers. ●

Alimentation : Savoir écouter son corps

« Notre corps physique possède une sagesse qui fait défaut à celui qui l'habite », affirme l'écrivain Henri Miller. D'où l'intérêt de l'écouter attentivement chaque fois que notre esprit a décidé de lui faire subir un changement...



« Il faut apprendre à dialoguer avec son corps » © FOTOLIA.COM - KONSTANTIN YUGANOV

mangeons suffisamment lentement en restant attentif à l'acte de manger. Voilà pourquoi, entre autres, les diététiciens préconisent une ambiance calme lors des repas. Difficile de se centrer sur soi lorsqu'ils sont pris à la va-vite au milieu du brouhaha ou en travaillant sur son ordinateur...

La fatigue après le repas

Lorsque nous manquons d'énergie après un repas et ce, de manière récurrente, notre organisme nous alerte en nous informant que notre menu comporte des aliments renfermant une quantité excessive de sucre, de farine et de graisses. En effet, le pancréas, contraint de produire un taux élevé d'insuline pour éliminer la surcharge lipidique, fabrique une substance appelée tryptophane. Elle passe dans le cerveau et se transforme en sérotonine, connue pour être l'hormone du sommeil. Par

ailleurs, le fait de trop boire – même de l'eau – a pour effet de diluer les sucres gastriques et de ralentir la fonction digestive.

Une éducation sensorielle

Reprendre contact avec son corps consiste à se reconnecter consciemment avec les cinq sens. À travers eux, nous établissons un lien avec l'extériorité et donc avec la nourriture que nous ingérons. Il est à noter aussi que l'odorat, le goût et la vue – voire le toucher – participent à la conscientisation de la fonction d'alimentation. Un exercice intéressant consiste, par exemple, à s'entraîner à définir une sensation gustative : *La saveur est-elle plutôt salée, sucrée, amère, acide, piquante, un mélange de plusieurs notes ?* Des couleurs peuvent être associées à ces perceptions. Le docteur Pentecôte incite à cette éducation sensorielle de manière à devenir gourmet plus que gourmand...

● Patricia Manset

LE DOCTEUR GILLES PENTECÔTE, auteur de « *Mincir et manger sereinement* », insiste tout au long de son propos sur l'importance d'apprendre à dialoguer avec son corps. Certaines personnes craignent que le fait de se réconcilier avec leur corps diminue leur motivation à mincir. Si c'est votre cas, soyez rassuré(e). C'est le contraire qui se passe car la source de motivation se modifie : il est plus efficace d'être motivé par l'estime de soi que par l'horreur de soi...

La sensation de satiété

Il est bien connu que plus on mange, plus on prend du poids, et inversement. Cette logique primaire ne suffit pourtant pas à différencier ce qui est du domaine du besoin physiologique et ce qui relève des pulsions psychiques, qu'elles soient conscientes ou inconscientes. Il faut dire que notre esprit est construit de telle façon que la confusion s'inscrit au

départ de l'existence. Les spécialistes de la psychologie nous apprennent que dès la première tétée, l'enfant érotise la fonction d'autoconservation et associe plaisir et besoin, confondant les deux notions. Nos difficultés à renoncer à la viennoiserie de trop trouvent leur origine dans ce processus archaïque, commun à chaque être humain. Ainsi la sensation de satiété est-elle différente d'un individu à un autre, selon ses fixations inconscientes. Il est important de connaître d'emblée ce phénomène afin de commencer à se centrer sur les messages que nous délivre notre corps.

La distension de l'estomac

Le docteur Pentecôte nomme *distension de l'estomac* ce processus purement physiologique signalant que le corps a atteint ses limites d'absorption. Il s'agit d'un degré de remplissage stomacal qui se signale à notre conscience lorsque nous

Selon vous, ces danseuses ont-elles un handicap ?



Dans 80% des cas il est invisible.

Le monde du handicap bouge. Restez informé.
Handirect, le média au cœur du mouvement,
chez vous tous les 2 mois !

Crédit photo : © Philippe Moulu / Compagnie Tatroo



Recevez chez vous



Bulletin d'abonnement

à retourner à Handirect
Service abonnement
5 rue de la Claire - 69009 Lyon

Oui, je m'abonne à Handirect aux conditions suivantes :

- 6 numéros (1 an) au prix de **31€** au lieu de **36€**
- 12 numéros (2 ans) au prix de **58€** au lieu de **72€**
- Oui, je veux recevoir un abonnement CD MP3 (réservé aux personnes aveugles)

HANDIRECT
LE MÉDIA DES SITUATIONS HANDICAPANTES

Mme Mlle M.

Société.....

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

C.P..... Ville.....

Téléphone.....

E-mail :@.....

Une nouvelle campagne de lutte contre le SIDA



« On se connaît, je suis là et je sais où vous trouver. À très vite. Le Sida ». Voici en substance le message porté par la nouvelle campagne de lutte contre le Sida lancé en juin dernier par l'association AIDES et l'agence WNP. Tout en abordant le Sida comme s'il s'agissait d'une personne comme les autres,

invisible mais bien présente, cette campagne met à profit l'utilisation croissante des réseaux sociaux et leur côté « viral » pour toucher un maximum de personnes issus de tous milieux.

« Il s'agit surtout d'une vaste opération de « débanalisation » ayant pour but de créer un électrochoc, une prise de conscience collective. Tout au long de la campagne, le sida s'est immiscé dans la vie des gens comme il le fait dans la réalité: sans crier gare », expliquent les auteurs de la campagne.

« Au départ, un constat alarmant : le sida ne fait plus vraiment parler de lui. Bien que toujours très présent, le sida semble de plus en plus absent des débats et conversations. Pourtant, chaque année, 6 000 nouveaux

cas sont détectés en France. 150 000 personnes sont porteuses de VIH dont 30 000 qui l'ignorent. Puisqu'on parle moins de lui, il va s'en charger lui-même. Et si le sida s'exprimait aujourd'hui, qu'aurait-il à dire ? Qu'aurait-il à raconter un fléau mondial de 32 ans qui totalise 35 millions de victimes en toute impunité ? Comme vous, le Sida est ultra-connecté. Le sida a 32 ans, sa vie sociale passe donc par les réseaux sociaux. C'est là qu'il peut rappeler chaque jour son omniprésence. L'occasion pour les internautes de le croiser par hasard et de découvrir le témoignage de ce personnage invisible mais bel et bien là, cynique et désinvolte ».

La campagne s'est organisée en deux temps. Du 1^{er} au 8 juin, de nombreuses allusions au Sida ont été diffusées sur

les différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Tinder...) pour inciter les internautes à aborder le sujet et les faire réagir. Depuis le 8 juin, c'est un film de sensibilisation qui assure le relais de la campagne via Youtube, complété par un spot radio, des affichages et des publications dans la presse, avec en conclusion : « Pour faire taire le Sida: AIDES.org ».

Et sur AIDES.org, une pétition illustrée par Pénélope Bagieu invite chacun(e) à se mobiliser pour le faire taire pour de bon. En signant cette pétition et en partageant cet engagement, chaque internaute devient acteur de sa propre prévention et solidaire des personnes touchées. Pour voir le film, rendez-vous sur Youtube et tapez : « Je suis là ».

Un film pour sensibiliser au don d'organes



À l'occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes qui s'est déroulée le 22 juin dernier, l'Agence de Biomédecine vient de lancer un film de sensibilisation diffusé sur les réseaux sociaux ainsi que sur Youtube et Daily motion : « The Man Who Died the Most in Movies » ou « L'homme qui meurt le plus grand nombre de fois au cinéma », à savoir Robert Cronejger. Après une démonstration en images humoristique, le court-métrage s'achève sur le message suivant : « Il existe mille façons de mourir. Mais que ce soit stupide, brutal, héroïque ou inattendu, on n'a généralement pas de deuxième chance. Pour tous ceux qui ne meurent qu'une fois, dites à vos proches si vous êtes pour ou contre le don d'organes ».

L'Agence de Biomédecine rappelle qu'en France :

- De plus en plus de personnes vivent avec un greffe

- 47690 patients greffés en France depuis 205
- 54659 personnes porteuses d'un greffon fonctionnel en 2014
- Il y a eu une augmentation de 52 % des greffes en 23 ans. 4238 en 1991. 5357 en 2014.

L'amélioration de la qualité de la greffe a élargi les indications thérapeutiques.

- Le nombre de greffes ne suffit pas à résorber l'attente
 - 11942 personnes en attente d'une greffe en 2005
 - 20311 personnes en attente d'une greffe en 2014
 - Le second plan greffe 2012-2016 a pour ambition de soutenir et promouvoir l'activité de greffe dans les années à venir.
- Les donneurs et receveurs sont plus âgés
 - En 2005, la moyenne d'âge d'un donneur était de 49,3 ans contre 57 ans en 2014.
 - La moyenne d'âge d'un receveur en 2005 était de 47,2 ans contre 51,5 ans en 2014.
 - Le progrès des techniques médicales et chirurgicales a permis d'élargir les profils. ●

Plus d'infos sur : www.dondorganes.fr

Un outil de suivi médical en ligne dédié à la Trisomie 21



Depuis le 21 mai 2015, Trisomie 21 France propose, avec le soutien de la Fondation CNP Assurances, un outil numérique d'aide au suivi médical permettant aux personnes avec une déficience intellectuelle et plus particulièrement une trisomie 21 de devenir les acteurs de leur propre santé. Pour accéder au site, rendez-vous sur : www.santetresfacile.fr. Le contenu de ce site a été élaboré par des professionnels de la santé, des administrateurs de Trisomie 21 France et des personnes avec trisomie 21. Il s'adresse, à la fois, à l'ensemble des personnes présentant une déficience intellectuelle, aux familles et encadrants, ainsi qu'aux professionnels de santé. Accessible à tous, il est rédigé en « facile à lire et à comprendre ». Sa synthèse vocale permet également aux personnes sourdes et malentendantes de l'utiliser. Les pages sont illustrées à l'aide de pictogrammes et de photos favorisant ainsi leur compréhension. ●

Itinéraire d'un grand brûlé



Dans ce roman autobiographique, Stef raconte son parcours de vie éprouvant après qu'il se soit brûlé à 75 % au troisième degré dans un incendie au cours de l'hiver 2011. Miraculé, il a dû surmonter cinq mois de coma, un an à l'hôpital, les délires consécutifs à la prise de médicaments, des séquelles psychiques et psychologiques... Il livre son témoignage à travers cet ouvrage illustré. « *Un jour de lucidité, les infirmières, que jamais je ne pourrai assez remercier, m'ont dit que j'étais à Bruxelles et que l'on voyait l'Atomium de la fenêtre. Dans un premier temps, j'ai pensé qu'il s'agissait d'une énormité, par la suite, en y réfléchissant, j'ai douté. En effet, quel serait l'intérêt de ces infirmières de me mentir ? Avec leur gentillesse et leur générosité, elles m'ont mis debout, m'ont soutenu par mes douloureuses épaules et approché de la fenêtre. Surprise, l'Atomium, merde alors ! Comment est-ce possible ? J'étais sûr d'avoir eu un autre accident que l'incendie (voir chapitre sur les délires) dans lequel on avait voulu m'assassiner. Pour ce qui est de la partie psychologique, je me suis rendu compte petit à petit de ce que j'avais vécu et du pitoyable état dans lequel je me trouvais. Plus les jours avançaient, plus je me sentais diminué. J'étais très soutenu par ma famille et mes amis également. Je pouvais également mes forces pour combattre dans l'existence de ma petite fille, si jeune et qui aurait besoin de son papa. Chaque fois que mon cœur s'assombrissait, je repensais à ma future femme et à ma fille pour me donner du courage. Les médecins n'avaient pu se prononcer sur mes chances de survie qu'après quatre mois de coma, quant aux séquelles, impossible à estimer.* » ●

« *Itinéraire d'un grand brûlé* », Stef, éditions Société des écrivains, 14,95 euros, 150 pages.

Bien vivre auprès d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer

Destiné aussi bien aux familles et à l'entourage des personnes malades qu'aux professionnels du secteur psychosocial, médical, paramédical et scolaire, cet ouvrage propose à la fois des éléments de réflexions, des réponses et des pistes pour mieux appréhender la maladie d'Alzheimer et ses nombreuses facettes.

« *Imaginez que l'on vient de vous servir un café et que vous l'avez bu, mais que la zone de votre cerveau servant à mémoriser les faits récents commence à ne plus fonctionner. Votre mémoire ancienne, de son côté, fonctionne sans défaillance : vos souvenirs d'enfance sont clairs et précis, presque comme si c'était hier. À la table du restaurant, vous vous impatientez et bougonnez contre le serveur si long à vous apporter ce fichu café. Votre fille, elle, s'étonne et vous répond d'un ton réprobateur : « Mais voyons, Maman, tu l'as déjà bu ! ». Votre cerveau, lui, n'a aucune connaissance de cet événement. Rien à faire ! Pour lui, il n'a jamais existé de café, quoi qu'en dise votre fille. Vous oubliez au fur et à mesure. Vous avez des troubles de la mémoire immédiate.* » ●

« *Bien vivre auprès d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer* », Corine Ammar, Faustine Viailly, Benoît Michel, préface de Pierre Le Coz, éditions De Boeck, 208 pages, 2015.



Naître prématurément

Un nombre important d'enfants, 65 000 chaque année, naissent prématurément, ce qui représente 7 à 8 % de l'ensemble des naissances. Si la plupart n'en garde aucune séquelle, d'autres rencontrent des difficultés dans leur développement. Les services de néonatalogie leur offrent des soins de haute technicité pour suppléer à l'immaturation de leurs fonctions vitales. Ils accompagnent de mieux en mieux les parents et proposent aux nouveau-nés des soins de développement. Après l'hospitalisation, s'instaure un suivi dans l'objectif de favoriser le développement des premiers liens parents-enfants et de repérer les éventuelles difficultés de l'enfant pour proposer des actions spécifiques. Les CAMSP ont une place importante dans ce dispositif d'action précoce aux côtés des hospitaliers, des réseaux périnataux, de la PMI, du secteur libéral, des CMP et CMPP et des associations. Harmoniser le suivi, coordonner les différents acteurs est une priorité dans un secteur où le manque de moyens est une source d'inquiétude partagée. ●

« *Naître prématurément* », ouvrage collectif composé de 16 textes distincts autour du thème « *Naître prématurément* », éditions Erès, 26 euros, 340 pages.



Bon Anniversaire :



VIERGE (23 AOÛT-22 SEPTEMBRE)

Jupiter, la prospérité, séjourne pendant un an dans votre signe. Septembre invite à faire des projets, à réfléchir aux meilleures options possibles, afin de démarrer après la Nouvelle Lune du 13 octobre. Soyez prêts ! **CŒUR** : Douceur et discrétion sont vos alliées en septembre. En octobre, Vénus vous rend visite et votre petit cœur s'emballe. Coeurs libres, une rencontre vous émeut ((20-26/10). **VITALITÉ** : En septembre, misez sur des breaks et sur des week-ends détendus. En octobre, Mars dans votre signe relance votre tonus.



BALANCE (23 SEPTEMBRE - 22 OCTOBRE)

La première quinzaine de septembre favorise vos démarches et la préservation de vos intérêts. Ensuite, gare à la rétrogradation de Mercure (17/9-9/10) qui tend à brouiller les messages, à déformer l'information. Restez vigilant, évitez tout engagement hâtif. Vos activités reprennent un cours normal, après le 13/10. **CŒUR** : coup de foudre ou retrouvailles sensuelles, septembre est superbe. Octobre est plus sage. En couple, pour vivre heureux, vivez cachés ! **VITALITÉ** : bonne en septembre, vous rechargez vos batteries en bougeant et en vous amusant. Moyenne en octobre, misez sur le calme et la sérénité.



BÉLIER

(21 mars-20 avril)

La première quinzaine de septembre invite à vérifier vos partenariats et vos collaborations. Il s'agit de vous mettre d'accord afin de partir sur de bonnes bases. Gare à un malentendu qui pourrait surgir fin septembre. Après le 15/10, vous trouvez un arrangement satisfaisant. **CŒUR** : superbe en septembre, les solos font une rencontre décoiffante. En couple, vous trouvez un nouveau souffle. Octobre est agréable, vous cultivez vos points communs. **VITALITÉ** : Excellente en septembre, votre énergie est au top. Mais gare au stress qui monte à partir d'octobre. Reposez-vous davantage.



TAUREAU

(21 avril - 20 mai)

La rentrée s'annonce laborieuse. En septembre, réglez le moindre détail afin de ne pas vous retrouver face à une montagne d'obligations, début octobre. Au travail, un dossier épineux retient votre attention jusqu'au 15 octobre, soyez prévoyant. **CŒUR** : Jupiter, la chance, soutient les célibataires pendant un an. Si septembre est familial, octobre est superbe. L'âme sœur n'est peut-être pas si loin de vous ! En couple, un projet bébé ou créatif vous trotte en tête, après le 15 octobre. **VITALITÉ** : Moyenne en septembre, prenez l'air de temps en temps. Excellente en octobre. Vous rayonnez !



GÉMEAUX

(21 mai-20 juin)

Septembre est actif et vous prédispose à rencontrer et à contacter. Seul bémol, ne vous dispersez pas en suivant trop de pistes à la fois, concentrez-vous sur l'essentiel. Côté job, vous faites un choix éclairé après le 15/10 car Mercure favorise un changement de cap vers le 25/10. **CŒUR** : Septembre est charmant, en solo vous papillonnez avec délicatesse, sans vous poser vraiment. En couple, vous êtes au diapason. Octobre est plus familial, un projet commun occupe tout votre temps libre. **VITALITÉ** : Excellente en septembre. Gare aux courants d'air en octobre, misez sur une cure de vitamines.



CANCER

(21 juin-22 juillet)

Jupiter soutient vos contacts pendant un an, c'est le moment de vous lancer à la conquête de nouveaux territoires. Mais septembre insiste sur l'assainissement de vos finances, afin qu'octobre offre une bonne visibilité. Vos efforts relationnels portent leurs fruits après le 15/10. **CŒUR** : septembre pointe la famille et la nécessité de clarifier certains liens. Octobre est plus léger, en couple vous retrouvez vos marques. En solo, un nouveau groupe d'amis donne des ailes à vos rencontres. **VITALITÉ** : Moyenne en septembre. Votre dynamisme s'affiche en octobre, vous êtes en forme.



LION

(23 juillet-22 août)

La première quinzaine de septembre met vos projets en vedette. Vous êtes efficace. Attention entre le 15/9 et le 15/10 à ne pas vous occuper de trop de dossiers à la fois. Soyez plus sélectif. A noter que vos finances s'améliorent sensiblement en octobre. **CŒUR** : en septembre, Vénus et Mars (l'amour et le désir) créent un climat ultra sensuel. Célibataires, un coup de foudre est dans l'air ! En couple, votre complicité se renforce. **VITALITÉ** : Pleine forme en septembre, on ne voit que vous ! Octobre est agréable, et avec un peu de sagesse, vous conservez toute cette bonne énergie.



SCORPION

(23 octobre-22 novembre)

Septembre est puissant, Vénus et Mars épaulent vos activités pour peu que vous mobilisiez toutes vos forces sur un objectif qui vous passionne. En octobre, Jupiter favorise de nouveaux appuis, vous êtes de plus en plus tendance, on vous donne la préférence. **CŒUR** : Septembre est tranquille sauf si vous travaillez en couple, ce qui relance votre complicité. En octobre, les solos privilégient une amitié, qui contre toute attente peut devenir plus tendre. **VITALITÉ** : Moyenne en septembre, ménagez-vous des plages de détente. Excellente en octobre, vous reprenez du poil de la bête !



SAGITTAIRE

(23 novembre-21 décembre)

Jupiter relance vos projets professionnels, c'est le moment de déployer votre ambition. En septembre, l'étranger peut jouer un rôle important et vous mener sur devant de la scène. En octobre, une proposition demande une adaptation rapide, soyez prêt à foncer. **CŒUR** : septembre donne la priorité aux solos qui poursuivent une traque sensuelle de l'âme sœur. Vous êtes en mode conquête. Octobre favorise les couples et un projet commun qui prend de l'essor. **VITALITÉ** : Excellente en septembre. En octobre, donnez-vous les moyens de récupérer tranquillement en soirée.



CAPRICORNE

(22 décembre-20 janvier)

La seconde quinzaine de septembre invite à la prudence, car Mercure rétrograde souligne un risque de confusion. Ne ratez pas votre cible ! La seconde quinzaine d'octobre relance votre bonne dynamique, avec en prime, Jupiter qui décuple votre chance. A vous de jouer ! **CŒUR** : Calme plat en septembre, mais ambiance chaude en octobre. Célibataires, vous êtes incontournable ! En couple, octobre ressemble à une Lune de miel, votre complicité est superbe. **VITALITÉ** : Bonne dans l'ensemble, mais encore meilleure en octobre si vous trouvez le bon rythme de travail.



VERSEAU

(20 janvier-18 février)

Remise en route un peu laborieuse en septembre, il faut reprendre vos marques et éviter de surcharger votre emploi du temps. Préférez ce qui a fait ses preuves. La seconde quinzaine d'octobre valorise vos résultats, vos finances en témoignent. **CŒUR** : septembre est épatant, en couple votre complicité se renforce, vous êtes presque fusionnels. En solo, octobre favorise un dialogue serein et de petits week-ends originaux, vous fondez. **VITALITÉ** : Moyenne en septembre, reprenez-vous. Meilleure en octobre si vous faites régulièrement du sport.



POISSONS

(19 février-20 mars)

Septembre invite à revoir de près votre budget, à rester prudent jusqu'au 15/10. Côté job, septembre est serein, tandis qu'octobre met l'accent sur un nouveau contrat ou sur un partenariat intéressant. **CŒUR** : Jupiter met le couple en valeur pendant un an, c'est l'année pour se dire « oui » ! Si septembre est calme, en solo, octobre parle de rencontre, de coup de cœur, de grand frisson. En couple, vous prenez une décision, vous affichez la couleur ! **VITALITÉ** : Plutôt bonne dans l'ensemble, mais en octobre ne tirez pas trop sur la corde et surveillez votre alimentation.

Handirect : 5, rue de la Claire - 69009 LYON • tél. : 04 37 64 16 52 • fax : 04 37 64 16 53 • www.handirect.fr • Email : info@handirect.fr • Bulletin d'abonnement ci-dessous
 Directeur de publication : Jean-Marc Mailliet-Contoz • Reporter rédactrice : Caroline Madeuf • Avec l'aimable participation de Véronique Barreau, Anne Vilano, Mélanie Paulhe, Petit Futé, Signes et sens, Talentéo, Sport et citoyenneté, Jean-Christophe Verro, Camille de Soras, Patricia Manset, Jean-Michel Grandguillotte •
 Conception graphique et mise en page : Vykintas Characiejus • Crédit photo couverture : © Fotolia.com - Kathrin39 • Publicité : Jean-Marc Mailliet-Contoz • Promotion : Jean-Marc Mailliet-Contoz • N° ISSN : 1285-395X • Édité par Anima Eurl de Presse au capital de 30 489,80 euros • Siège Social : 5, rue de la Claire - 69009 LYON • 69 Lyon rcs Lyon Siret 413595117 • Email : info@handirect.fr • Dépôt légal à parution • Reproduction d'articles ou photos soumises à autorisation. Impression Rotimpres.

Recevez chez vous



Bulletin d'abonnement
à retourner à Handirect -
Service abonnement
5 rue de la Claire - 69009 Lyon



- Dossiers et enquêtes
- Insertion professionnelle et scolaire
- Vos droits au quotidien
- Les avancées dans le domaine de la santé
- Loisirs et tourisme adapté
- L'actualité du handicap physique sensoriel ou mental
- Bien-être, culture, femmes et handicap...

- OUI, je m'abonne à Handirect aux conditions suivantes :
- 6 numéros (1 an) au prix de 31 € au lieu de 36 € (prix des 6 n°)
- 12 numéros (2 ans) au prix de 58 € au lieu de 72 € (prix des 12 n°)
- OUI, je veux un abonnement CD MP3 (réservé aux personnes aveugles)

Nom Prénom

Adresse

C.P. Ville

Téléphone E-mail



sourire à la vie!

reha team, partenaire de **PHARMAOUEST INDUSTRIES**, vous présente :

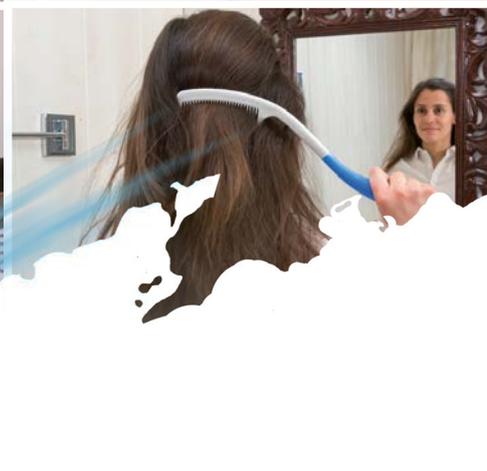
PharmaTecnics

- Avec le souhait de plus en plus marqué de repousser l'entrée en EHPAD,
- Avec la volonté des aidants à conserver les liens de proximité avec leurs proches,
- Avec la volonté des pouvoirs publics de favoriser le maintien à domicile,

Un maximum d'Autonomie est devenu une nécessité.

De nombreuses aides à la vie quotidienne existent, elles sont souvent méconnues et peu disponibles.

Avec la gamme PharmaTecnics, PHARMAOUEST INDUSTRIES a sélectionné des produits fiables, faciles d'utilisation, peu contraignants et couvrant une partie des besoins des personnes fragiles souhaitant rester à domicile.



PharmaTecnics
Favoriser, Encourager, Stimuler l'Autonomie



Les plus grandes marques sont chez reha team ...

www.reha-team.fr

Handirect *emploi*

N°24 • Septembre / Octobre • SUPPLÉMENT GRATUIT AU N° 157, NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT • WWW.HANDIRECT.FR



Votre rentrée placée sous le signe de l'emploi !

p.4 Découvrez les métiers de la SNCF le 17 septembre

p.12 Recrutement : Rendez-vous à Paris pour l'emploi

p.14 Événement : Trophées HandiResponsables du réseau GESAT

p.16 Travailler avec un collègue atteint de TDAH

Vos **compétences** sont *la seule* **différence**



Sébastien

est manager magasin à Chartres-de-Bretagne. Responsable du dynamisme commercial de son magasin, il anime une équipe de 30 collaborateurs. Ses qualités humaines sont appréciées de tous.



Michel

est manager magasin à Nice. Responsable du dynamisme commercial de son magasin, il anime une équipe de 30 collaborateurs. Ses qualités humaines sont appréciées de tous.*

Chez Market, la diversité de nos collaborateurs est une force. Notre enseigne emploie près de 1 700 collaborateurs en situation de handicap, soit trois fois plus qu'en 2005. Ça fait la différence !

***Au fait, Michel est en situation de handicap.**

Distributeur d'avenirs

 **market**



Jean-Marc Maillet-Contoz
Directeur de la publication

Une fin d'année en signe d'opportunités

La rentrée s'annonce chargée pour l'emploi et bien que la reprise économique tant annoncée par le gouvernement joue les arlésiennes, les opportunités sont là. Les recrutements sont bien réels et nous vous en apportons la preuve avec de nombreux événements dédiés qui débiteront le 17 septembre avec une journée découverte des métiers organisée par la SNCF à Paris. Les 1^{er} et 2 octobre, toujours à Paris, aura lieu le rendez-vous parisien incontournable des recruteurs du privé et du public, avec l'APEC qui organise deux salons de recrutement le 24 septembre à Lille et le 29 septembre à Aix en Provence. Le milieu protégé n'est pas en reste puisque le GESAT organisera ses trophées qui seront décernés à la fin de l'année pour récompenser les ESAT et Entreprises Adaptées les plus performants tant sur le plan de l'activité que sur le plan du management. Dans le même élan, le groupement

d'entreprises dont Handirect est l'un des pilotes restituera, le 8 octobre à Paris, les résultats de son étude prospective, unique en France, sur l'emploi des personnes handicapées. Celle-ci va offrir de nouvelles perspectives et une autre vision de l'emploi pour les personnes handicapées. L'entreprise Ariane Conseil va aussi rendre publics les résultats de son étude nationale «QualiTHravail» à laquelle ont participé de nombreuses entreprises et associations qui œuvrent pour l'emploi des personnes handicapées. Et bien sûr n'oublions pas que se prépare aussi la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes Handicapées qui a lieu chaque année la 3^e semaine de novembre, et à laquelle L'ADAPT a décidé de donner une envergure européenne. Comme on peut le constater, ça ne chôme pas du côté de ceux qui s'engagent auprès des personnes handicapées pour que l'emploi ne soit plus un trophée mais une normalité.

SOMMAIRE

4	En Bref
5	Actualité
6	Travailler autrement
8	La chronique du CRTH
10	City one, groupe handiacueillant
12	Événement Paris pour l'emploi
14	Trophées HandiResponsables
16	Vie d'entreprise
18	Étude prospective
20	Tribune emploi

Handirect Emploi : 5, rue de la Claire – 69009 LYON • tél. : 04 37 64 16 52

fax : 04 37 64 16 53 • www.handirect.fr • Email : info@handirect.fr

Directeur de Publication : Jean-Marc Maillet-Contoz • Rédactrice reporter : Caroline Madeuf • Photo de la couverture : © Fotolia.com - JackF • Conception graphique et mise en page : Vykintas Characiejus •

Publicité : Jean-Marc Maillet-Contoz • Promotion : Jean-Marc Maillet-Contoz • N° ISSN : 1285-395X •

Édité par Anima Sarl de Presse au capital de 30489,80 € • Siège Social : 5, rue de la Claire – 69009

LYON • 69 Lyon RCS Lyon Siret 413595117 • Email : info@handirect.fr • Dépôt légal à parution • Re-

production d'articles ou photos soumise à autorisation • ISSN : 1969-2226 **SUPPLÉMENT GRATUIT**

7^e édition du Mois de l'accessibilité de Grenoble

La 7^e édition du Mois de l'accessibilité de Grenoble aura lieu du 11 septembre au 17 octobre 2015 et fera de l'emploi son thème principal. Au programme de cet événement ouvert à tous : spectacles, conférences, contes, expositions d'art... ainsi qu'un job dating dans le noir, des visites d'ateliers adaptés, un film débat sur le « burn out », ainsi que l'avant-première d'un nouveau film réalisé localement sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

« Pour cette 7^e édition, plus de 50 partenaires associatifs ont relevé avec Grenoble et d'autres villes de la Métropole le défi d'un mois d'événements riches en création et en surprises, commentent Eric Piolle, Maire de Grenoble, et Christine Garnier, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité. Cette année, l'emploi sera le fil conducteur. Le Mois de l'accessibilité, ce sont aussi les cultures pour tous : visites guidées et adaptées dans les musées, exposition de photos, découverte des applications dédiées dans les bibliothèques, ainsi que des coulisses de la MC2... L'accessibilité c'est également le sport : le parrain de cette édition est Clément Colomby, le jeune et sympathique champion du monde trisomique, issu de notre agglomération. Le palmarès de ce champion de 23 ans (pages suivantes) est une belle illustration de la réussite par le sport ». ●
Plus d'infos : www.grenoble.fr



Tout savoir sur l'emploi des personnes handicapées en Rhône-Alpes



L'Observatoire régional de l'emploi des personnes handicapées en Rhône-Alpes vient de publier son tableau de bord 2015, qui rescence, sous formes de tableaux, de nombreuses statistiques et les principaux indicateurs du handicap et de l'insertion professionnelle au sein de la région Rhône-Alpes. Parmi les thèmes abordés : la démographie ; la population handicapée ; l'emploi ; la demande d'emploi ; l'orientation, la formation et la préparation à l'emploi ; l'accompagnement et l'accès à l'emploi ; et le maintien dans l'emploi. ●
Ce document est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : www.handiplace.org.

29^e édition du Salon Préventica

La 29^e édition nationale du Salon Préventica aura lieu à Lyon les 13, 14 et 15 octobre 2015. Elle réunira 380 exposants qui accueilleront plus de 9000 visiteurs et aborderont la question de la « Maîtrise globale des risques » à travers un programme de 120 conférences thématiques. Parmi les problématiques évoquées :

- MASE AWARDS : « L'Ephéméride Sécurité » ou comment démystifier la sécurité ?
- ERGONOMIE et instances représentatives du personnel, quel dialogue ?
- En quoi la prévention des risques peut-elle contribuer à la PERFORMANCE GLOBALE ?
- Santé Travail et SANTE PUBLIQUE : Articulations et Complémentarités dans l'appréhension des risques en milieu professionnel.
- Enseignement supérieur, parcours vers l'emploi.
- PROTECTION CHANTIERS BTP contre le vol : bonnes pratiques avec bons prestataires.
- COMPTE PENIBILITE : point d'étape, nouvelles échéances et perspectives.
- SEVESO 3 : Maîtriser la dangerosité des SUBSTANCES CHIMIQUES pour aller vers plus de sécurité.
- L'aide à l'évaluation des RISQUES PSYCHOSOCIAUX dans les collectivités.
- Accident des salariés en DÉPLACEMENT : responsabilités de l'employeur, de l'encadrement ? ●

Plus d'infos sur : www.preventica.com.



Forum de découverte des métiers SNCF

Afin de faire mieux connaître au public ses nombreux débouchés professionnels, la SNCF organisera le 17 septembre prochain, de 14h à 18h à Paris, un grand forum d'information et de découverte de ses métiers. Parmi les secteurs qui recrutent au sein de la SNCF :

- Les métiers du commercial : Agent commercial / Agent d'exploitation ferroviaire.
- Les métiers du matériel : Opérateur de maintenance électrotechnique / Opérateur de maintenance mécanique / Opérateur logistique / Opérateur de manœuvre /
- Les métiers de l'infrastructure : Opérateur de la voie ferrée / Opérateur de la signalisation électrique / Opérateur de la circulation ferroviaire.
- Les métiers de la traction et de la sûreté : Conducteur de trains / Agent de la sûreté ferroviaire.

« Venez à la rencontre de nos agents et recruteurs pour tout connaître de nos métiers et des conditions d'accès à SNCF. Ce forum, organisé par la Mission handicap de SNCF, a vocation à favoriser l'accès à nos métiers aux personnes en situation de handicap. **Pour participer** : L'inscription est obligatoire, si votre profil correspond aux métiers présentés vous recevrez votre invitation personnelle ». ●



« Un faux boulot » : Dans la peau d'un accompagnant

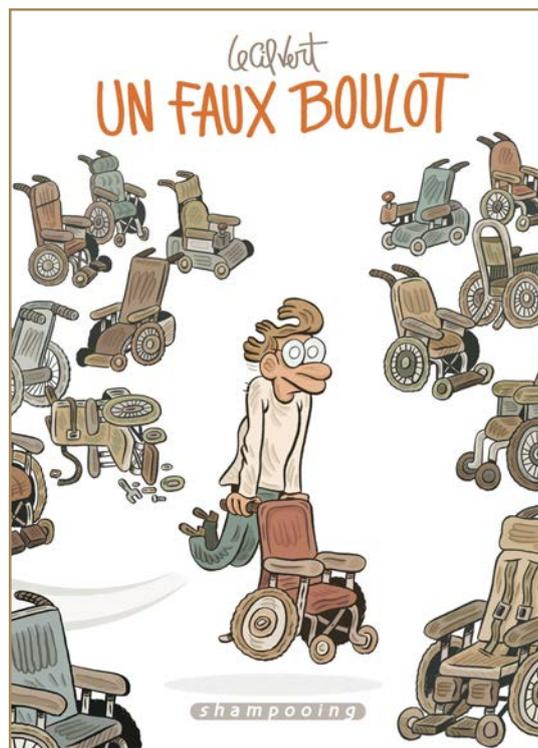
Dans cet ouvrage qui se présente sous la forme d'une bande dessinée autobiographique, Le Cil Vert évoque le travail d'accompagnant auprès de personnes en situation de handicap avec humour et autodérision, tout en restant juste, subtil et conforme à la réalité. Un format original, ludique et accessible à tous pour réfléchir et découvrir un sujet qui n'est pas toujours facile à aborder.

« À travers Jean, animateur pour personnes handicapées mental et moteur, l'auteur raconte avec l'humour et la distance requise, comment des gens dit «normaux» en viennent parfois à sombrer. Ce récit est un témoignage de vies qui ne sont pas dans la norme. Sans apitoiement, sans prendre partie non plus, ni porter de jugements sur le système institutionnel ou associatif, l'auteur laisse au lecteur son libre arbitre, à lui de se forger une opinion. Jean n'a pas un « vrai boulot ». Il s'occupe de personnes handicapées. Enfin... c'est sa mère qui le dit. Mais Jean, lui, veut aider ceux qui étaient « normaux » et qui, suite à un

accident, un traumatisme ont sombré dans l'alcool, dans la folie, dans leur solitude. Des personnes de tous âges, de toutes conditions, que les familles, pour souffler quelques jours, confient à une association qui les prend en charge pour les emmener en vacances. De vraies vacances, comme tout le monde. La dépression, l'alcool, les pétards ne vont pas très bien ensemble, et Jean se sent solide comme un vase de porcelaine fêlé, il fait de plus en plus crises d'angoisse. Alors ces vacanciers qui rient, se vangent, s'entraident aussi, c'est bien, il en a besoin. Même s'il a peur lui aussi de devenir, un jour, l'un de ces vacanciers en bout de course... ».

Le Cil Vert a été animateur ou responsable de sept séjours durant cinq étés et deux hivers. Il a publié « *Le Scaphandre fêlé* » (Éditions Le Stylo Bulle, 2008) et a réalisé « *L'abattoir* » au sein du tome 2 de la revue Papier. ●

« *Un faux boulot* », Le Cil Vert, éditions Shampooing, août 2015. Album broché, 128 pages, 15,50 euros.



Les recruteurs sont adeptes des réseaux sociaux

« Plus de la moitié des recruteurs a déjà cherché un candidat sur les médias sociaux » : C'est ce qui ressort d'une récente étude menée début 2015 par le groupe Career Builder France auprès de 400 employeurs.

- Ainsi l'enquête démontre que :
 - 52 % des employeurs ont déjà fait des recherches sur des candidats sur les médias sociaux, et 15 % ont l'intention de s'y mettre.
 - 55 % regardent sur Facebook et 26 % sur Twitter, alors que 45 % utilisent le site de réseautage professionnel LinkedIn et 23 % Google+.
 - Concernant les sites de partage d'images, 14 % des recruteurs font appel à Instagram et 9 % à Pinterest.
 - Les employeurs utilisent aussi les moteurs de recherche : plus de 2 employeurs sur 5 (soit 42 %) utilisent des moteurs de recherche comme Google pour faire des recherches sur des candidats potentiels, et 17 % ont l'intention de s'y mettre.
- L'étude se penche aussi sur les statuts de candidats qui déplaisent aux recruteurs potentiels : Parmi ceux qui ont fait des recherches sur des candidats via les médias sociaux, 41 % ont trouvé du contenu qui les a convaincus de ne pas recruter le candidat et 28 % ont trouvé du

contenu qui les a fait douter du bien fondé d'embaucher le candidat. Interrogés sur le contenu qui les a incités à éliminer des candidats, les employeurs citent principalement les raisons suivantes :

- Le candidat a menti sur ses compétences (32 %).
- Le pseudonyme du candidat manquait de professionnalisme (28 %).
- Le candidat critiquait sa dernière entreprise ou ses collègues (24 %).
- Le candidat avait posté des informations sur sa consommation d'alcool ou de drogue (23 %).
- Le candidat partageait des informations confidentielles sur son précédent employeur (21 %).
- Le candidat avait mis en ligne des photos ou informations déplacées ou provocantes (20 %).
- Le candidat avait fait des commentaires discriminatoires sur la race, le sexe, la religion... (18 %).
- Et sur les statuts appréciés des recruteurs : Les statuts que les employeurs aiment 42 % des employeurs qui ont fait des recherches sur des candidats sur les sites des réseaux sociaux disent y avoir trouvé du contenu qui les a incités à recruter un candidat. Parmi les explications les plus courantes :

- Le candidat était créatif (33 %).
- Ils ont pu évaluer la personnalité du candidat et ont pensé qu'il pourrait bien s'intégrer à l'entreprise (33 %).
- D'autres personnes avaient posté d'excellentes références (28 %).
- Le candidat avait de très bonnes compétences en communication (28 %).
- Le site du candidat relayait une image professionnelle (26 %).
- Les renseignements supplémentaires sur le candidat confirmaient sa qualification pour le poste (23 %).
- Le candidat avait reçu des prix et récompenses (17 %).
- Le candidat était équilibré (17 %).
- Le candidat avait communiqué avec les comptes de l'entreprise sur les réseaux sociaux (16 %).
- Le candidat avait mis en ligne une vidéo engageante ou un autre type de contenu (14 %).

« Les CV ne peuvent raconter qu'une partie de l'histoire, les employeurs comptent donc de plus en plus sur les médias sociaux et les recherches en ligne pour compléter leurs connaissances sur un candidat, selon Frédéric Woldanski, directeur général Career Builder France. C'est pour cette raison que les candidats doivent plus que jamais être conscients de l'importance de ce qu'ils disent en ligne – et de ce qu'on dit sur eux ». ●

À la découverte du temps partagé

David Bibard est un fervent promoteur du concept de temps partagé qui selon lui répond à de nombreux besoins des entreprises comme des cadres qui cherchent un travail ou à se renouveler. Les personnes handicapées ont aussi une carte à jouer mais ce mode de fonctionnement ne convient pas à tout le monde.

« Le temps partagé consiste à travailler de manière récurrente dans plusieurs entreprises chaque mois ».



Quel est votre parcours ?
Je suis directeur général d'Essentiel Gestion, une entreprise qui propose des contrôleurs de gestion et financier en temps partagé aux entreprises. J'ai un parcours de contrôleur de gestion d'une dizaine d'années partagées entre les PME et de grands groupes. En 2010, j'ai créé mon entreprise pour être indépendant. À partir de là j'ai vendu des prestations à des entreprises, en temps partiel, cela a très vite bien marché. J'ai découvert le temps partagé par hasard et cela m'a immédiatement séduit.

En 2013, j'ai fondé Le Portail du temps partagé afin de promouvoir le temps partagé et l'ensemble de ses acteurs.

Pourriez-vous nous résumer ce qu'est le temps partagé ?

Le temps partagé consiste à travailler de manière récurrente dans plusieurs entreprises chaque mois. C'est aussi ce qu'on appelle le temps partiel choisi. Il se décline de trois manières :

Soit à la prestation, soit sous forme multi salariale, soit par le biais d'un groupement d'employeurs. Il s'agit de ce dernier cas d'entreprises qui adhèrent à un groupement associatif et non lucratif. Ce groupement met à disposi-

tion de ses adhérents des compétences en temps partagé. C'est la forme la plus répandue en France puisqu'il y a aujourd'hui 3500 groupements d'employeurs. On les trouve principalement dans les petites et moyennes villes pour les PME et TPE, mais paradoxalement le plus important groupement d'employeurs concerne l'industrie automobile, il est situé dans le nord de la France. Le temps partagé est un concept issu du domaine agricole, lorsque les journaliers proposaient leur temps de travail à différents fermiers, lors des saisons de moisson et de récolte.

Est-ce que ce concept est répandu en France ?

C'est un concept assez répandu comme nous avons pu le voir, cependant ce marché en est encore à ses débuts et les perspectives sont particulièrement importantes. Dans le domaine qui m'intéresse il y a vraiment tout à faire.

Quels sont les avantages du temps partagé ?

Ce mode de travail permet aux employeurs de satisfaire leurs besoins en personnel sans pour autant recruter un salarié à temps plein. De l'autre côté, il offre aux salariés et aux travailleurs indépendants la possibilité de cumuler plusieurs contrats pour un même métier.

Et en ce qui concerne les bénéficiaires qu'elles en retirent, ils sont liés :

- à l'apport de compétences (38 %) ;
- au fait de bénéficier de l'intervention d'un professionnel en fonction des besoins de l'entreprise (29 %) ;
- à la possibilité de collaborer avec des professionnels qu'elles n'auraient pas pu recruter autrement (25 %).

Dans notre contexte économique actuel, le temps partagé donne aussi d'importantes possibilités de travail pour les individus qui souhaitent devenir indépendants. Le niveau de revenu est

souvent nettement supérieur au salaire d'un poste équivalent. Il permet aussi d'entrer dans un réseau et de bénéficier d'opportunités comme de nombreux échanges. Dans une structure comme la mienne, les collaborateurs trouvent un appui et une source d'informations fiables et opérationnelles pour leurs pratiques professionnelles. Les personnes qui se lancent sont principalement des professionnels de haut niveau et répondent à une envie d'indépendance et de maîtrise de leur temps.

Mais la raison principale reste la « **volonté d'exercer un métier passion** », plus difficilement compatible avec un mode de travail conventionnel.

Seriez-vous ouvert à l'accueil de personnes handicapées dans votre réseau ?

Oui bien sûr, mais il faut savoir que c'est une situation professionnelle très exigeante qui demande une véritable indépendance et une grande mobilité. Nous n'accompagnons pas systématiquement nos collaborateurs chez nos clients. De plus, les phases de prospection commerciale nécessitent que chacun se prenne en charge afin d'élargir son propre réseau.

Quelques chiffres *

- 60 % des travailleurs en temps partagé sont des femmes.
- 46 % des salariés en temps partagé ont entre 40 et 49 ans.
- 67 % des salariés situés en région sont en temps partagé (contre 33 % en Ile-de-France).
- 77 % des personnes en temps partagé déclarent avoir vécu un événement important dans leur vie professionnelle (licenciement, conflit...).

Pour en savoir plus

Le Portail du temps partagé est né du besoin de promouvoir l'ensemble des acteurs du temps partagé :
www.le-portail-du-temps-partage.fr

Essentiel Gestion, Le contrôle de gestion et financier à temps partagé :
www.essentiel-gestion.fr

FNATTP, Fédération Nationale des Associations de Travail en Temps Partagé :
www.fnattp.com

● **Propos recueillis par JMMC**

*Etude APEC, ANDRH en 2014

85 % DES HANDICAPS SONT NON VISIBLES. POUR SNCF, 100 % DE VOS COMPÉTENCES SONT VISIBLES.

C'EST POURQUOI NOUS FAISONS CONFIANCE À PLUS DE 6 500 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DANS TOUS NOS MÉTIERS.



FORUM D'INFORMATION SUR LES MÉTIERS SNCF

LE 17 SEPTEMBRE 2015 - DE 14H À 18H

Inscrivez-vous sur : www.sncf.cedfrance.fr



Le CRTH et Handirect s'unissent pour informer le public de ce qui se fait au bénéfice de tous. Tous, incluant, comme il se doit, les publics aux besoins spécifiques, dont handicapés.

Pratiques culturelles? Un sujet d'égalité?

À chaque rentrée, nombreux sont ceux qui s'inscrivent dans un cours de théâtre, de danse, de musique, de sculpture... Pourtant, que ce soient les offres, les lieux, les professionnels des pratiques artistiques, les usagers, les structures d'accueil, de vie, de santé... Les pratiques culturelles ne sont pas considérées ni menées avec égalité pour les personnes handicapées.



Une égalité relative

Une égalité relative. Chacun s'accorde sur les bienfaits de la culture dans la vie des uns et des autres. Nul ne conteste cette réalité, si ce n'est cette nécessité. Pour autant, chacun n'est pas à égalité dans ce secteur comme ailleurs. Entre les familles et les personnes qui ne savent pas à qui s'adresser, celles qui n'osent pas, les offres publiques qui restent très frileuses, souvent incomplètes, imparfaites, inégales, et les offres privées qui n'ont pas de capacité d'accueil, qui ne savent pas, ne veulent pas, ou n'imaginent pas... Entre les offres qui bien que motivées sont souvent sous-qualifiées, dans des locaux, avec des commodités très en-deçà de ce qu'il est opportun d'offrir... Entre les collectivités qui s'engagent mais ont du mal à entraîner dans leurs ambitions. Entre les opportunistes qui voient dans le mariage culture et handicap l'occasion d'exister quand ailleurs ils seraient inaudibles, invisibles... La personne handicapée est bien en peine pour se sentir à égalité quand elle veut s'inscrire, pratiquer, se divertir ou se former à un art!

Ainsi :

Pourquoi une personne en situation de handicap doit remettre ses envies de culture entre les mains la plupart du temps de personnes bienveillantes – volontaires sans aucun doute – mais pas

des professionnels de la culture à mener les pratiques qu'ils jugent opportunes pour leurs publics. C'est essentiel, crucial pour un résident que d'être regardé par des yeux nouveaux, sans passé, sans savoir, mais habités de l'envie de travailler ensemble, de trouver des voies de développement qui accordent et s'accordent.

Il faut que les usagers exigent cette équivalence !

Pourquoi rendre les lieux de culture et les œuvres accessibles quand beaucoup n'accèdent pas, n'ont jamais accédé, ou n'accèdent plus aux pratiques des arts, en amateurs ou pas, pour le plaisir ou pour s'orienter vers un métiers artistique?

Si l'on veut que le public des personnes en situation d'inégalité rejoigne les programmes proposés par les lieux culturels, il convient peut-être comme tout à chacun que ce même public puisse accéder aux pratiques artistiques. Qu'il partage les grandes créations de notre histoire, les apprécie, se les approprie, s'en empare et de là, forge sa culture.

Il faut que ces publics consomment de la culture, voient et soient vus ! Il importe que les familles frappent aux portes des structures publiques, qu'elles y rappellent leurs droits, y affirment leur volonté d'égalité, de chance de pouvoir, de faire, de réussir. Il est nécessaire enfin que le mot handicap cesse de rimer avec accommodement, arrangement, bidouillage, sous-culture, compassion et

forcément professionnelles de la culture, diplômées et compétentes?

Il faut donc que les formations des professeurs artistiques, des animateurs, des éducateurs prennent en compte ce que la pratique artistique engage, et plus que de chercher en quoi elle diffère, il convient de se focaliser sur les points communs qui existent parmi tous les publics, sans particularisme, sans volonté de distinguer telle ou telle personne selon tel ou tel critère.

Il faut que les professionnels de santé conviennent

misérabilisme... Pis ! Gratuité !

Et pourquoi ?

Parce que parmi les enfants, adolescents et jeunes adultes handicapés se cachent des Toulouse Lautrec, des Michel Petrucciani, des Emmanuelle Laborit, et tant d'autres ! Parmi tous ceux-là de nouvelles esthétiques sommeillent, attendent d'être révélées, de se révéler ! De nous être révélées !

Nul ne doit rester aux portes de ses envies. Et si tous ne peuvent être des artistes, chacun est en droit de s'y essayer, d'y goûter, et de s'y risquer !

Oser accéder à ses rêves

En cette prochaine rentrée où les conservatoires, les centres d'animation, les lieux de pratique et d'éducation affichent leurs offres de pratiques artistiques, il est important que de nouveaux visages, de nouvelles envies et de nouveaux praticiens s'y inscrivent, puissent le faire.

En effet, si 80 % des handicaps sont invisibles et 90 % ne nécessitent pas d'aménagement, qu'est-ce qui pourrait empêcher cela ?

Le CRTH apporte sa réponse avec son école de théâtre Acte 21, ses formations professionnelles.

Il n'est certes pas la seule réponse, encore faut-il comparer ce qui est comparable (quels agréments, diplômes, outils, locaux...). Nul ne contestera que les offres aujourd'hui sont encore insuffisantes pour affirmer que les pratiques artistiques proposées sont objet d'égalité ! Pourtant, la loi du 11 février 2005, si elle est réaménagée pour ce qui touche à la mise aux normes des ERP, n'en demeure pas moins effective sur son sujet de fond, celui de la discrimination...

Vous souhaitez être conseillé, orienté, mis en réseau avec une offre sur votre territoire ? Vous souhaitez proposer des pratiques artistiques pour tous publics ? Infos sur : www.crth.org

École de théâtre Acte 21, récompensée par le trophée des APAJH, Chorum, ADAPT...

www.crth.org/index.php/theatre-acte-21-formation-pratique

● **Pascal Parsat, Fondateur du CRTH**

2015

TROPHÉES

gesat
pour des prestations
HandiResponsables

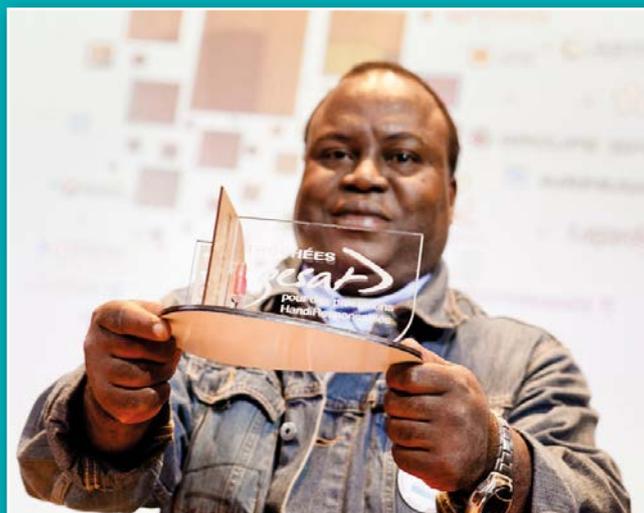
3^e édition des Trophées HandiResponsables

Sous le Haut-Patronage et en présence de
Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des
Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Cérémonie de remise des prix, **le 15 décembre 2015** à 18h30
au **Ministère des Affaires sociales**, Paris 7^e.

- **Prix Coopération**
réponse collective, travail en réseau...
- **Prix Accompagnement**
démarche remarquable d'accompagnement
des travailleurs
- **Prix Adaptation**
démarche d'adaptation pour répondre au
besoin d'un donneur d'ordre
- **Grand Prix**

Sous la présidence de Vincent Lochmann,
rédacteur en chef de VivreFM



**Venez assister à la cérémonie et découvrir les projets
remarquables qui seront récompensés !**

Contact : 01.75.44.90.06 / 06.89.48.15.51

gesat
innovation, compétences et handicap

**Une initiative du Réseau Gesat pour valoriser
les compétences des ESAT et des EA**

www.reseau-gesat.com

City One : un groupe handi-accueillant qui affiche ses valeurs

Présent depuis quelques années sur les forums de Paris pour l'emploi, City One nous explique les raisons de son succès et livre de bons conseils pour décrocher un job sur un forum tel Paris pour l'emploi.



L' ACCUEIL
(Aéroportuaire, ferroviaire...)

L' ANIMATION
DES VENTES

LA DISTRIBUTION



CITY - ONE

WWW.CITYONE.FR



la promotion des ventes, l'accueil culturel et enfin l'accueil en milieu aéroportuaire et ferroviaire.

Nous recrutons tout au long de l'année, pour des clients de renom, des chargé(e)s d'accueil en CDI à temps partiel et temps complet. Nous sommes, par ailleurs, en mesure de nous adapter aux contraintes de chacun (étudiant, multi employeur, etc.).

Afin de faciliter l'embauche de travailleurs en situation de handicap, nous avons mis en place une politique de recrutement personnalisée et adaptée à ce type de candidats ainsi qu'une adresse mail spécifique (emploi.handicap@cityone.fr).

« Nous recrutons tout au long de l'année, pour des clients de renom, des chargé(e)s d'accueil en CDI à temps partiel et temps complet ».

Sur votre stand, quelle est la question que l'on vous pose le plus fréquemment ?

Votre entreprise participe à Paris pour l'Emploi, sur le pavillon Handicap, dans quel but ?
Qu'avez-vous à proposer aux candidats ?

Signataire de la Charte pour la diversité et reconnu Handi-accueillant, le Groupe City One est un acteur incontournable des métiers de l'accueil notamment, engagé et impliqué dans l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Fidèle à nos valeurs éthiques, nous avons la réelle volonté d'offrir à tous les mêmes chances d'accès à l'ensemble de nos métiers. La participation au Forum Paris pour l'Emploi permet de rappeler cet engagement qui est le nôtre.

Nous recrutons ainsi du personnel en situation de handicap dont la pathologie est compatible avec les tâches à réaliser par le candidat.

Vous étiez déjà présent l'an passé, quel bilan en avez-vous tiré ?

Le Groupe City One, ainsi que ses filiales, participe de manière régulière à de nombreuses manifestations incontournables

en matière de handicap. C'est pourquoi nous sommes présents depuis maintenant 3 ans sur le Forum Paris pour l'Emploi, à la fois sur l'espace Handicap et sur l'espace Multisectoriel.

Le bilan de l'année passée a été très positif, puisque nous avons doublé le nombre de candidats retenus à l'issue de nos sessions de recrutement.

La publicité liée au forum nous a également permis de recevoir un nombre toujours plus important de candidatures, et plus particulièrement de personnes en situation de handicap.

Parlez-nous du domaine dans lequel vous exercez et plus particulièrement de la situation de l'emploi.

Fondé en 1991, City One est aujourd'hui un groupe indépendant composé de plus de 3600 salariés, et un acteur incontournable des métiers de l'accueil.

Grâce à une stratégie axée sur l'alliance de l'excellence et du service, nous avons su nous imposer dans différents secteurs d'activités tels que l'accueil en entreprise, l'accueil événementiel, l'animation et

Les candidats qui se présentent à notre stand abordent souvent d'eux-mêmes la question de la compatibilité du poste souhaité avec leurs éventuelles contre-indications médicales. Beaucoup de candidats nous demandent si le fait d'être en situation de handicap va freiner leurs chances d'obtenir un poste.

Quels conseils donneriez-vous aux futurs candidats présentant un handicap ? Quelle est, selon vous, l'erreur la plus fréquemment commise par un postulant ?

Les candidats doivent avoir conscience que notre présence sur l'espace Handicap démontre notre engagement, en tant qu'entreprise Handi-accueillante, à faciliter l'embauche de travailleurs en situation de handicap.

L'erreur serait de croire qu'aux yeux du Groupe City One, le handicap est un frein à l'embauche. Bien au contraire...

Le candidat idéal pour nous est celui/celle qui regroupe au minimum les qualités suivantes : ponctualité, sens du service, excellente élocution et très bonne présentation. ●



CADRE AYANT TOUT L'AVENIR DEVANT LUI AIMERAIT SAVOIR CE QU'IL VEUT FAIRE PLUS TARD.

Les services personnalisés de l'Apec répondent à toutes les problématiques des cadres. Nos consultants les accompagnent et les conseillent pour les aider à préparer et à anticiper leur évolution professionnelle.

44 centres et 500 consultants. Plus d'informations sur apec.fr

Apec. Prenez rendez-vous avec l'avenir.



Pourquoi vous avez une chance de trouver un job à « Paris pour l'emploi » début octobre !

LE FORUM « Paris pour l'Emploi » EST un événement d'envergure nationale, conçu pour réunir quelques 500 employeurs avec des chercheurs d'emploi ou de formation. Il aura lieu les 1^{er} et 2 octobre, place de la Concorde à Paris, où les équipes organisatrices attendent à nouveau près de 56 000 candidats. Entretien avec Michel Lefèvre, commissaire général du salon et directeur général de « Carrefours pour l'Emploi Armées/Collectivités/Entreprises » qui a la charge de développer, ainsi que de promouvoir des initiatives en faveur de l'emploi sur l'ensemble du territoire français. Cet établissement d'utilité publique a pour finalité de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de combattre tout type de préjugé en matière de recrutement grâce à la rencontre directe et cela quels que soient les aléas du marché de l'emploi des territoires où il opère.

Michel Lefèvre :
« Un chapiteau de 1 000 m² sera dédié au recrutement de personnes présentant un handicap ».

Lorsque l'on organise « Paris pour l'Emploi », quel objectif vise-t-on ?

Le but principal du forum est de s'affranchir des méthodes classiques de recrutement.

Les employeurs y rencontrent des talents qu'ils n'auraient sans doute pas convoqués eu égard à un cv ou à une lettre de motivation pas parfaitement en adéquation avec leurs attentes. Les candidats quant à eux peuvent échanger avec les recruteurs. Ils sont certains d'obtenir un entretien et ont ainsi la possibilité de faire valoir leurs compétences. En outre, ce type d'événement permet aux chercheurs d'emploi, en fonction de leur profil et de leurs besoins, de se renseigner sur les métiers, les filières professionnelles, les formations initiales, continues et en alternance... Enfin, Paris pour l'Emploi permet d'insuffler une dynamique positive à tous ceux qui souhaitent s'entretenir avec les 2 000 chargés des ressources humaines présents.

Les travailleurs handicapés y ont-ils également une place et de vraies chances d'accès à l'emploi ?

Un chapiteau de 1 000 m² est dédié au recrutement de personnes présentant un handicap pour l'occasion. Des conditions optimisées permettent d'accueillir les milliers de travailleurs handicapés attendus sur les deux jours de forum !

Ces dernières se voient offrir un accès prioritaire, un accueil spécifique, la possibilité d'être accompagnées pendant toute la durée de la visite, la mise à disposition d'interprètes en langue des signes française, la fourniture de plans en braille...

Une centaine d'exposants s'adressera plus particulièrement aux travailleurs handicapés parmi lesquels : Allianz, Bouygues, City One, H&M, Hewlett Packard, Société Générale, Total, Vinci, Zara.... Les offres aménagées sont par ailleurs clairement identifiées dans le guide du candidat.



La visite du salon ne se limite pas à déposer des cv sur les stands, les candidats doivent-ils préparer leur venue comme ils prépareraient un entretien d'embauche ?

Nous sommes dans un contexte de salon avec de nombreux candidats présents. Il faut être synthétique, avoir consulté le site préparatoire au forum à savoir www.parisemploi.org, puis mettre tout de suite en avant ses points forts. En résumé, il faut marquer l'esprit du recruteur afin que ce dernier ait envie de vous revoir lors d'un entretien plus complet... Enfin, il convient de ne pas oublier qu'en mettant toutes les chances de son côté par la mise en œuvre d'un projet professionnel clair et réaliste, le décideur de son recrutement, c'est soi ! ●

Paris pour l'Emploi 2015

Jeu 1 et ven 2 octobre, de 9 h à 18 h,
place de la Concorde à Paris
Métro Concorde (lignes 1, 8, 12)
Informations pratiques : 01 53 95 15 15
Index des employeurs présents, postes à pourvoir, implantation des stands... :
www.parisemploi.org



NOUVEAU

Site emploi au service des
personnes handicapées créé par
2 acteurs historiques spécialistes
du handicap.

www.handirectemploi.fr

Handirect
 **emploi**

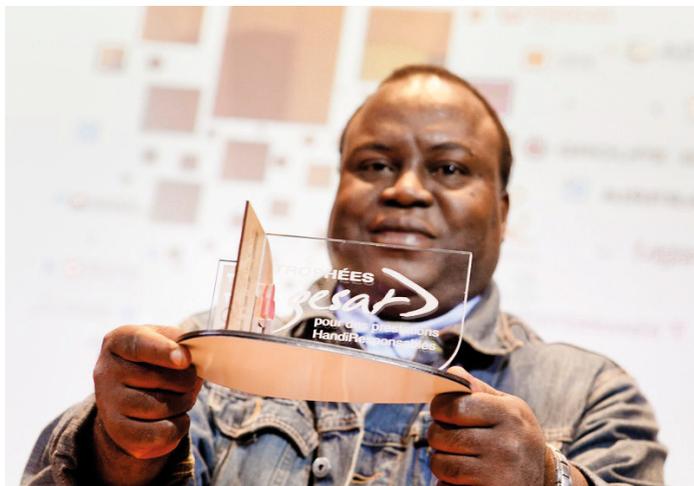
5 annonces **GRATUITES**
pendant **3** mois sur notre site

www.handirectemploi.fr

en indiquant le code **#FREEHANDIRECT**

lors de votre inscription

Promouvoir le STPA : Prochaine édition des Trophées HandiResponsables du Réseau Gesat le 15 décembre prochain à Paris



CES RÉCOMPENSES, SPÉCIFIQUEMENT dédiées aux ESAT/EA, sont une initiative unique pour valoriser et promouvoir le secteur du travail protégé et adapté. Par le biais de cet événement – qui existe depuis 2011 – et en reconnaissant leurs savoir-faire, le Réseau Gesat contribue au changement de regard porté sur les capacités et les compétences des travailleurs handicapés.

des donneurs d'ordres, privés et publics. Nouveaux process, formations, regroupements, nouveaux services...

Ainsi, lors de la dernière édition, ont été primés par exemple :

- **La Ferme de Chosal en Haute-Savoie** qui gère la plantation et l'entretien de stations d'épuration biologiques – les filtres étant des roseaux – pour la Communauté de communes du Pays de

Cruseilles ;
 ● **L'ESAT Cotra situé dans les Yvelines** qui effectue le traitement administratif des notes de frais, courrier et paiement des 900 salariés du groupe GlaxoSmithKline ;

- **Les Esat Hoffer & Esat Betty Launay des Hauts-de-Seine** qui développent la conception et la fabrication de vêtements techniques adaptés aux nourrissons prématurés ou de petit poids pour l'AP-HP.

Les prestations sont soutenues dans leur candidature par une entreprise ou collectivité cliente, ce qui permet également d'initier ou de développer des liens économiques avec les donneurs d'ordre.

Avec ses Trophées HandiResponsables, le Réseau Gesat poursuit son inscription dans un processus

engagé depuis la création de l'association il y a 30 ans : faciliter la rencontre économique entre les ESAT/EA et les entreprises et collectivités, et promouvoir le secteur du travail protégé et adapté.

Ce qu'en pensent les lauréats :

Emmanuel MOSSE, Directeur de La Ferme de Chosal (Haute-Savoie), lauréat du Prix Adaptation 2013 :

« Avec la remise des trophées pour notre programme sur la phragmiculture, dans la catégorie « Innovation », j'ai vu des visages reconnaissants et des partenaires fiers d'être aussi des acteurs économiques à nos côtés.

Le président de la Communauté de communes, associé à la remise du trophée, a porté depuis un regard différent sur notre capacité professionnelle et technique. Nos marchés avec la collectivité se sont développés.

Le représentant des travailleurs n'avait jamais pris le train et vu Paris, ce fut une belle opportunité. Sa volonté de travailler "comme les autres", sans stigmatisation, a été possible par la reconnaissance et la valorisation des compétences que représente aussi cette cérémonie des Trophées. Un grand merci aux organisateurs. »

Cécile REUSSE – Directrice des Esat Hoffer & Betty Launay (Hauts-de-Seine) – Grand Prix de la 2^e édition :

« Quant aux suites du prix reçu, elles ont été fructueuses : visibilité accrue du travail effectué par les personnes accueillie (...), accroissement des commandes dans le secteur primé (...) mais aussi hors secteur ! (...), plusieurs manifestations d'intérêt notamment de la part du Groupe ALLIANCE HEALTHCARE. Et un sentiment de valorisation de l'ensemble des personnes accueillies, qu'elles aient participé ou non à la production concernée.

On distingue ainsi combien les retombées d'un tel prix apportent à la structure dans son ensemble, sans se limiter au seul domaine d'action primé. En ce sens, nous souhaitons aux futurs lauréats autant de succès que nous ! » ●

Plus d'infos :

reseau-gesat.com

facebook.com/ReseauGesat

[twitter.com/@ReseauGesat](https://twitter.com/ReseauGesat)



JEU/VEN
1/2
OCT '15
9-18H

PLACE
DE LA
CONCORDE

Métro ① ⑧ ⑫
Concorde
Assemblée Nationale



#PARISEMPLOI

PARIS
POUR

L'EMPLOI

Le rdv Emploi/Formation Paris Île-de-France

2 000 recruteurs | 10 000 offres

Entrée libre et gratuite sans pré-inscription, se munir de CV



www.parisemploi.org

Optimisez votre visite, préparez-vous 

Travailler avec un(e) collègue

La série « Travailler avec un(e) collègue en situation de handicap », réalisée par notre partenaire

Qu'est-ce que le TDA/H ?

Le Trouble Déficit de l'Attention, avec ou sans Hyperactivité – TDA/H – est un trouble neurobiologique répertorié aussi bien chez les enfants et adolescents qu'au sein de la population adulte. Le TDA/H entraîne des difficultés de concentration et d'attention, qui sont parfois couplées avec des réactions impulsives et des comportements hyperactifs. Il se caractérise aussi par des symptômes émotionnels tels qu'une hypersensibilité, des changements d'humeurs brutaux et imprévisibles.

Il s'agit d'un handicap invisible dont les impacts sur la vie professionnelle des individus qui en sont victimes ne sont pas négligeables. Parmi les symptômes les plus courants, on peut citer :

- Le déficit d'attention.
- Une Hyper ou une Hypoactivité.
- Une tendance à l'impulsivité.
- Des problèmes d'organisation, de prise de décisions, de gestion du temps.
- Des angoisses liées aux performances et aux objectifs couplées à des troubles de l'estime personnelle.

Les TDA/H sont catégorisés en 3 types :

- **Le type inattentif, ou TDA** : le moins visible car sans impact négatif direct sur leur entourage. Au contraire, les individus faisant partie de cette catégorie sont, aux yeux du monde extérieurs, plutôt considérés comme apathique et déconnectés du monde. De manière générale, ils passent d'une idée à l'autre sans véritablement s'investir ni, par conséquent, les mener à bien.
- **Le type hyperactif** : Chez l'adulte, cela regroupe des individus qui essaient de mener plusieurs tâches à la fois, mais ne les terminent pas. Ils se fixent des objectifs trop nombreux et souvent trop ambitieux pour être atteints.
- **Le type impulsif** : Caractérisé par des comportements irréguliers, parfois excessifs. Il prend souvent des décisions irréflechies, cédant en ce sens à son impulsivité.

Ces 3 types ne sont pas exclusifs et il est fréquent que les personnes en situation de troubles de l'attention alternent sur des cycles plus ou moins courts entre ces différents types.

Quelle part de la population est atteinte de TDA/H ?

On estime qu'environ 1 enfant sur 20 est atteint de Trouble déficitaire de l'attention, avec ou sans hyperactivité. Même si ce trouble est moins présent au sein de la population adulte, on évalue cette proportion entre 2 et 4 % des adultes, tous types de TDA/H confondus.

Quelles sont les personnalités atteintes par ce handicap ?

Nous l'avons évoqué au début de cet article, ce handicap est assez fréquent, même au sein de la population adulte. Ainsi, au fil des époques et des domaines, de nombreuses célébrités sont concernées par cette situation. On peut notamment mentionner :

- **Michael Phelps** : nageur américain
- **Will.i.am** : Artiste américain
- **Emma Watson** : Actrice britannique
- **Léonard de Vinci** : Peintre florentin

Quels sont les préjugés les plus courants quant à l'efficacité professionnelle des personnes atteintes de TDA/H ?

Les préjugés qui reviennent le plus souvent sont liés au type de TDA dont souffre la personne. Ainsi, une personne de type inattentif sera perçue comme non impliquée et non motivée dans son travail. Son engagement au sein de ses différentes missions peut même être remis en cause, de par l'impression de « déconnexion » quant au monde extérieur qu'il peut renvoyer. Quant aux types impulsifs ou explosifs, l'image qu'ils peuvent renvoyer est celle de quelqu'un naviguant constamment entre plusieurs tâches, de façon irrégulière et irréflechie, sans les mener à bien.

De manière générale, les préjugés auxquels les personnes souffrant de ce handicap sont confrontées sont liés à leur productivité : leurs réactions quant aux tâches à effectuer diffèrent le plus souvent de celles de leurs collègues, d'où l'existence d'a priori le plus souvent négatifs.

Quels sont les symptômes courants que l'on retrouve dans le monde du travail ?

Dans un contexte professionnel, les symptômes les plus courants de personnes souffrant de TDA/H sont une concentration limitée et une attention qui navigue entre plusieurs tâches simultanément. Si votre collègue a tendance à commencer un grand nombre de tâches sans vraiment les amener à leur terme ou s'il semble excessivement désorganisé, cela peut indiquer un TDA/H plutôt qu'un simple manque de rigueur ou de méthode.

Quelles sont les réelles difficultés des personnes atteintes de TDA/H dans leur travail ?

Il faut noter que les TDA/H regroupent une multitude de réalités et que tous les individus qui en souffrent ne voient pas leur vie professionnelle être influencée de la même façon.

Ceci étant dit, les difficultés professionnelles des personnes atteintes de TDA/H regroupent celles évoquées précédemment, à savoir une productivité plus faible ou du moins plus

irrégulière, du fait des aléas de leur capacité de concentration et d'investissement prolongé dans une tâche.

De ces problèmes découlent des difficultés plus graves car ayant un impact plus lourd à la fois sur l'environnement de travail et le bien être au travail des personnes qui



atteint(e) de TDA/H

Talentéo, évoque cette fois-ci le TDA/H, Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

en souffrent. Ainsi, de par les difficultés à rester concentrer, les actifs souffrant de ce handicap peuvent mettre en péril l'efficacité de leurs collègues. Ils sont parfois perçus comme chaotiques et leur façon de travailler n'est généralement pas en adéquation avec les normes appliquées dans l'entreprise.

À une échelle personnelle, ce type de handicap couplé à des cultures d'entreprises souvent axées sur une culture du résultat et de la performance, peut

avoir des conséquences psychologiques de 1^{er} ordre. Parmi celles-ci, on retrouve notamment la perte de confiance en soi, la remise en cause de ses compétences et de ses savoir-faire ou encore un risque accru de burn-out ou de déprime.

Le TDA/H, seulement un handicap ?

Il nous paraît approprié de clôturer cet article en insistant sur le fait qu'avoir un TDA/H n'implique pas que des conséquences négatives. Ainsi, les difficultés

rencontrées sont parfois équilibrées par de plus grandes facilités ou des traits de caractère particuliers. En ce qui concerne ces effets positifs nous pouvons citer, de façon non exhaustive :

- Une curiosité développée.
- Une originalité dans la réflexion.
- Une plus grande franchise face à soi-même.
- Un sens de l'adaptabilité.
- Une créativité exacerbée. ●



Les difficultés rencontrées sont parfois équilibrées par de plus grandes facilités ou des traits de caractère particuliers © ALPHASPIRIT - FOTOLIA.COM LÉGENDE

Quel sera l'emploi des personnes handicapées en 2025 ?

L'étude prospective « *Entreprise Travail et Handicap 2025* » vous apportera la réponse le 8 octobre à Paris !

© FOTOLIA.COM -
CONTRASTWERKSTATT



Les résultats de l'étude prospective « *Entreprise Travail et Handicap 2025* » seront dévoilés le 8 octobre à Paris.

« **E**ntreprise Travail et Handicap 2025 », une étude prospective réalisée par les acteurs de l'emploi

« *Entreprise Travail et Handicap 2025* » est la première étude prospective réalisée en France dans le secteur de l'emploi des personnes handicapées. Elle a demandé plus d'un an de travail à un rythme soutenu. Cette étude a été initiée par le groupe Société Générale en partenariat avec l'association L'ADAPT, avec la contribution et le soutien des entreprises Aéroports de Paris / BPCE / Malakoff Médéric / Orange / SAGE / SNCF / Suez Environnement et de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (l'Agefiph).

Cette étude pilotée par le GERPA (Groupe ressources prospective) avec les Jardins de la Cité et le magazine Handirect a bénéficié de la couverture scientifique de Philippe Durance, Professeur titulaire de la Chaire de prospective et développement durable au Conservatoire national des arts et métiers.

Réalisée dans le respect des protocoles de la prospective, elle est d'une ampleur inégalée sur cette thématique et propose

une vision partagée par les nombreux acteurs de cette étude des évolutions possibles à l'horizon 2025. La prospective propose une vision fondée sur des scénarios réalistes qu'ils soient tendancieux ou contrastés. L'objectif de la prospective est de se doter des moyens d'anticiper, de se préparer aux éventuels changements et d'offrir aux acteurs concernés des clés pour mieux agir. L'autre originalité forte de cette démarche réside dans son élaboration collégiale, sur un mode participatif, par un grand nombre d'acteurs. Une approche qui donne lieu à des échanges et des productions intermédiaires favorisant la construction de la réflexion et la naissance des scénarios.

Une étape indispensable pour les futurs politiques d'emploi

La France n'a jamais produit d'étude prospective sur l'emploi des personnes handicapées et souffre d'un déficit sévère de données sur l'emploi comme sur la vie sociale des personnes handicapées.

Les politiques d'emploi des personnes handicapées sont impulsées depuis 1987 par l'Agefiph (année de naissance de l'Agefiph) et n'ont pas permis d'atteindre

les objectifs fixés à cette époque, malgré les importantes sommes d'argent engagées à cet effet.

Depuis la loi de 1987 puis avec celle de 2005, les entreprises ont beaucoup évoluées dans leur politique RH comme dans leur manière d'aborder et d'intégrer les personnes handicapées.

Les cycles de formation initiale ont évolué et intègrent un nombre plus important d'étudiants handicapés.

Les personnes handicapées se sont grandement émancipées et une majorité d'entre elles n'attendent plus autant des organismes d'état et des associations d'aide au retour vers l'emploi.

Les financements publics sont sérieusement remis en question et ne peuvent plus garantir la pérennité des politiques d'accompagnement vers l'emploi.

La situation économique actuelle de la France a un impact fortement négatif sur la situation des personnes handicapées dans l'emploi.

C'est face à l'ensemble de ces constats que les partenaires ont décidé de lancer l'étude ETH 2025.

Des scénarios innovants pour les entreprises comme pour les pouvoirs publics

Fondée sur ces constats, la longue réflexion de cette étude prospective a permis de produire des scénarios et des fiches actions qui offrent des perspectives novatrices aux partenaires, aux organisations publiques et à l'ensemble du secteur. L'une des originalités de cette étude est aussi de prendre en compte la situation des PME, bien qu'elle ait été principalement financée par de grandes entreprises.

Ce sont les arcanes de l'étude et l'ensemble des résultats qui seront présentés les 8 octobre 2015 dans les locaux de la société Générale à Paris La Défense en présence de l'ensemble des acteurs de l'étude et de nombreuses personnalités de l'économie, de l'emploi, du monde associatif et du monde politique.

Au cours d'une matinée particulièrement riche et rythmée vous découvrirez les scénarios présentés par les mêmes acteurs qui les ont élaborés, dans le respect de la démarche scientifique de la prospective. De nombreux échanges sont prévus avec la salle et les invités. ●



Préventica

CONGRÈS // SALONS 2015

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

DEPUIS 15 ANS, L'ÉVÉNEMENT DE RÉFÉRENCE EN FRANCE

LYON 13, 14, 15
OCT

EUREXPO LYON

29^e édition nationale



“ L'ACCESSIBILITE, un droit. L'EVACUATION de tous, une obligation. ”
► IGNES

“ HANDICAPS NON VISIBLES : n'attendez pas qu'ils se déclarent pour savoir les traiter ! ”
► CINOV IT/
CINOV RHONE-ALPES

“ La MEDIATION PROFESSIONNELLE : un antidote aux risques psychosociaux. ”
► EPMN
MEDIATEURS ASSOCIES

“ Intérêt, applications et conséquences d'un Bilan HYGIENE DE VIE pour les salariés et l'entreprise. ”
► VITAL CAMPUS

Sous le Haut-Patronage du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



EXPOSER
+33 (0)5 57 54 12 65

DEVENIR PARTENAIRE
+33 (0)5 57 54 38 26

Programme des conférences et inscription gratuite (Code YM241N) sur

www.preventica.com

L'emploi des personnes handicapées et la loi du 11 février 2005

En France, tant que les actions de soutien à l'emploi et d'insertion constitueront des mesures modestes, peu lisibles, d'une redoutable complexité, aussi bien pour les entreprises que pour les chercheurs d'emploi, au travers de l'existence d'une myriade de structures associatives chargées plus ou moins officiellement de cette mission, la situation continuera de se dégrader de manière inéluctable.

CES STRUCTURES N'ONT GUÈRE aidé le public handicapé à revenir vers le marché du travail, notamment pour les handicaps jugés les plus lourds. Des mesures d'activation adéquates supposent une aide ciblée avec des mesures d'accompagnement personnalisées.

Bien que le taux de chômage des personnes handicapées explose depuis plus de cinq ans (augmentation d'une année sur l'autre deux à trois fois supérieure à la population globale > + 75 % entre 2009 et 2013), dans l'indifférence générale des pouvoirs publics, la France se focalise sur des approches quantitatives, par la publication de pseudo-statistiques le plus souvent invérifiables, et par une communication omniprésente, souvent de très mauvais goût, ne valorisant pas la personne handicapée.

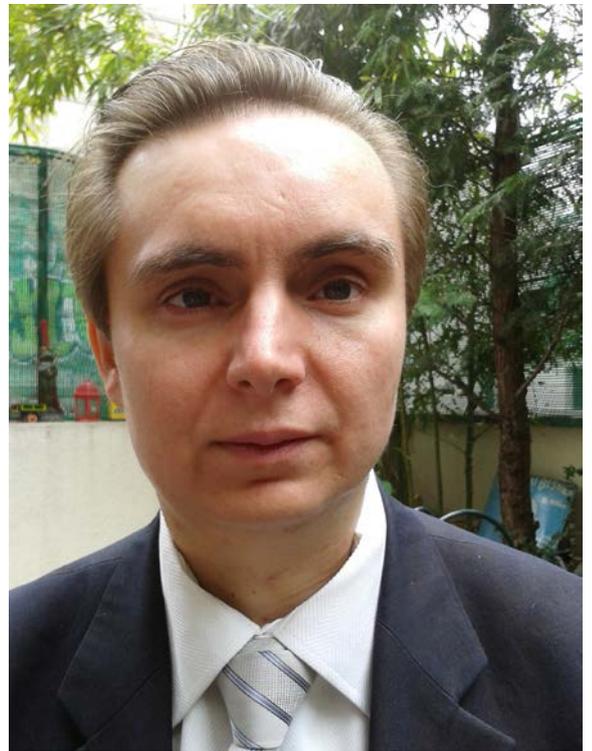
Pourtant, d'autres approches plus pragmatiques existent et ont fait leur preuve à l'étranger, déployées notamment dans les pays anglo-saxons et scandinaves, et parfois dans des entreprises françaises. Afin de bien comprendre les avancées significatives observées dans certains pays, il est nécessaire d'avoir vécu à l'étranger pendant de nombreuses années pour appréhender leur vision – et leur acceptation – de la place des personnes handicapées en leur sein, et ne pas se limiter à la publication de travaux théoriques basés uniquement sur des comparaisons juridiques, d'autant plus quand les lois sont peu appliquées. Ces approches réalisées en France dans le champ de l'emploi (quotas, non-discrimination, emploi protégé) sont stériles, car elles ne mettent pas en avant les bonnes pratiques dont notre pays pourrait s'inspirer, et surtout ne précisent pas comment des pays sont parvenus à un stade de développement très avancé.

Ceci étant, il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir : côtoyer au quotidien des personnes handicapées révèle à quel point la société dans son organisation collective paraît ne pas vouloir voir ni entendre ce qu'il en est de la place de cette catégorie au sein de la société française.

A titre d'illustration, plusieurs façons peuvent permettre de décrire la situation à laquelle est confrontée une personne déficiente visuelle dans le champ de l'emploi, et le degré de développement – ou de maturité – d'un pays en matière d'handicap. Prenons une situation professionnelle d'un aveugle dans laquelle instinctivement le collectif de travail va estimer que cette personne ne peut pas se rendre toute seule en clientèle :

- (1) parce qu'elle est aveugle > **vision médicale,**
- (2) parce qu'elle ne peut pas voir > **vision fonctionnelle,**
- (3) parce que les stations des trains de banlieue ne sont pas indiquées vocalement > **vision environnementale,**
- (4) parce que l'entreprise publique des chemins de fer ne fait pas le nécessaire en terme d'accessibilité pour prendre en compte tous les publics susceptibles de se déplacer > **vision politique.**

Ces différentes approches du handicap traduisent les différentes visions du degré de considération des personnes handicapées par des pays parfois frontaliers. Les deux premières visions décrivent



l'individu perçu comme une anomalie, un objet de soins. A ce sujet, en France, il est fréquent de confondre une personne ayant des problèmes de santé avec celle présentant un handicap. L'handicap devient à la fois un problème personnel et une affaire d'experts. Pour ce qui est de la vision fonctionnelle, l'handicap est reconnu, puisque la personne ne peut pas voir, et il faut lui donner les moyens de pouvoir se déplacer en toute autonomie. La France est à un stade de développement qui se situe au niveau de la vision médicale, celle-ci restant très prégnante dans toutes les sphères de la société.

Quant aux deux dernières visions, elles ont une portée sociopolitique : la solution aux difficultés rencontrées (ex. accessibilité) réside dans la structure

Selon vous, ces danseuses ont-elles un handicap ?



Dans 80% des cas il est invisible.

Le monde du handicap bouge. Restez informé.
Handirect, le média au cœur du mouvement,
chez vous tous les 2 mois !

Crédit photo : © Philippe Moulu / Compagnie Tatroo



Recevez chez vous



Bulletin d'abonnement

à retourner à Handirect
Service abonnement
5 rue de la Claire - 69009 Lyon

Oui, je m'abonne à Handirect aux conditions suivantes :

- 6 numéros (1 an) au prix de **31€** au lieu de **36€**
- 12 numéros (2 ans) au prix de **58€** au lieu de **72€**
- Oui, je veux recevoir un abonnement CD MP3 (réservé aux personnes aveugles)

HANDIRECT
LE MÉDIA DES SITUATIONS HANDICAPANTES

Mme Mlle M.

Société.....

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

C.P..... Ville.....

Téléphone.....

E-mail :@.....

sociale, le problème n'étant plus vu comme une anomalie, reporté sur la personne, mais comme une différence à positiver. Le problème est avant tout politique et l'approche pour résoudre ce problème ne peut être que collective, l'handicap n'étant plus une pathologie individuelle, mais une pathologie sociale.

Ainsi, le système de transport collectif suédois est accessible aux personnes handicapées, ce qui leur permet de se rendre sur leur lieu de travail et de rentrer chez elles sans difficultés. Or, pour la vision politique, l'égoïsme d'une majorité constitue une entrave majeure pour se déplacer (cas de la France) et globalement pour faire évoluer la situation des personnes handicapées dans tous les domaines. Les Suédois ont repensé toutes les règles qui régissent leur société et pensent collectivement les conséquences de chaque décision prise sur tous les publics accueillis, et pas simplement pour le public handicapé.

Au-delà des approches purement réglementaires, les différents modèles qui ont enregistré des avancées significatives ces 30 dernières années dans le champ de l'emploi des personnes handicapées se caractérisent par des réformes structurelles en profondeur. Le modèle anglo-saxon est caractérisé par des critères médicaux très stricts pour l'attribution de prestations, des niveaux relativement faibles d'allocations, des responsabilités importantes des employeurs, des programmes en matière d'accompagnement vers l'emploi, un soutien pédagogique de qualité vers l'enseignement tertiaire et la transition vers l'emploi, des programmes de réadaptation professionnelle qui se sont améliorés sensiblement ces dernières années, le plus souvent en milieu ordinaire, pour rendre les personnes handicapées compétitives et qu'elles puissent se battre à armes égales, ainsi que de fortes incitations au retour à l'emploi. La Corée du Sud se rapproche également de ces caractéristiques.

L'Angleterre s'est dotée d'une législa-

« Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir »

tion anti-discrimination, remplaçant le système des quotas, confiée à un organisme indépendant, la Disability Rights Commission, chargé de mener des actions de prévention (sensibilisation, persuasion) auprès des milieux économiques. Toute personne confrontée à une discrimination bénéficie d'un accompagnement juridique, qui peut aller jusqu'au procès, dans l'optique d'aboutir à des condam-

nations pour l'exemple. L'emploi représente la clé de voûte du système en tant que vecteur quasi exclusif de l'inclusion.

Au Danemark, la priorité des pouvoirs publics n'est pas donnée à la perte de capacité (ou perte d'employabilité) d'un individu, mais à sa capacité de travail axée sur l'aptitude à occuper un emploi flexible. L'accent est peu mis sur les aspects médicaux, lesquels relèvent de la sphère privée. L'Etat joue un rôle décisif afin d'inciter à recourir davantage à des mesures actives d'insertion professionnelle, à un accompagnement précoce personnalisé en matière de réadaptation professionnelle en entreprise visant à élargir les choix sur le marché du travail ordinaire. Les liens avec les milieux professionnels sont très étroits, les pouvoirs publics associant les employeurs à la définition de l'offre de formation, et l'alternance est très présente dans les programmes d'enseignement.

De même, la Suède a privilégié une approche plus sociale que médicale du handicap, sans définition légale d'une personne handicapée, refusant la multiplication de mesures ciblées et de services spécifiques au profit de dispositions générales selon les besoins de chaque personne. Les salariés handicapés dans ce pays ne constituent pas une catégorie à part entière, avec un statut juridique spécifique, requérant un traitement spécialisé au sein de structures propres aux personnes handicapées. L'inclusion a été revendiquée dès les années 1960, ce pays ayant été capable de dépasser les intérêts catégoriels pour promouvoir le développement d'une société ouverte à tous, avec pour finalités l'émancipation et le redéploiement des subventions publiques vers l'accompagnement et le soutien personnalisé au sein du marché du travail, à l'instar de l'exemple danois.

Face aux réalités économiques, la Suède a eu la lucidité d'introduire une législation particulière mais non jugée spécifique. Au-delà d'un dispositif d'allocations très généreux, le droit à un

emploi a été revendiqué comme vecteur d'autonomie, de dignité et d'inclusion : l'emploi pour tous est considéré comme la condition essentielle de la citoyenneté, de la dignité et de l'autonomie de chacun. Les mesures actives d'insertion professionnelle sont ainsi nettement privilégiées par rapport aux mesures d'indemnisation. Cette approche du handicap a eu l'avantage de renvoyer à la

collectivité la responsabilité de rendre la société accessible à tous, une déficience ne devant plus constituer un handicap.

Qui plus est, la diversité au sein des entreprises américaines n'est pas conçue comme un instrument de communication, mais est gérée comme un atout en termes de développement économique (être en phase avec toutes les clientèles), d'efficacité managériale (attractivité de l'entreprise pour les meilleurs talents) et de concurrence (la diversité comme facteur d'innovation). L'« affirmative action » désigne un ensemble de dispositifs ayant pour objectif de favoriser les catégories de la population, dont on considère qu'elles ont été victimes d'un préjudice à réparer, dans l'accès à l'université, à l'emploi, La logique vise à stopper la reproduction des inégalités et des phénomènes discriminatoires. Deux organismes fédéraux sont chargés de l'application de l'« affirmative action » et de la lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi. La diversité est à la fois une valeur pour l'entreprise et un outil de productivité économique, et non de communication institutionnelle. Tant que les entreprises françaises considéreront les salariés handicapés comme un quota, cela ne pourra pas fonctionner. La diversité et l'inclusion s'inscrivent dans une démarche visant à reconnaître et à capitaliser sur la différence de chacun.

Les entreprises américaines se fixent des objectifs de diversité pour chaque service, par les managers eux-mêmes, et ces objectifs sont contrôlés. Les managers sont évalués sur l'atteinte de ces objectifs, ce qui a un impact sur leur bonus. Le succès d'une telle démarche ne peut pas être assuré sans l'implication indéfectible des dirigeants sur la non-discrimination et la diversité. De multiples actions sont menées pour responsabiliser le management : la politique diversité est relayée à tous les niveaux, notamment au niveau du top management et management intermédiaire, la constitution de réseaux d'employés, le *mentoring*, l'émulation et la responsabilisation des collaborateurs. La différence est régulièrement valorisée. En France, sauf exceptions, le management ne se sent pas concerné par l'handicap, c'est un tabou. Si le collaborateur veut aborder cette thématique, on lui prend un rendez-vous auprès de la médecine du travail.

A l'épreuve des expériences conduites depuis 2005, l'esprit de la Loi poursuit la même erreur que celui des textes antérieurs, à savoir maintenir dans une ambiguïté délibérée la personne handicapée entre la maladie et la situation d'handicap. **● Stéphane Forgeron, président du Club des cadres handicapés de L'ADAPT**

FORUM VIRTUEL HANDICAP

LE RECRUTEMENT SANS DÉPLACEMENT

À PARTIR DU MARDI **23 JUIN** 2015

INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.FORUM-VIRTUEL-HANDICAP.COM

À PARTIR DU MARDI **1^{ER} SEPTEMBRE** 2015

POSTULEZ AUX OFFRES D'EMPLOI VIA VOTRE COMPTE CANDIDAT

DU LUNDI **28 SEPTEMBRE** AU VENDREDI **10 OCTOBRE** 2015

PASSEZ DES ENTRETIENS PAR CHAT, TÉLÉPHONE, VIDÉO-LIVE



Des horaires aménagés pour que Luc suive son traitement

Une imprimante près du bureau de Samia pour lui éviter de se déplacer

Des lunettes adaptées pour que Karim puisse travailler sur le chantier

Un fauteuil électrique pour qu'Agnès monte les escaliers

**C'EST INCROYABLE
CE QU'ON PEUT FAIRE
QUAND ON
SAIT ÉCOUTER.**

Vous écouter et réfléchir ensemble est le moyen le plus efficace pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de Bouygues Energies & Services. 1^{ère} entreprise de son secteur à s'être engagée sur le handicap, nous formons nos managers et mettons en place des mesures d'accompagnement spécifiques. Professionnels des réseaux d'énergies et numériques, du génie électrique, thermique et mécanique, du facility management et des métiers support, postulez ou posez-nous vos questions en toute confidentialité : unechancepourtous@bouygues-es.com



Nos énergies pour une **Vie Meilleure**